FQ
2198
.B3H
A1
1817
v.1
SMRS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresb01bona

SÉMINAIRE D'ORLÉANS

ŒUVRES

DE M. DE BONALD.

TOME Ier.

OEUVRES DU MÊME AUTEUR,

QUI SE TROUVENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

Législation primitive, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison ; 3 vol. in-8°.

Divorce (du), considéré au XIXe siècle, etc. ; 1 vol. in-8°.

Pensées diverses et Opinions politiques ; 2 vol. in-8°.

Recherches philosophiques sur les premiers objets des connoissances morales ; 2 vol. in-8°.

Mélanges littéraires, politiques et philosophiques ; 2 vol. in-8°.

Démonstration philosophique du principe constitutif de la société, suivie de Méditations politiques tirées de l'Evangile ; 1 vol. in-8°.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie.
Rue Cassette, n° 29, près Saint-Sulpice.

SEMINAIRE D'ORLEANS

ESSAI

ANALYTIQUE

SUR LES LOIS NATURELLES

DE L'ORDRE SOCIAL,

OU

DU POUVOIR, DU MINISTRE

ET DU SUJET

DANS LA SOCIÉTÉ.

« Toutes les vérités morales sont enveloppées
» les unes dans les autres, et la méditation
» parvient tôt ou tard à les en extraire. »

CH. BONNET.

Quatrième Edition.

PARIS.
LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1840.

SABLE
COLLECTION
SABLE

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

TOUTE société est composée de trois personnes distinctes l'une de l'autre, qu'on peut appeler *personnes sociales*, POUVOIR, MINISTRE, SUJET, qui reçoivent différens noms des divers états de société : *père, mère, enfans*, dans la société domestique; *Dieu, prêtres, fidèles*, dans la société religieuse; *rois* ou *chefs suprêmes, nobles* ou *fonctionnaires publics, féaux* ou *peuple*, dans la société politique; raison métaphysique de la première, seconde et troisième personne de tous les temps du verbe dans toutes les langues de ce mot, disent les grammairiens, appelé *verbe* ou *parole* par excellence, parce qu'il exprime l'*action*, c'est-à-dire, l'être intelligent, seul être qui *agisse* puisqu'il est le seul qui fasse sa propre volonté. Or, l'être in-

telligent étant l'être social, il est naturel qu'on trouve dans la société la raison des règles fondamentales de son expression ou du discours, comme l'on y trouve la raison essentielle de son être.

Un homme qui n'a écrit et parlé que dans des circonstances remarquables, demandoit en 1789 : *Qu'est-ce que le tiers?* expression qui désignoit alors en France la personne du *sujet*. Je demande aujourd'hui : *Qu'est-ce que le pouvoir* et le *ministère,* appelés alors en France et encore aujourd'hui dans d'autres États *royauté* et *noblesse?* Et comme la question proposée par cet écrivain annonçoit qu'une révolution alloit commencer, la question que je traite annonce qu'une révolution va finir; car le *sujet* commence toute révolution, et le *pouvoir* la termine; et c'est-là la pensée de Montesquieu, lorsqu'il dit : « Les trou-
» bles en France ont toujours affermi
» le pouvoir ».

L'auteur de la question *qu'est-ce que le tiers?* parloit du peuple, et devant le peuple : il calculoit le nombre des hommes plutôt qu'il n'observoit leurs rapports respectifs dans la société. Les passions entendirent ce qu'il ne disoit pas, et même ce qu'il ne vouloit pas dire. Son ouvrage eut une vogue rapide, et accrut l'effervescence. Je parle du petit nombre, et j'en parle au petit nombre. Je considère les rapports sociaux, et non les proportions arithmétiques; j'attends le succès de mes idées, de la raison et du temps. « Il faudra » du temps, dit quelque part Duclos, » parce que cela est raisonnable ».

Je considère donc le POUVOIR dans la société comme L'ÊTRE qui a le VOULOIR et le FAIRE pour la conservation de la société ; être public dont la *volonté* publique s'appelle LOI, quand elle est connue de tous, et dont l'*action* publique, exécution de cette volonté, s'appelle

CULTE dans la religion, GOUVERNEMENT dans l'État, quand elle est exercée sur tous (1).

Cette *action* sociale s'accomplit par deux devoirs ou fonctions, celle de JUGER et celle de COMBATTRE; fonctions publiques ou générales sous lesquelles sont comprises toutes les fonctions particulières, puisque tout se réduit, pour la société, à découvrir ce que veut la loi, ce que j'appelle JUGER, et à écarter les obstacles qui s'opposent, au dedans comme au dehors, à l'exécution de la loi connue : ce que j'appelle COMBATTRE.

Ces fonctions, étant générales et devant être exercées sur un grand nombre d'individus, et dans une infinité de lieux et de circonstances, ne peuvent être remplies que par un nombre proportionné d'agens, *fonctionnaires* publics, *minis-*

(1) On dit dans le langage ordinaire *la volonté* de la loi, *l'action* du gouvernement.

tres du pouvoir, c'est-à-dire, *serviteurs,* suivant la force du mot latin *ministrare.*

Je n'entends donc pas par *ministres*, les hommes chargés de diriger une partie quelconque de l'administration publique, guerre, police, finance, etc. : ce ne sont, à proprement parler, que des *secrétaires d'État,* et c'est ce titre qu'ils portoient en France et qu'ils portent encore dans d'autres États. Je n'entends pas non plus, comme dans les anciennes cours de justice, par *ministère public* les fonctions *censoriales,* exercées près les tribunaux par les *procureurs-généraux, solliciteurs-généraux,* et encore par les *accusateurs publics;* mais j'entends l'ensemble, le corps des hommes qui *jugent* et qui *combattent* par les ordres du POUVOIR, pour accomplir sur le SUJET l'action conservatrice de la société; et c'est dans ce sens que l'on dit les *ministres* de la religion; *ministère public, institution* ou plutôt *établisse-*

ment naturel, puisqu'on le retrouve sous différens noms dans toute société, et à toute époque de la société; établissement *nécessaire,* parce que le pouvoir dans la société ne peut pas plus exister sans ministres que la société exister sans pouvoir.

Royauté, noblesse, tiers-Etat, mots proscrits en France, ne s'appliquent qu'à un certain état de *pouvoir,* de *ministère,* de *sujet,* c'est-à-dire, qu'à un certain état de société. Mais *pouvoir, ministère, sujet* conviennent à toutes les espèces, à tous les états, à tous les âges de la société, depuis l'état natif ou sauvage, où les plus âgés sont ministres pour *juger,* et les plus jeunes ministres pour *combattre,* jusqu'à l'état civilisé ou naturel, dans lequel, à cause du nombre des hommes, de l'étendue du territoire, de la diversité des intérêts et de la multiplicité des professions, le devoir de *juger* et de *combattre* forme

une profession distincte, et l'occupation habituelle, ou la fonction spéciale de certains individus, ou même de certaines familles. Car, dans toute société sauvage ou civilisée, religieuse ou politique, domestique même ou publique, il y a une première personne sociale qui *veut* l'action productive ou conservatrice des êtres qui forment société, et qui la *fait* par le *ministère* d'une seconde personne pour l'avantage d'une troisième, terme ou *sujet* de l'action; en sorte que sans cette hiérarchie de *pouvoir* qui *veut*, de *ministre* qui *fait* par les ordres du *pouvoir*, de *sujet* qui *reçoit*, et qui est le terme de la volonté et de l'action, sans cette *trinité* de personnes (qu'on me permette cette expression nécessaire) on ne peut pas même concevoir une société.

Si je me sers des mots *pouvoir*, *ministre*, *sujet*, là où il semble que j'aurois dû employer les mots *royauté*, *noblesse*,

tiers-État, c'est parce que ces expressions générales conviennent naturellement à la manière générale dont j'envisage la société, et non par aucune crainte injurieuse à une autorité forte qui ne s'alarme pas d'un mot usité, et indigne d'un écrivain indépendant qui ne redoute pas d'employer un mot nécessaire. Ainsi, je me servirai des mots anciens et particuliers pour exprimer l'état précédent et particulier de la France, et d'expressions générales lorsque je traiterai de la société en général, et de cet ordre de choses sur lequel l'homme, tôt ou tard, finit par s'accorder avec la nature.

Et remarquez ici la supériorité réelle et en quelque sorte intrinsèque des expressions générales sur les expressions particulières. *Royauté* ne signifie étymologiquement que direction, *à regere*, et cette direction peut être fausse et nulle par conséquent : *noblesse*, *à no-*

tabilis, signifie des personnes qui doivent se faire remarquer par leurs vertus, et elles peuvent n'être remarquables que par des vices : *peuple* a sa racine dans le mot *populare,* ravager, dévaster; et de là vient que dans le grec, *multitude* est synonyme de *mauvais,* de *méchant* (1). Mais *pouvoir* dit à l'homme qui en est revêtu qu'il ne *peut* que pour *vouloir* et pour *faire* le bien, puisque le mal est l'action des passions, c'est-à-dire, du défaut du pouvoir, de l'impuissance, *impotentia, iræ, amoris, impotens,* comme disent les Latins, et qu'il cesse réellement de *pouvoir* quand il cesse de *vouloir* et de *faire* le bien. *Ministre* ou *serviteur* dit à ceux qui sont dévoués à l'être, qu'ils ne sont établis que pour le service de leurs semblables; que le caractère dont ils sont revêtus est un engage-

(1) Voyez dans les notes sur Aristote, traduction de *Champagne,* les autres synonymes du mot *multitude.*

ment et non une prérogative, et qu'ils se méprennent étrangement sur leur destination dans la société, lorsqu'ils se regardent comme élevés au-dessus des autres par la supériorité du rang, tandis qu'ils n'en sont distingués que par l'importance des devoirs. *Sujet* enfin dit à tous qu'ils sont le terme d'une action sociale et conservatrice, dont le but est de défendre l'homme des erreurs de sa volonté et de la tyrannie de ses passions, pour le faire jouir de sa véritable liberté, et le conduire à sa nature, qui n'est autre chose que la perfection dont son être est susceptible, et que sous ce rapport, l'homme ne pouvant être bon sans être éclairé dans sa volonté et dirigé dans son action, il est vrai de dire qu'il ne peut être libre sans être *sujet*.

Je traite donc de la société qui est la science des rapports d'*ordre* entre les êtres moraux, comme les *analystes* traitent des rapports de *quantité* (numéri-

que ou étendue) entre les êtres physiques. *A, b, c, y, x,* leur servent à exprimer la collection même indéfinie des proportions de nombre et d'étendue, et sont par cela même propres à recevoir et à représenter toutes les dénominations de quantités partielles et finies. *Pouvoir, ministère, sujet* expriment aussi la généralité, *même l'infini,* dans les rapports possibles entre les êtres qui forment société, et sont susceptibles de dénominations particulières, différentes suivant le génie des langues, l'espèce et l'état de chaque société. On peut pousser plus loin le parallèle.

Comme tout dans l'univers est *être* ou *néant,* l'algèbre a ses quantités positives ou possibles, et ses quantités négatives ou impossibles; elle opère sur les unes comme sur les autres par des procédés absolument semblables dont l'analyste aperçoit l'impossibilité par le signe de négation dont ils sont affectés. De

même dans le monde social ou moral, où tout est *bien* ou *mal*, on trouve des rapports faux qui divisent les êtres à la place des rapports vrais qui les unissent. On trouve par exemple, des tyrans à la place du pouvoir, des satellites à la place du ministère, des esclaves à la place des sujets; et l'on a en dernier résultat, une société *négative*, si l'on peut le dire, constituée pour le désordre et la destruction, à la place d'une société *positive*, constituée pour l'ordre et la conservation, et l'on prouve la nécessité de celle-ci par l'impossibilité de celle-là.

Qu'on ne s'étonne donc pas du point de vue, nouveau peut-être, sous lequel j'envisage les objets; après tant de siècles de faits religieux et politiques, et tant d'observations sur les religions et les gouvernemens particuliers, il devient nécessaire pour les intérêts les plus chers de l'humanité, de s'élever jusqu'à la

contemplation des lois même de l'ordre, et de considérer la société en général, par le même procédé de l'esprit humain et la même raison, qu'après avoir longtemps marché dans les sciences exactes, à l'aide de la géométrie linéaire et de l'arithmétique, il est devenu nécessaire pour aller plus loin, de considérer la quantité en général, et d'inventer l'*analyse*.

De cette *théorie* simple, et dont l'histoire offre à toutes les pages une juste et vaste application, on déduira comme des formules algébriques, des maximes générales par lesquelles on résoudra les problêmes que présentent les événemens de la société, passés et même futurs. Car le monde moral est gouverné comme le monde sensible, par des lois générales et constantes, qui, dans un temps donné, reproduisent des effets semblables, parce qu'elles agissent par des causes et avec des moyens semblables; et l'homme mo-

ral qui, de la pleine puissance de son libre arbitre, et par des volontés particulières et trop souvent désordonnées, contrarie, dans son cours passager, un ordre général dont il ne sauroit troubler l'immuable durée, est semblable à l'homme physique qui se meut à tout instant d'un mouvement particulier, contraire au mouvement général de la planète qu'il habite, sans l'arrêter ni même le déranger, et qu'elle emporte dans l'*espace,* même lorsqu'il se fixe dans un *lieu*.

Il suit naturellement de cette manière générale de considérer le pouvoir et le ministère dans la société, que je cherche la meilleure constitution possible de l'un et de l'autre, sans avoir égard aux dispositions personnelles des hommes, pouvoir, ministres ou sujets, dispositions que l'administration seule doit prendre en considération. Ainsi la théorie des lois mécaniques calcule d'une manière

absolue et générale les mouvemens, les forces et les résistances, et laisse à la pratique de l'artiste à tenir compte de l'imperfection des instrumens et des qualités relatives des corps.

Je regarde donc comme erronée l'opinion, que les lois doivent être accommodées à l'imperfection des hommes et condescendre à leur foiblesse ; tandis au contraire que la loi, règle suprême et inflexible de nos volontés et de nos actions, nous est donnée pour soutenir par sa force notre foiblesse, et redresser nos penchans par sa rectitude. Je crois que les lois foibles ne conviennent qu'aux peuples naissans, et qu'elles doivent être plus sévères à mesure que la société est plus avancée, parce que pour la société, comme pour l'homme, les rapports s'étendent et les devoirs se multiplient à mesure que l'âge augmente. Je pense enfin, que l'homme de la société domestique ne peut parvenir à la perfection

dans les mœurs, qu'autant que l'homme de la société publique parvient à la perfection dans les lois, *perfecti estote,* et que les révolutions, ces grands *scandales* du monde social, résultat *nécessaire* (1) des passions humaines que le pouvoir néglige de réprimer, deviennent entre les mains de l'ordonnateur suprême, des moyens de perfectionner la constitution de la société, et rentrent ainsi dans les lois générales de sa conservation, comme les comètes, malgré l'excentricité de leur orbite, l'apparente irrégularité de leurs mouvemens, et le long intervalle de leurs apparitions, soumises à l'observation et au calcul, rentrent dans les lois générales du système planétaire.

Ce sont donc ces lois générales du monde moral que j'ai cherché à déterminer dans un autre ouvrage dont celui-ci n'est à quelques égards que l'extrait

(1) *Necesse est ut veniant scandala.*

et l'abrégé, comme Képler et Newton ont cherché à découvrir et à calculer les lois générales du monde physique, lois générales de l'ordre entre les êtres moraux auxquelles la société obéit, même lorsque les passions de l'homme semblent contrarier sa marche et suspendre ses progrès. Ainsi, un corps lancé conserve la tendance à aller en ligne droite, même sous l'obstacle qui le détourne, et reprend sa direction lorsque l'obstacle vient à cesser. Je n'indique donc pas à l'autorité ce qu'elle doit *faire,* la nature *fait* assez ; mais plutôt ce qu'elle doit empêcher, car l'homme fait toujours trop, et j'aurai, ce me semble, bien mérité de la société, si montrant au pouvoir le but auquel il doit tendre invariablement, j'épargne au sujet les hésitations, les tâtonnemens de l'homme qui cherche sa route, la rencontre quelquefois, et faute de la connoître, l'abandonne aussitôt et s'égare le plus souvent.

Je n'ignore pas l'éloignement qu'inspire à des personnes estimables pour tout ce qu'elles appellent métaphysique, l'abus qu'on en a fait de nos jours, et qui a produit tant d'erreurs et de crimes. Peut-être aussi qu'une pente secrète au matérialisme, particulière à ce siècle, arrête l'esprit à la considération des effets sensibles, et le détourne, même à son insu, de s'élever à la recherche des causes ; car la métaphysique bien entendue n'est que la science des causes et la connoissance des lois de leur action (1). Cependant, je dirai au phi-

(1) Les métaphysiciens modernes qui, dans l'univers moral, ne voient d'autre être intelligent que l'homme, ont mis toute la métaphysique dans la science de ses idées, qui n'en est qu'un chapitre assez court, et l'ont nommée *idéologie ;* science des idées plus bornée qu'on ne pense, et sur laquelle nous saurons tout ce qu'on peut savoir, lorsque réunissant les deux systèmes extrêmes de Malebranche et de Locke étendu par Condillac, de l'un qui veut que nous voyions en Dieu *toutes* nos idées, des autres qui veulent que nous les recevions *toutes* par le canal de la

losophe chrétien, que la religion qu'il professe est le plus vaste système de métaphysique, puisque le fondement en est la croyance d'une cause universelle, et quelle métaphysique plus haute que celle de ses premiers interprètes, saint Jean et saint Paul ? Je dirai au philosophe qui rejette le christianisme pour ne suivre que sa raison particulière, que tous les hommes à *conceptions*, depuis Platon jusqu'à Ch. Bonnet, ont aimé et cultivé la métaphysique. Or, ce sont les hommes à conceptions qui ont éclairé le monde, et ce sont les hommes à ima-

matière ou des sens ; et ôtant à chacun ce qu'il a d'exclusif et de trop absolu, nous jugerons, que les idées générales ou simples qu'on peut appeler *sociales*, parce qu'elles sont les élémens de toute société, *raison, justice, bonté, beauté*, etc. etc., se voient en Dieu, puisqu'elles sont l'idée de Dieu même considéré sous ces divers attributs, ce que les idées collectives et composées, que j'appelle *individuelles*, parce qu'elles sont image, ou naissent dans chacun de ses sensations, viennent à notre imagination par les sens : et cependant que nos idées même simples doivent beaucoup

gination qui l'égarent et le troublent. Au fond, il y a de la métaphysique dans tous les ouvrages d'esprit, depuis les méditations de Descartes jusqu'aux poésies de Dorat, comme il y a de la mécanique dans tous les ouvrages d'art, depuis les ancres de vaisseaux, jusqu'aux mailles imperceptibles des chaînes de montres. Mais si la métaphysique ne doit

aux sens, puisqu'elles leur doivent le signe qui les exprime et les réveille, le signe ou mot, sans lequel nous ne pourrions en entretenir les autres, ni même nous en entretenir avec nous-mêmes ; et que les idées les plus composées doivent aussi beaucoup au pur intellect, puisqu'il les reçoit et combine leur rapport avec les idées simples. Là, j'ose le dire, est toute l'*idéologie,* tout le reste sur le développement des idées et des opérations de l'entendement humain, si longuement traité par Condillac, est sans intérêt, sans utilité; et peut-être est-il impossible à l'esprit de s'expliquer lui-même, tout seul, et sans recourir à un autre être que lui, comme il l'est à notre corps de s'enlever lui-même sans prendre au-dehors un point d'appui. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

pas se montrer dans les ouvrages d'imagination, doit-on pour cela trouver inutile ou dangereux le travail de ceux qui, rappelant la société à ses élémens, lorsqu'ils sont oubliés ou méconnus, remontent jusqu'au principe de son existence, et indiquent les moyens de sa conservation? Notre malheur est d'avoir voulu constituer la société avec de la métaphysique des hommes à *imagination*, de Bayle, de Voltaire, de Jean-Jacques, d'Helvétius, de Diderot, etc. etc., au lieu d'en chercher les bases dans celle de Descartes, de Malebranche, de Leibnitz, de Bossuet, de Fénelon, etc.; semblables en cela à un propriétaire qui appelleroit son vernisseur pour construire la charpente d'un édifice.

J'ai supposé l'existence d'une cause première et intelligente contre l'*athéisme,* opinion absurde, mais surtout opinion *désolante,* qui ne naît jamais que chez l'homme enivré par la prospérité,

et ne se répand que chez les peuples abrutis par l'oppression.

J'ai défendu la nécessité de la religion, et cependant je connois la défaveur attachée à cette noble cause, et les efforts que fait depuis long-temps la démocratie de la médiocrité pour ébranler le trône de la raison, si glorieusement occupé par le génie. Encore un peu de temps, et ces hommes célèbres par leurs vertus autant que par l'étendue de leurs connoissances et la profondeur de leur esprit, qui d'âge en âge ont soutenu l'existence d'une cause première, l'immortalité de notre être, et la nécessité de la société de Dieu pour fonder la société de l'homme, seront estimés comme les seuls et les vrais sages; et l'on s'apercevra enfin que les vers passionnés de *Zaïre* et la prose brillante d'*Héloïse* ont fait auprès des imaginations foibles et crédules tout le succès des sarcasmes irréligieux et des dis-

cussions sophistiques de leurs auteurs.

J'ai traité à la fois de la société religieuse et de la société politique, parce que je crois leur union aussi nécessaire pour constituer le corps civil ou social, que la simultanéité de la *volonté* et de *l'action* est nécessaire pour constituer le *moi* humain. Jusqu'à présent on a considéré la religion sous un point de vue particulier, et relativement à l'individu dont elle doit régler les mœurs : à l'avenir on la considérera encore sous un point de vue plus étendu, et relativement à la société, dont elle doit régler et sanctionner les lois, en donnant ce qu'on ne peut trouver ailleurs, une *raison* au pouvoir de commander, et un motif au devoir d'obéir.

Et non-seulement la religion (je parle de la religion chrétienne) affermit la constitution des États, mais elle facilite l'administration des peuples, parce que présentant à tous de grandes craintes et

de grandes espérances, et réunissant, par les liens d'une charité fraternelle, des hommes que séparent des inégalités personnelles et des distinctions sociales, elle rend le commandement plus débonnaire et la dépendance moins chagrine; semblable à ces matières onctueuses qui dans les machines compliquées produisent la force sans effort, le mouvement sans bruit, et diminuent les résistances en adoucissant les frottemens.

C'est-là l'incontestable avantage de la religion sur la philosophie, pour régler l'homme et gouverner la société, et le véritable motif de l'insuffisance de l'une et de la nécessité de l'autre. La philosophie, voisin officieux, qui sans autorité vient s'immiscer dans les affaires de la famille, n'a que des conseils à donner, et se retire s'ils ne sont pas suivis. La religion, comme un père sévère, souveraine dans la maison, y dicte des lois, parce qu'à elle appartient la sanction de

toutes les lois, le pouvoir de punir et de récompenser. La philosophie, qui sent l'insuffisance de ses préceptes, avide de domination, met, comme les gens foibles, l'exagération à la place de l'autorité, et nous crie que la vertu porte avec elle sa récompense et le crime son châtiment : elle fait ainsi de la vertu un plaisir, et du vice une fatigue, un malaise, rêves subtils du stoïcien, dont s'accommode si bien l'heureux méchant, et qui ne sont qu'une dérision cruelle pour l'homme juste qu'il opprime. La religion, qui n'outre rien, parce qu'elle peut tout, nous apprend ce que nous ne sentons que trop en nous-mêmes, que la vertu est un combat et le vice une lâcheté : elle place donc hors de nous et dans un ordre de choses définitif et inaccessible à nos passions, le prix du vainqueur et la peine du vaincu; idées analogues à nos jugemens ordinaires, puisqu'elles sont la règle de notre con-

duite habituelle envers nos enfans, nos élèves, nos domestiques, nos subordonnés, dont nous punissons les fautes, dont nous récompensons le zèle et la fidélité; idées raisonnables, donc utiles, donc vraies, et vraies d'une vérité nécessaire, indépendante des faux raisonnemens que nous suggère un fol orgueil; idées générales, qui sont le fondement de la morale universelle, et dont les conséquences plus ou moins développées, et trop souvent altérées, font la religion de tous les peuples.

DE

LA SOUVERAINETÉ,

DU POUVOIR, DES LOIS,

ET DE LEURS MINISTRES.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTAT PRÉSENT ET FUTUR DE LA SOCIÉTÉ.

Il s'est élevé de nos jours au milieu de l'Europe chrétienne, au sein même de la civilisation, un État indépendant, qui de l'athéisme a fait sa religion, et de l'anarchie son gouvernement. Armé contre la société, cet Etat monstrueux a présenté tous les caractères d'une société; son souverain a été un esprit prodigieux d'erreur et de mensonge; sa loi fonda-

mentale, la haine de tout ordre : il a eu pour sujets tous les hommes tourmentés de passions haineuses et cupides ; pour pouvoir et pour ministres des êtres profondément corrompus, ou misérablement séduits, qui, sous des dénominations, ou des noms à jamais fameux, unis par les mêmes sermens, et plus encore par les mêmes forfaits, ont commandé cette terrible *action* avec tous les moyens du génie, l'ont exécutée avec le dévouement aveugle du fanatisme.

A peine cette société de ténèbres a-t-elle été formée, et pour ainsi dire, constituée, que l'opposition *nécessaire* et métaphysique entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, qui a commencé avec l'être lui-même, et durera autant que lui, est devenue extérieure et physique, et que la France, où cet état infernal s'est un moment rendu visible, enivrée *d'un vin de prostitution* et comme transportée par une fureur sur-

humaine, a envoyé ses principes, ses soldats et ses exemples à l'extinction de toute vérité, au renversement de tout ordre, et menacé de l'état sauvage l'Univers civilisé.

Le pouvoir de l'anarchie est détrôné, et les armées de l'athéisme ne sont plus; mais les exemples survivent aux succès et les principes aux exemples. Une génération a commencé dans la haine du pouvoir et dans l'ignorance des devoirs; elle transmettra aux âges suivans la tradition funeste de tant d'erreurs accréditées, le souvenir contagieux de tant de crimes impunis; et les causes de désordre, toujours subsistantes au milieu de la société, y reproduiront tôt ou tard leurs terribles effets, si les pouvoirs des sociétés n'opposent à ce profond système de destruction leur force infinie de conservation, si pour rendre à leur action sociale son efficace toute-puissante, ils ne reviennent à la constitution natu-

relle des sociétés; si enfin ils ne déploient toute la force des institutions publiques, pour combattre, pour arrêter les funestes effets des institutions occultes (1).

C'est surtout en France qu'il est possible, qu'il est nécessaire de ramener le pouvoir et ses ministres à leur constitution naturelle, c'est-à-dire, de constituer la société. La France a toujours servi de modèle en bien comme en mal aux autres nations; et seule peut-être en Europe, elle est dans la situation où doit être une société pour se constituer définitivement ou parfaitement, parce qu'elle est, je crois la seule qui soit parvenue aux limites que la nature a marquées à son territoire. Une nation arrivée à ce point ne doit plus, ne peut plus même avoir d'ambition que celle de s'y maintenir, ni se constituer qu'en état défensif

(1) Lisez les Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, par Barruel.

contre l'ennemi du dehors, et plus encore contre l'ennemi intérieur, l'esprit d'orgueil et de révolte qui, enchaîné, mais jamais détruit, toujours présent à la société parce qu'il est toujours vivant dans l'homme, entretiendra jusqu'à la fin, dans le sein de la société, comme dans le cœur de l'homme, une guerre intestine et opiniâtre. Car, qu'on ne s'y trompe pas : la société est un véritable état de guerre, de la vertu contre l'erreur du bien contre le mal, de la nature qui veut la société de tous, contre l'homme qui tend à s'isoler de la société, ou plutôt à se faire à lui seul sa société, et le nom de *Dieu des armées* que prend l'Être créateur et conservateur du genre humain, ne signifie que le Dieu des sociétés.

Nous touchons à une grande époque du monde social. La révolution religieuse et politique à la fois, comme l'ont été toutes les révolutions, est une suite

des lois générales de la conservation des sociétés, et comme une crise terrible et salutaire par laquelle la nature rejette du corps social les principes vicieux que la foiblesse de l'autorité y avoit laissé introduire, et lui rend sa santé et sa vigueur première.

Ainsi, la révolution rendra au pouvoir en France la force nécessaire pour conserver la société, cette force qu'il avoit perdue à mesure qu'il en avoit méconnu les véritables agens, et quelquefois exagéré l'action. « Les troubles ont toujours » affermi le pouvoir », dit Montesquieu, qui observe le fait sans remonter au principe. Ainsi, la révolution ramenera l'Europe à l'*unité* religieuse et politique, constitution naturelle du pouvoir de la religion, et du pouvoir de l'État, dont l'a écartée le traité de Westphalie. C'est en effet dans ce traité à jamais célèbre, que fut posé, pour la première fois, et en quelque sorte consacré le dogme *athée*

de la souveraineté religieuse et politique de l'homme, principe de toutes les révolutions, germe de tous les maux qui affligent la société, *abomination de la désolation dans le lieu saint*, c'est-à-dire, dans la société soumise à la souveraineté de Dieu. Ce fut alors que les chefs des nations, réunis dans l'acte le plus solennel qu'il y ait eu depuis la fondation de la société chrétienne, reconnurent l'existence publique et sociale de la démocratie politique dans l'indépendance illusoire de la Suisse et des Provinces-Unies, et celle de la démocratie religieuse dans l'établissement public de la religion réformée et du corps évangélique (1), et légalisèrent

(1) On appelle ainsi dans la constitution germanique la ligue des princes protestans.

M. Davaux, un de nos plus habiles négociateurs à la paix de Munster, quoique chargé par sa cour de défendre les intérêts des protestans d'Allemagne, ne voulut jamais leur donner le titre d'*évangéliques, à moins*, écrivoit-il, *que ce ne soit pour avoir détruit*

ainsi en Europe des usurpations de pouvoir religieux et politique qui n'avoient jusque-là reçu qu'une sanction provisoire et précaire dans les États partiels.

Les traités qui, tôt ou tard, mettront fin à la guerre présente seront, quelle qu'en soit l'époque, rédigés dans des principes tout opposés. On y préparera l'abolition de tous les gouvernemens *populaciers*, la constitution de l'Europe en grands États, peut-être même le renversement du mur de séparation, qu'une politique égarée par des haines de parti, avoit élevé entre certains peuples et

l'Evangile, comme on donne à Scipion le titre d'Africain pour avoir soumis l'Afrique.

On sait qu'Innocent X, par sa bulle du 26 novembre 1648, déclara nul tout ce qui s'étoit fait à Munster et à Osnabruch au préjudice de la religion catholique. Le temps, ce révélateur de toute vérité, a déjà justifié la sagesse de la cour de Rome, ou plutôt la prévision de la religion, et la chute des démocraties politiques annonce celle des démocraties religieuses.

l'ancienne croyance de l'Europe chrétienne. Déjà, nous voyons en Angleterre l'opposition à l'unité religieuse s'affoiblir, en même temps que par l'accession de l'Irlande, et peut-être par d'autres événemens qui se préparent, elle devient plus monarchique. La Russie, lasse du despotisme qui, comme dit Montesquieu, *lui est plus pesant qu'aux peuples mêmes*, s'élève à la constitution *une* et naturelle du pouvoir politique par la loi de la succession récemment promulguée; l'on aperçoit en même temps dans son gouvernement des dispositions non équivoques à se réunir à l'unité religieuse, à entraîner peut-être l'Orient dans son retour; enfin, dans la France même, le pouvoir plus *un* cesse de persécuter la religion plus *une*, en attendant qu'il puisse lui prêter son appui; et chaque événement de cette époque à jamais mémorable hâte la révélation universelle de cette vérité fondamentale

de la science de la société : que *hors de l'unité religieuse et politique, il n'y a pas de vérité pour l'homme, ni de salut pour la société.*

Le génie le plus vaste, peut-être, qui ait paru parmi les hommes, Leibnitz, qui vivoit au commencement de ce siècle, et qui, placé entre les revers qui affligèrent la vieillesse de Louis XIV et les troubles qu'annonçoit la minorité de son successeur, osoit au temps du plus grand épuisement de la France, prédire sa grandeur future, et écrire à son ami Ludolphe ces paroles remarquables : « Voulez-vous que je vous dise plus clai- » rement ce que je crains? C'est que la » France réduisant sous sa domination » tout le Rhin, ne retranche d'un seul » coup la moitié du collége des élec- » teurs, et que les fondemens de l'Em- » pire étant détruits, le corps lui-même » ne tombe en ruine.....». Leibnitz traçoit dans ses *Nouveaux Essais sur*

l'entendement humain (1) ces lignes non moins prophétiques : « Ceux qui » se croient déchargés de l'importune » crainte d'une providence surveillante » et d'un avenir menaçant, lâchent la » bride à leurs passions brutales et » tournent leur esprit à séduire et à cor- » rompre les autres ; et s'ils sont ambi- » tieux et d'un *caractère un peu dur*, » ils seront capables pour leur plaisir » ou leur avancement de *mettre le feu* » *aux quatre coins de la terre*, et j'en » ai connu de cette trempe. . . . . Je » trouve même que des opinions ap- » prochantes s'insinuant peu à peu dans » l'esprit des hommes du grand monde » qui règlent les autres, et d'où dé- » pendent les affaires, et se glissant dans » les livres à la mode, disposent toutes » choses *à la révolution générale dont*

(1) Ce profond philosophe faisoit très-peu de cas de la métaphysique de Locke, qu'il trouvoit *très-mince* sur la nature de l'ame.

» *l'Europe est menacée.* . . . . Si l'on se
» corrige encore de cette maladie d'es-
» prit épidémique dont les mauvais effets
» commencent à être visibles, les maux
» seront peut-être prévenus; *mais si*
» *elle va croissant, la Providence cor-*
» *rigera les hommes par la révolution*
» *même qui en doit naître :* car quoi
» qu'il puisse arriver, *tout tournera tou-*
» *jours pour le mieux en général*, au
» bout du compte... *(Esp. de Leibn.)*».
C'est-à-dire, pour le perfectionnement du général ou de la société, opinion conforme au système de ce grand homme, à cet optimisme religieux et philosophique que Voltaire n'a pas compris et qu'il a ridiculisé, et que tant d'autres ont soutenu et n'ont pas expliqué.

C'est-là, et là seulement cette *perfectibilité sociale* que nous annoncent, sans la connoître, des hommes dont les opinions font rétrograder la société, au moins par leurs conséquences, jusqu'à

l'état d'ignorance et de férocité, et que repoussent, sans l'examiner, des écrivains qui hâtent les progrès de la société, en défendant contre l'irruption des barbares les principes de la morale, de la raison et du goût; contradiction remarquable, et qui prouve que l'erreur et la vérité ne sont souvent que le même objet vu de deux points différens. Certes, les adversaires de la *perfectibilité* sont excusables de la méconnoître, lorsqu'elle leur est présentée par des hommes qui en morale, en politique, en littérature prennent le monstrueux et l'*inoui* pour le nouveau, qui croient avancer, lorsqu'ils ne font que tourner dans un cercle d'erreurs et de folies renouvelées des Grecs, et ne voient de bonheur pour les peuples que les richesses, et de progrès dans la société que les arts.

Je me hâte de passer à l'exposition des principes sur lesquels la société est fondée. Ils sont abstraits comme les prin-

cipes de toute science : s'ils n'étoient pas abstraits, ils ne seroient pas généraux : s'ils n'étoient pas généraux, ils ne seroient pas principes ; mais l'application sera toujours à côté de la théorie, et les faits particuliers, sans cesse ramenés, rendront sensibles les vues générales.

CHAPITRE II.

DU POUVOIR SUPRÊME OU DE LA SOUVERAINETÉ.

J'APPELLE POUVOIR sur la société l'être, quel qu'il soit, qui *veut* la conservation de la société, et qui *fait* pour sa conservation, l'être qui manifeste une *volonté*, et commande une *action* conservatrice de la société; l'être, en un mot, qui a, dans la société et pour la société, le VOULOIR et le FAIRE.

Cette définition convient à toutes les opinions, et elle est reçue par tous les publicistes qui distinguent le *pouvoir* en *législatif* ou qui *veut*, et en *exécutif* ou qui *fait*.

Cette définition convient à tous les états de la société; depuis la création elle-même, où un être appelé *Dieu* a,

selon les théistes, *voulu* et *fait* toutes choses, *mandavit et creata sunt,* jusqu'à la simple famille, où un être, appelé *homme, veut* et *fait* pour la production et la conservation de sa famille.

Dans ce sens, *pouvoir* n'est pas différent de *cause*. De là vient, sans doute, que ceux qui nient l'existence de toute *cause première,* ont une secrète disposition à se soustraire à la dépendance de tout pouvoir public.

Comme l'être qui *pense* et qui *agit* a seul le *vouloir* et le *faire*, seul il *a*, ou plutôt seul il *est* pouvoir, seul il *est* cause. Les êtres que nous appelons matériels, même ceux en qui nous apercevons un instinct sans *volonté*, et des mouvemens sans *action*, n'ont que des facultés, et ne sont qu'*occasion* des effets qui arrivent (1).

(1) Condillac donne aux animaux *des idées particulières et des idées abstraites,* à la vérité *en petit nombre.* Il ne peut pas refuser à plusieurs d'entre eux la fa-

Non-seulement l'être qui pense et qui agit est seul *pouvoir*, mais il est toujours *pouvoir*, par cela seul qu'il est pensant et agissant. Ainsi, l'homme est toujours et partout *pouvoir* sur lui-même et pour sa propre conservation, même lorsqu'il n'est pas pouvoir sur des êtres semblables à lui.

Ce pouvoir sur soi-même, le premier et le plus rare de tous, qui place l'homme, seul de tous les êtres visibles, *dans la main de son conseil;* ce pouvoir, égal

culté d'articuler. Je demande ce que l'homme a reçu de plus. Ce sophiste, sans imagination comme sans génie, ne sait embellir ni la vérité, ni l'erreur : sec et triste, parce que sa doctrine conduit à l'athéisme, et qu'il confond sous la dénomination commune d'*idées abstraites,* les idées générales, comme celles d'*ordre,* de *sagesse*, etc., et les idées collectives de *blancheur*, d'*acidité*. C'est là le venin de sa métaphysique, digne du succès qu'elle obtient dans les écoles modernes. Il a de la clarté et de la méthode dans les idées, par la même raison qu'un homme sans fortune a de l'ordre dans ses affaires. Son frère, autre esprit faux, a rempli d'erreurs sa Politique hypothétique.

chez tous les hommes, et par lequel tous les hommes quand ils ne le laissent pas usurper à leurs passions, sont véritablement *libres et égaux;* ce pouvoir sur soi, insurmontable à tout autre qu'à Dieu, qui lui laisse sa liberté, même en triomphant de sa résistance; ce *pouvoir* constitue la dignité humaine, et rend l'homme semblable à Dieu et supérieur à la matière.

Il est à remarquer que l'homme désire plus vivement le pouvoir sur les autres, à mesure qu'il en a moins sur lui-même. De là les troubles que les méchans excitent dans la société.

J'ai parlé de Dieu, et ce mot, *signe de contradiction*, divise les hommes en deux classes, de *théistes*, qui admettent l'existence de Dieu, et d'*athées* qui la nient; car où le théiste affirme, l'athée ne fait que nier : c'est un conquérant qui ne laisse après lui que des ruines.

Ces deux opinions ont une liaison trop

immédiate avec les questions qui nous occupent, pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence.

Les théistes sentent que l'homme est *volonté* et *action*. Ils observent en eux-mêmes toute volonté suivie d'une action comme de son effet, et hors d'eux-mêmes toute action déterminée par une volonté comme par sa *cause* : les *effets* sont sensibles, locaux, successifs, et disposés, suivant certaines lois, vers une fin qui est production et conservation. La *cause* ou volonté n'est ni sensible, ni locale, ni successive ; on *idée* (1) la cause,

(1) Le mot *idéer* nous manquoit. Nous le devons au célèbre *Massieu*, ou plutôt à son illustre maître.

Les physiologistes modernes nous disent : « La jus-« tesse de nos conceptions dépend de l'état de notre » cerveau. Donc le cerveau est la raison de la pen-» sée ». Ce raisonnement est de la même force que celui-ci : « La justesse du *tir* d'une arme à feu dé-» pend de la rectitude du canon. Donc le canon est » la raison de l'explosion ». Le cerveau est le moyen actuel de la pensée, comme le canon le moyen de la poudre.

on *imagine* l'effet, c'est-à-dire, qu'il fait *image* dans notre esprit, ou qu'il existe en nous une sensation; car *imaginer* ne veut dire qu'*imager*. Les théistes considèrent autour d'eux, et ils perçoivent par tous les sens un nombre immense d'effets sensibles, *imaginables* par conséquent, locaux, successifs, *ordonnés* aussi vers une fin de production et de reproduction. Ils aperçoivent donc tous les caractères d'une *action* immense, universelle, appelée *univers*, et y *idéent* par conséquent la raison d'une volonté puissante, universelle, cause première de tant d'effets.

Cette conséquence est raisonnable, puisque la raison n'est que la perception du rapport des causes aux effets et des effets aux causes, et qu'elle est bon sens ou génie, selon que les rapports qu'elle perçoit sont vastes, importans et nouveaux.

Cet être volonté universelle, cause

première, a été connu de tous les peuples, et exprimé chez presque tous par un signe monosyllabique, signe le plus simple de l'idée la plus générale, c'est-à-dire, la plus simple.

Les athées reçoivent aussi par tous les sens l'*action* des objets extérieurs; mais ils ne la supposent *point fait* ou *effet*, ne savent même *pas* si elle n'est pas *cause*, et n'y croient *point* de volonté : ils ne pensent, pour ainsi dire, que *négativement*, ce qui appauvrit leurs facultés intellectuelles, au point que jamais découverte utile à la société ou vaste conception n'est sortie du cerveau d'un athée; ils croient *concevoir* une action universelle sans volonté qui la détermine, parce que, dans le vague de la rêverie, ils *imaginent* un mouvement *indéfini* sans impulsion qui le commence; mais comme la raison humaine, toujours raison, ou conséquente jusque dans ses erreurs ne sauroit se fixer à

une opinion qui contredit le principe fondamental de toute raison, l'éternelle et nécessaire correspondance de l'effet et de la cause, de l'action et de la volonté, les athées, non pas ceux qui affichent leur athéisme, mais ceux qui le raisonnent, tombent inévitablement dans le pyrrhonisme, nient l'effet après avoir nié la cause, nient l'action après avoir nié la volonté, nient l'univers, nient Dieu, se nient eux-mêmes. Là finit la raison humaine.

Les athées tiennent donc l'opinion *moyenne* entre les théistes qui admettent effet et cause, et les pyrrhoniens qui nient l'un et l'autre, ou plutôt qui doutent s'ils nient; et l'on peut remarquer dans plus d'un genre que les opinions *moyennes*, qu'on décore quelquefois du nom de *modérés*, germent naturellement dans les esprits *moyens* : « Esprits *d'entre-d'eux*, dit très-bien Pas- » cal, qui font les entendus; ce sont ceux-

» là qui troublent le monde, » parce que la vérité n'est pas dans le milieu comme la vertu.

Les hommes, demande l'athée, ont-ils l'idée d'*infini*, d'*immense*, d'*éternel?* Oui. Car ces mots n'auroient pas cours dans le commerce des hommes instruits, et comme ces monnoies étrangères qu'on ne prend que pour la matière, ils ne vaudroient que par le son, si les hommes qui se les transmettent habituellement n'y attachoient une idée; et si ces mots *éternité*, *immense*, *infinité*, *cause première* et leurs semblables ne signifioient pas ce qu'ils doivent signifier, il n'y auroit aucune différence à les prononcer devant des hommes sensés, ou à dire comme le *Médecin malgré lui*, quand il veut parler latin, *ossabundus, potarinum, quipsa, milus*. Mais les hommes ont-ils toutes les idées, ou plutôt l'idée de tous les attributs de l'infini, de l'éternel, etc.? Non, sans doute; comme

le paysan qui sait ce qu'est un cercle aussi bien qu'un géomètre, et qui en connoît même quelques propriétés, n'en connoît pas, comme le savant, toutes les propriétés; comme les géomètres eux-mêmes connoissoient le triangle et ne connoissoient pas tout le triangle avant que l'on eût trouvé la propriété du rectangle connue sous le nom du *carré de l'hypothénuse.*

On voit encore qu'on pourroit classer les athées et les théistes, en hommes à *imagination* qui ne veulent admettre que ce dont ils peuvent avoir la sensation ou l'image, et en hommes à *conceptions* qui admettent tout ce dont ils peuvent *idéer* la raison.

Les athées prétendent donc que l'homme a inventé Dieu comme un épouvantail pour asservir les peuples. On leur a répondu par des preuves tirées de la *nécessité* de l'être, qui ne sont pas à la portée de tous les esprits, ou par la con-

sidération de l'univers dont les philosophes ne veulent pas se contenter. On pourroit, ce me semble, aller plus loin et prouver, 1° que l'homme n'a pas pu inventer la Divinité, parce que l'esprit de l'homme ne peut combiner que des rapports entre des êtres déjà connus, comme son industrie se borne à varier les formes d'une matière déjà existante; qu'inventer un être seroit le créer, et qu'ainsi que l'artiste le plus habile ne diffère plus du maladroit qu'en ce qu'il donne à la matière des formes plus heureuses, le philosophe le plus profond ne diffère de l'homme le plus borné qu'en ce que l'un saisit des rapports justes entre les êtres, et que l'autre les ignore. Et de là vient qu'on a trouvé à la fois chez les sauvages les plus abrutis la connoissance de quelque être bon ou méchant supérieur à l'homme, et l'ignorance des rapports de l'homme avec la Divinité.

2° Qu'un homme ne peut pas parler aux hommes d'un être qui ne peut pas être, et être entendu d'eux de manière à régler leurs volontés et leurs actions ; car on ne peut parler aux hommes que de ce qu'ils connoissent : l'homme qui instruit développe les rapports et ne donne pas des idées, et l'on ne peut pas plus faire *idéer l'impossible,* que faire *imaginer l'inexistant* (1).

3° Une autre preuve de l'existence d'un être intelligent supérieur à l'homme, preuve plus sensible et dont le développement offriroit un grand intérêt,

(1) S'il n'y a en nous aucune vérité antérieure aux leçons de nos maîtres, pourquoi ne puis-je pas dire à un enfant que *la ligne droite est la plus longue entre deux points*, et bâtir sur cet axiome une géométrie inverse et *négative?* L'expérience redressera l'enfant, dira-t-on. Vous admettez donc l'idée générale d'un ordre immuable ; car cette idée est le seul fondement de la certitude *générale* que nous tirons d'expériences particulières, soit qu'elles soient individuelles ou *collectives*, car le *collectif* n'est pas le *général.*

est tirée du langage des hommes. La métaphysique moderne a fait un grand pas en prouvant que l'homme a besoin de signes ou mots pour penser comme pour parler; c'est-à-dire, que l'homme *pense sa parole avant de parler sa pensée,* et c'est ce qui fait qu'il s'énonce avec peine toutes les fois qu'il veut rendre dans une langue étrangère ce qu'il pense dans sa langue maternelle. Il en résulte que l'homme n'a pas pu inventer les signes, puisqu'il ne peut inventer sans penser, ni penser sans signes. Ici l'expérience confirme le raisonnement, puisque nous voyons constamment la faculté de parler sans exercice, lorsque la faculté d'ouïr est sans activité. Il faut donc recourir à un autre être que l'homme, pour expliquer, non la faculté d'articuler, dont les animaux mêmes ne sont pas totalement privés, mais l'art de parler sa pensée, particulier à l'homme seul et commun à tous les hommes; cette vérité

sera tôt ou tard mise dans le jour qui lui convient. Depuis long-temps Jean-Jacques Rousseau y a été conduit en discutant le Roman absurde de Condillac. « La parole, dit-il, me paroît avoir été » fort nécessaire pour inventer la pa- » role ; » et de meilleurs esprits, plus exercés que le sien à ces hautes spéculations, Bonnet, Hugh-Blair et Sicard, conviennent « que les philosophes n'ont » fait encore que balbutier sur l'objet im- » portant de la formation du langage, » et pensent, ou que le créateur a communiqué à l'homme les élémens du langage, laissant à la société le soin de les développer, ou, ce qui revient au même, que le *Créateur a fait l'homme parlant* (1).

(1) L'institution des sourds-muets consiste à leur faire entrer par les yeux les signes que nous reçevons par les oreilles ; jusque-là les sourds-muets ne pensent que par *images* : c'est ce qui fait qu'on les instruit perpétuellement par le dessin.

Je reviens à la société. Les théistes la considèrent aussi comme une grande action, puisqu'elle est *sensible*, locale, successive, ordonnée, suivant certaines lois, vers une fin qui est la conservation des êtres. Toujours conséquens, ils voient une volonté sociale qui dirige cette action sociale, une cause qui produit cet effet.

Cette cause, nous l'avons appelée *pouvoir* suprême ou *souveraineté;* et ici naît le dogme de la souveraineté de Dieu, selon les uns, *potestas ex Deo est,* et celui de la souveraineté de l'homme ou du peuple, selon les autres : opinions célèbres, exclusives l'une de l'autre, puisque la raison dit qu'on ne peut pas supposer une cause première sans lui attribuer un pouvoir souverain, et que les faits prouvent que l'opinion de la souveraineté du peuple a toujours suivi ou précédé, dans un État, la propagation de l'athéisme.

S'il y a des athées qui rejettent la sou-

verainеté du peuple, et des théistes qui l'admettent, c'est que les hommes, rarement conséquens, sont presque toujours meilleurs ou pires que leurs opinions.

Les théistes qui ne placent pas la souveraineté dans Dieu, sont les *déïstes*, qui ont un nom commun avec les théistes, et des principes communs avec les athées; semblables à ces petits princes qui, placés entre des puissances belligérantes, sont tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, et périssent par toutes deux. Les déistes admettent le Dieu créateur, et rejettent le Dieu conservateur et législateur. C'est encore là une opinion *moyenne*.

Les théistes, ou plutôt le théisme, place donc le pouvoir suprême sur les hommes en société, hors des hommes dont il doit régler la volonté et diriger les actions, tel que ce célèbre mathématicien qui, pour soulever la terre,

demandoit un point d'appui placé hors de la terre; et l'athéisme place le pouvoir suprême sur les hommes dans les hommes mêmes qu'il doit contenir, et veut ainsi que la digue naisse du torrent.

Le germe de cette dernière opinion est dans une idée fausse sur la société; idée, au reste, qui devoit naître dans un siècle d'*agio,* et chez des esprits que la cupidité a dirigés tous vers les spéculations mercantiles. On a joué sur les mots, et comparé la société politique, société nécessaire, à une société de commerce, qui n'est qu'une association contingente et volontaire, et l'on a prétendu que les hommes avoient mis en commun leurs *intérêts* sociaux, comme ils y mettent leurs *intérêts* pécuniaires, leur *être* comme leur *avoir*. Mais ces politiques de comptoir, qui abondent en Europe, n'ont pas fait attention que, dans une association commerçante, les

hommes mettent en commun de la cupidité pour la satisfaire et de l'argent pour en gagner, au lieu que dans la société, ils mettent chacun leur cupidité, leur orgueil, leur ambition, leurs passions enfin, et qu'il doit en résulter un désintéressement général, une obéissance générale, une modération générale, une raison générale enfin qui comprime toutes les passions, et les passions de tous.

Et qu'on ne dise pas que si les hommes portent dans la société leurs passions, ils y portent aussi leur raison et leur bonté; car s'ils avoient seulement autant de raison que de passion, c'est-à dire, autant de force qu'ils ont de foiblesse, ils n'auroient besoin d'aucun culte, d'aucun gouvernement, d'aucun état public de société. Mais la société publique est le moyen nécessaire de la conservation du genre humain, puisqu'en elle est le pouvoir qui réprime les passions des-

tructives des hommes. La société est donc réglée et ordonnée par la raison de l'Etre suprême, qui est dans la société, ou plutôt en qui est la société, comme dans le créateur des êtres et l'auteur des moyens nécessaires de leur conservation; et, bien loin que les hommes livrés à eux-mêmes eussent consenti à se placer dans un état qui exige le sacrifice de leurs passions personnelles, placés forcément dans cet ordre social, toujours antérieur à l'existence de chacun, puisqu'il résulte nécessairement de la multiplication de tous, ils se refusent à ce sacrifice, retiennent, chacun à part soi, cette mise commune, semblables à des associés infidèles, profitent, pour se nuire les uns aux autres, des affaires qui les rapprochent, et s'oppriment réciproquement partout où ils ne portent dans la communauté que ce qu'ils ont chacun de raison et de bonté.

Ces deux systèmes sur la souverai-

neté dans la société, correspondent parfaitement à deux systèmes sur la souveraineté de l'homme sur lui-même ou sur sa raison : les uns ne donnent d'autre règle à sa raison que sa raison même; les autres lui donnent, dans une loi divine, une règle supérieure à sa raison.

De là suivent, pour l'homme et pour la société, deux effets entièrement semblables; l'impossibilité de redresser la raison humaine si elle s'égare, et le peuple souverain s'il abuse de son pouvoir : et parce que tout être irréformable est nécessairement infaillible, puisqu'aucun être ne peut le faire apercevoir qu'il a failli, les mêmes philosophes ont été entraînés à soutenir la rectitude naturelle de la raison humaine, et l'infaillibilité du peuple, et en sont venus jusqu'à ces deux principes, l'un religieux, l'autre politique, textuellement avancés et hautement soutenus par les réformateurs religieux du quinzième siècle et par les

législateurs révolutionnaires du nôtre; ces deux principes semblables dans le sens et même dans les termes, et dont je prie le lecteur de méditer le parallélisme : l'un,

Que la raison des hommes n'a pas besoin d'autorité visible pour régler sa croyance religieuse,

Principe de la révolution religieuse de Luther et Calvin, qui abolit l'autorité visible de l'Eglise, et consacre *le sens privé* et l'inspiration particulière; l'autre,

Que l'autorité des hommes n'a pas besoin d'avoir raison pour valider leurs actes politiques,

Principe de la révolution politique avancé par Jurieu contre Bossuet, et répété dans les mêmes termes à l'assemblée constituante par des orateurs qui ont péri victimes de ses conséquences.

Les théistes croient au contraire que

l'intelligence souveraine donne des préceptes à la raison humaine, et la redresse si elle s'en écarte; qu'elle donne des lois aux sociétés, et les y ramène, si elles les violent, par les malheurs mêmes qui naissent de leur désobéissance.

CHAPITRE III.

DU POUVOIR SUBORDONNÉ, APPELÉ PROPREMENT POUVOIR.

Quoi qu'il en soit des deux systèmes que nous venons d'exposer sur le pouvoir souverain de *vouloir* et de *faire* pour la conservation de la société, il est vrai et dans toutes les opinions; que les hommes ne connoissent une *volonté* que par le signe qui l'exprime, et que les sens transmettent à leur esprit, et qu'ils ne reçoivent une *action* que par ses effets sur leurs sens.

Ce sont-là les conditions ou lois générales de l'union des deux substances, êtres ou facultés qui constituent l'homme, la pensée et le mouvement, la vo-

lonté et l'action, l'ame et le corps; et si cet ordre étoit dérangé, tous les rapports entre les hommes seroient renversés, toutes les lois illusoires et toute société impossible.

En effet, Dieu exécute sa volonté; il agit donc par les lois générales qui sont l'expression de sa volonté, comme étant le résultat des rapports entre les êtres créés; et tant que cette volonté subsiste, il ne peut rien contre ces lois, parce qu'il ne peut rien contre sa volonté. Il y a des lois générales qui gouvernent le monde sensible, ou des corps, et des lois générales qui gouvernent le monde social, le monde des intelligences. Ces lois ne peuvent pas être opposées les unes aux autres, car alors Dieu se contrediroit lui-même; il n'y auroit plus ni ordre matériel, ni ordre social; il n'y auroit plus rien : car les êtres ne sont que dans un certain ordre, et en vertu de certaines lois.

C'est une loi générale de l'ordre social

ou moral, que l'homme tel que nous le connoissons (et nous ne pouvons pas connoître un homme autre que nous, ni raisonner dans cette hypothèse), que l'homme, dis-je, connoisse la pensée par la parole qui l'exprime; et c'est une loi générale de l'ordre physique et du monde des corps, que cette parole soit manifestée par des signes que le son transmet à l'ouïe, ou que des figures tracées présentent aux yeux, et que cette parole soit parlée ou écrite par des êtres semblables à l'homme qui parle ou qui écrit.

Dieu, pour faire connoître à l'homme ses volontés, ne peut donc renverser les lois qui sont aussi ses volontés, et il n'y auroit plus de société possible entre Dieu et l'homme, si Dieu agissoit par des lois étrangères à la nature de l'homme, et à son état présent ou futur. Dieu fera donc parler ou écrire des hommes pour instruire les hommes, et de quels autres moyens, en effet, proportionnés à la na-

ture humaine, l'Être suprême pourroit-il se servir? Car qu'on y prenne garde, l'homme ne peut pas *imaginer* le *moyen* de l'action de la suprême puissance, parce que les sens corporels qui lui transmettent des images et des sensations, n'ont rien de commun avec l'être simple. Mais la raison de l'homme peut *concevoir* la *raison* des volontés de la suprême sagesse, parce que la raison humaine, qui n'est que la perception de la raison des êtres, est non égale, mais semblable à la suprême raison, *et faite à sa ressemblance.* Dieu ne pourroit donc instruire les hommes par lui-même, et sans la *médiation* d'êtres semblables à l'homme, qu'en parlant lui-même à toute la société; ou en éclairant chaque individu par une inspiration particulière. 1° Mais Dieu ne pourroit se faire entendre lui-même et immédiatement de tout un peuple à la fois, sans changer les lois ordinaires des sensations humaines, détruire tout libre

arbitre par cette action humaine, puisqu'elle s'exerceroit sensiblement sur des hommes, et surhumaine tout à la fois, puisqu'elle seroit constamment contre le système de l'homme; car, comme un peuple s'éteint et se renouvelle continuellement, il faudroit supposer, à tout instant et en tout lieu, cette instruction immédiate perpétuellement subsistante dans la société pour l'instruction successive de toutes les générations; supposition évidemment inadmissible, qui, contrariant également la nature de l'homme physique et l'ordre constant des communications sociales, place l'homme hors de la société, ou la société hors du temps.

« Cette intervention extraordinaire, » dit C. Bonnet, ne seroit-elle pas un » miracle perpétuel? et un miracle per- » pétuel seroit-il bien un miracle? et » une pareille intervention seroit-elle » bien dans l'ordre de la sagesse »?

2° La supposition que Dieu fasse con-

noître ses volontés sociales ou générales à chaque individu par une inspiration particulière, laisse la société sans garantie contre l'enthousiasme qui raconte des visions, ou la fourberie qui en invente; et ce moyen individuel et privé ne peut, sans contradiction, être proposé pour règle à la société. C'est ce qui a perdu les sectes protestantes qui, à la place d'une autorité visible *parlante* et *écrivante* qu'elles ont rejetée, ont érigé le *sens privé* et l'inspiration particulière en loi générale et constante de la société; fanatisme insensé, qui peut consacrer toutes les visions et légaliser tous les forfaits!

Les deux moyens de communication immédiate de Dieu aux hommes, que nous venons d'exposer, ou d'une pensée sans parole et par inspiration à chaque homme, ou d'une parole de l'être incorporel, entendue *immédiatement* par des êtres corporels, sont donc également

contraires aux lois générales de l'ordre présent et dans lequel nous vivons. Ils ne sont donc pas; et c'est proprement du fanatisme, que de supposer entre les êtres, comme le fait Jean-Jacques Rousseau, des moyens de communication hors de l'ordre naturel et constant. « Ce » que Dieu veut qu'un homme fasse, » dit-il, il ne le lui fait pas dire par un » autre, il le lui dit lui-même, et l'écrit » au fond de son cœur. . . . . ». Il y a dans ce passage autant d'erreurs que de mots. Où sera donc la règle publique et sociale des actions humaines? Chaque homme sera donc *juge de ce qui est écrit au fond de son cœur,* puisque seul il y peut lire. Et sur quelle loi la société pourra-t-elle juger celui à qui Dieu *a parlé lui-même,* ou condamner des actions dont l'homme assurera avoir lu l'ordre *écrit au fond de son cœur?* Comment dans un État, les tribunaux jugeroient-ils les coupables, si le prince

n'eût intimé à ses sujets les lois, qu'en parlant à l'oreille de chacun d'eux?

Les sophistes, comme *Toussaint* et *Helvétius*, qui ont nié le pouvoir du père et les devoirs des enfans, et Jean-Jacques lui-même qui a étouffé les sentimens paternels, n'avoient donc sur ce premier objet des affections de l'homme et de ses obligations, *rien d'écrit au fond de leur cœur?* Cette *écriture* peut faire *image* dans une déclamation et arrondir une phrase; mais on ne fonde pas la société sur une métaphore, et le christianisme qui entend bien mieux les intérêts de la société, et l'ordre des relations des êtres entr'eux, loin de nous livrer chacun à notre *sens privé* et à nos inspirations personnelles, nous défend d'écouter les révélations *même d'un ange,* si elles étoient contraires à la parole ou à l'écriture, expression publique de la volonté du souverain, manifestée à la société.

Cette théorie des lois générales de l'ordre moral de l'univers sur lequel je me suis étendu à dessein, est la considération la plus vaste que la méditation puisse offrir aux pensées de l'homme. Le sentiment de la constante régularité de cet ordre général est le fondement de tout ordre particulier dont l'homme ici bas est l'instrument, quand il n'en est pas le ministre, et qui fait que l'homme domestique *travaille* avec la certitude de recueillir le fruit de son labeur, et que l'homme public *agit* avec la certitude qu'il résultera du bien de son action. Je sais que des chrétiens plus pieux qu'éclairés craignent d'ôter quelque chose à la puissance divine, s'ils ne lui accordent que d'être souverainement absolue, et qu'ils voudroient encore qu'elle fût perpétuellement arbitraire; ils s'indignent dans l'amertume de leur zèle ou dans l'impatience de leur humeur, de voir luire le soleil sur les

méchans comme sur les bons; ils voudroient faire descendre le feu du ciel sur les villes coupables, et qu'une catastrophe générale punît des désordres particuliers; mais le vrai philosophe franchit par la pensée le court espace des lieux et des temps; il voit l'ordre éternel, universel, *nécessaire,* dominant tout ce qui est temporaire et local, et l'homme rebelle à ces lois constantes, ramené à l'ordre par le châtiment, s'il n'y est pas revenu par le repentir.

Les sophistes qui abusent de tout ont dit, et sous toutes les formes, que la prière que l'homme adressoit à la Divinité étoit inutile ou même absurde, puisqu'elle ne pouvoit changer les lois générales de l'univers. Sans doute, l'homme religieux ne demande pas à l'Être suprême de suspendre la marche des lois générales, mais d'arrêter les effets de ses passions et de celles des autres qui l'empêchent d'être en harmo-

nie avec ces mêmes lois générales qui vont à la vérité sans lui, mais hors desquelles il ne peut lui-même vivre bon et heureux. Or, cette demande est raisonnable; parce que les passions humaines peuvent être changées ou comprimées; puisqu'elles ne sont réglées par aucune loi, et qu'elles agissent même contre toutes les lois. Dieu, dira-t-on, connoît nos besoins. Sans doute, mais il veut que nous les connoissions nous-mêmes, puisque c'est la première condition nécessaire pour être soulagé; il veut surtout, que nous implorions son secours; et ce rapport du sujet au pouvoir est lui-même une loi générale de l'ordre social, comme le rapport du pouvoir au sujet. Au reste, il est conséquent que ceux qui nient que Dieu ait parlé aux hommes, ne veuillent pas que l'homme parle à la Divinité, et qu'ils ne connoissent plus de devoir, là où ils ne voient pas de *pouvoir*.

Dieu emploie donc des moyens dans l'ordre de la nature humaine, pour intimer aux sociétés humaines ses volontés suprêmes; il se sert d'un être humain pour parler aux hommes, parce qu'il est *naturel,* c'est-à-dire, dans l'ordre des communications établies, qu'*un* homme parle pour que *tous* entendent, qu'*un* homme commande pour que *tous* obéissent; et il est naturel encore et conforme aux perceptions de notre raison, que cet homme envoyé de Dieu pour instruire ses semblables, accrédite auprès d'eux sa mission divine, et que toujours conformément à la *nécessité* de la correspondance entre la volonté et l'action, il paroisse le ministre d'une action divine, puisqu'il s'annonce comme l'organe des volontés divines (1).

(1) La question particulière de l'action divine ou des *miracles*, *signe auquel on contredit,* ne peut pas en être une entre les théistes et les athées, puisqu'elle rentre dans la question générale de l'existence de Dieu. Elle

Ainsi *nécessité* (on sait que ce terme ne signifie en philosophie que la conformité aux rapports naturels des êtres),

est donc uniquement agitée entre les théistes; mais elle seroit aujourd'hui plus éclaircie, peut-être, si l'on eût proportionné l'attaque à la défense, si l'on eût senti que rien n'étoit plus propre à établir la vérité des faits de ce genre que d'en prouver la *nécessité*, je veux dire, la conformité aux rapports naturels des êtres en société, et aux lois générales de l'ordre qui les régit; et qu'en même temps que les uns soutenoient par l'histoire ce que les autres attaquoient avec les armes de la critique, ils eussent aussi défendu par des raisons métaphysiques ce que l'on combattoit par des arguties de dialectique.

Cette discussion eût prouvé qu'il y a une raison plus générale, *plus de raison* par conséquent, pour croire, dans une hypothèse donnée, un fait surhumain, que pour croire un fait purement humain; et c'est uniquement et précisément ce qui fait que les mêmes hommes, des hommes sages, qui ont versé leur sang pour la croyance de l'un, n'auroient mis assurément aucun intérêt à soutenir l'autre.

En effet, étant donnée la raison la plus générale possible, la raison de l'établissement de la société religieuse universelle (et elle existe sous nos yeux), je *conçois* la raison d'une *guérison* instantanée que le législateur donne en preuve de la vérité de sa doctrine,

nécessité, 1° que le souverain donne la *mission*, 2° que le pouvoir *parle* en son nom, 3° que les sujets *entendent* ses or-

et j'*idée* un rapport juste et naturel entre *action* forte et *volonté* sage. A la vérité, je ne vois rien, pas même de succession de temps, entre la volonté et l'action, entre le commandement du médecin et la guérison du malade; et là où je *conçois* par ma raison une raison générale, et la plus générale possible à cette volonté, je n'*imagine* pas, par aucune entremise de mes sens, le moyen particulier de cette action.

Dans la guérison successive de la même maladie par les voies ordinaires, je *conçois* une raison, celle de rétablir un homme d'une infirmité physique, raison individuelle et particulière, si je la compare à celle du rétablissement de l'humanité même de l'état d'ignorance et d'erreur. Je vois, il est vrai, entre la volonté et l'action, le médecin et le patient, un *milieu* ou *moyen* : ce sont des paroles, des *opérations*, des remèdes, de temps enfin pour tout cela; mais ce seroit une grande erreur de croire que j'en conçoive davantage la raison de tant de parlage, d'instrumens et de matières; c'est-à-dire, leur rapport avec l'effet produit, et la cessation plus ou moins prompte de cet état de mon corps appelé *fièvre*, inaccessible même aux conjectures; ni que les chimistes et les botanistes aient au fond une autre *raison* à donner que celle de *Molière* de la question : *pourquoi l'opium fait dormir?*

dres; trois lois générales, résultat des rapports de la nature physique et morale des êtres : donc trois vérités nécessaires,

Et quoique mes sens perçoivent ici une succession d'hommes et de choses, bien loin d'y idéer un rapport avec l'effet produit, toutes mes idées se confondent; je ne vois plus même des rapports, et je me perds dans le vague des probabilités, lorsque j'observe que les mêmes hommes et les mêmes choses produisent, dans des cas qui me paroissent semblables, des effets opposés entr'eux comme la vie et la mort, et que les malades meurent plus souvent qu'ils ne guérissent, effets dont l'un est aussi inexplicable que l'autre. Que le médecin guérisse seul à l'instant et d'un mot, ou avec une ordonnance, et le secours du temps, des hommes et des drogues, la raison humaine n'idée rien, absolument rien du rapport ou *raison particulière* du *moyen* qu'il emploie; et *toutes choses égales sous cet aspect*, elle a de plus pour croire ce fait surhumain, dans la circonstance donnée, une *raison générale* qu'elle ne peut avoir pour le fait humain, parce qu'il est évident que le législateur de la société a, pour opérer la guérison d'un malade, une raison surhumaine et bien autrement importante que celle du médecin pour traiter ses pratiques.

Le témoignage de mes sens ou des sens d'autrui, qui peuvent, avec certaines conditions, remplacer les miens (et la société et la vie entière roulent sur cette compensation), me rapportent donc des *mystères* d'un

relatives l'une à l'autre, et absolument inséparables, que le plus profond interprète de la science de la société renferme

côté ou d'autre, même des prodiges, c'est-à-dire, des effets dont le rapport est inconnu avec le moyen qui les opère; et s'il y a *miracle* d'une part, c'est-à-dire, action faite pour une cause divine, générale, sociale, action où l'Être éternel agit sans succession de temps, l'Être simple sans composition de parties, l'Être infini sans disposition de lieux, il y a, pour croire ce fait *hors* de l'ordre commun des faits, mais non *contre* l'ordre général des possibilités, une raison *hors* de l'ordre commun des motifs contingens et particuliers, mais non *contre* l'ordre des idées générales et nécessaires, et la raison suffisante de croire s'y trouve abondamment; car il y a plus de raison pour croire le général que le particulier, le nécessaire que le contingent, l'être de Dieu que l'existence de l'homme.

Au reste, il est singulier que les détracteurs les plus acharnés des mystères et des miracles soient les médecins, de tous les hommes ceux qui proposent à notre simplicité le plus de mystères, et qui, à la lettre, opèrent sous nos yeux le plus de prodiges, puisqu'ils ôtent et donnent la vie par les mêmes moyens en apparence, et sans qu'ils puissent plus que nous, connoître le rapport du moyen employé à l'effet produit; et c'est ce qui a fait leur réputation de sorcellerie, dans un temps, et de science dans un autre.

toutes sous cette conclusion courte et pressante : *La croyance vient de l'*ouïe *Comment entendront-ils, si on ne leur* parle? *comment leur parlera-t-on, si l'on n'est* envoyé?

Le peuple aussi, quand il exerce sa prétendue souveraineté, envoie des hommes qui se prétendent organes de ses volontés et ministres de son action, des hommes à qui il permet de *vouloir*, et surtout *de faire*. Dieu à cause de l'*incor-*

La résurrection d'un mort appartient à un autre ordre de possiblités, et au système des lois générales de l'ordre futur, état qui n'est pas étranger à l'homme, puique tous les peuples en ont eu l'idée, et qui n'est peut-être pas impénétrable à la raison humaine ; et Ch. Bonnet a prouvé qu'elle peut aller loin sur ce sujet. Au reste, les sophistes eux-mêmes n'ont pas cru que la durée *indéfinie* de la vie de l'homme, prodige à peu près du même ordre que sa résurrection, fût contraire aux lois générales de la nature humaine, puisque Condorcet espère et annonce, dans un ouvrage posthume, qu'on découvrira quelque jour le secret, il n'ose pas dire de ne pas mourir, mais de *prolonger indéfiniment son existence.*

poréité et de la simplicité de son être, n'agit pas immédiatement et sans *médiateur,* sur l'homme sensible; le peuple par la raison contraire et à cause de sa multiplicité même, ne peut être entendu quand il parle, ni *faire* quand il se meut; et si les Hébreux persuadés de la disproportion de l'action immédiate de la Divinité à la foiblesse des organes humains, craignoient, nous dit leur historien, que Dieu leur parlât lui-même *de peur qu'ils ne mourussent,* nous savons, par une expérience récente, que la volonté du peuple souverain prononcée aussi du haut *de la montagne,* avec le bruit du tonnerre et le fracas de l'orage, donne infailliblement la mort à la société où elle se fait entendre.

Les livres révérés des chrétiens confirment par leurs récits, et le paganisme par ses fables, cette croyance de l'univers, que la Divinité incorporelle manifeste sa présence à la société des êtres corporels,

par l'entremise d'êtres semblables à eux, et le raisonnement en établit la nécessité (1), je veux dire la conformité à l'ordre constant et aux lois générales de notre nature.

Ces êtres humains, organes des volontés souveraines dans la société, et ministres de l'action souveraine, s'appellent proprement *pouvoir,* puisqu'ils ont le *vouloir* et le *faire* sur la société; et l'on dit effectivement le *pouvoir* en parlant des chefs visibles de toute société : pouvoir paternel, ecclésiastique, politique, etc.; mais ce pouvoir est subordonné au pouvoir suprême du souverain, Dieu ou peuple, puisqu'il ne fait, après tout, que manifester sa volonté suprême,

(1) *Nécessaire,* en métaphysique, ne veut pas dire *obligé,* mais tel qu'il ne peut être autrement sans choquer la nature des êtres. Ainsi, l'amour d'un fils pour son père est *nécessaire* ou conforme à la nature de ces êtres; mais il n'est pas *obligé,* puisque plusieurs enfans se refusent à cet amour.

et exécuter en son nom son action suprême.

Or, je vais plus loin, et j'avertis ici le lecteur de chicaner opiniâtrément le principe, de peur d'être forcé d'admettre la conséquence.

Le pouvoir existe donc, sous un nom ou sous un autre, dans toute société; mais j'avance comme un fait : *Que l'unité même physique de pouvoir existe toujours dans toute société, c'est-à-dire, qu'il n'y a jamais qu'un seul homme à la fois qui énonce une volonté, et commande une action dans la société.* Ainsi le fait prouve l'unité physique, comme la raison démontre la nécessité de l'unité morale; car elle dit, que s'il y avoit à la fois dans la société deux volontés et deux actions, il y auroit bientôt deux sociétés.

Je n'ignore pas que les apparences et le langage usuel sont contraires à cette assertion; mais il faut dans les

sciences morales, comme dans les sciences physiques, corriger le témoignage des sens, expliquer les apparences, et remonter aux élémens du langage. « L'homme sage, dit le Prophète, ne » jugera pas toujours sur le rapport » de ses yeux ou de ses oreilles (1). »

1° A commencer par la société domestique ou la famille, il est évident qu'un homme unique est *pouvoir*, et qu'il ne peut y en avoir deux. Les lois de la nature physique établissent la nécessité de cette unité physique, et les lois de la nature sociale qu'on appelle les lois politiques et civiles, surtout les lois romaines, la confirment et l'étendent. Quelques sophistes ont méconnu le pouvoir domestique ou paternel, et des lois rédigées sur leurs systèmes ont porté atteinte à ce pouvoir, le premier dans l'ordre du temps, de tous les pouvoirs humains, et

(1) *Non secundùm visionem oculorum judicabit, neque secundùm auditum aurium arguet.* Isaïe.

supposant *égaux* entr'eux des êtres qui ne sont que *semblables*, ont brisé le pouvoir maritai, et affoibli, anéanti même le pouvoir paternel. Les mêmes hommes, entraînés par les mêmes principes, ont méconnu la nature du pouvoir public, et comme ils avoient soustrait les enfans dès l'âge des passions à l'autorité domestique, ils ont soustrait les peuples à l'autorité publique dans la crise des révolutions, en leur permettant de s'insurger contre le pouvoir, et même de le déposer; et ils ont ainsi légalisé la révolte dans la société domestique, et la révolte dans la société publique, état affreux, impossible même de société, et le *nec plus ultrà* du désordre social (1).

(1) On sait que les Romains renforcèrent le pouvoir domestique à l'instant où par leur révolution politique ils affoiblissoient le pouvoir public. Nous avons fait tout le contraire. Aussi les Romains conservèrent longtemps leurs mœurs, et nous avons achevé de perdre les nôtres.

2° L'unité physique de pouvoir est évidente dans la monarchie, puisque *monarchie* ne veut dire qu'*unité de pouvoir*. Il est intéressant de remarquer que la nature de l'homme-pouvoir est exprimée à découvert dans les langues des peuples du nord de notre continent, qui, seuls dans l'univers connu, forts de la nature et de ses lois, conservèrent la simplicité native de leur langue antique et la sagesse de leur constitution primitive, contre l'*artifice* de la langue des Romains, et les combinaisons laborieuses de leurs institutions démocratiques.

Dans toutes les langues d'origine scytique, celtique, germanique, teutonne, etc., et depuis la Moselle jusqu'au Kamtschatka, l'homme revêtu du pouvoir public s'appelle *Kœnig, King, Kan, Chagan, Kien,* mots qui ont tous pour racine le verbe *Kœnnen,* qui, dans leur langue, signifie *pouvoir,* et que ces peuples disent familièrement l'*homme*

qui peut, comme nous disons, emphatiquement, *potentat*. Il n'est pas inutile d'observer que ces langues paroissent n'être que les divers dialectes d'une langue extrêmement ancienne de la haute Asie : berceau des hommes et des sociétés. L'étymologie et la remarque sont de Leibnitz.

3° L'unité physique de pouvoir est certaine même dans les États populaires, aristocratiques ou démocratiques ; car c'est au fond le même gouvernement. Le nombre des hommes qui prétendent au pouvoir ou l'exercent, peut importer beaucoup à la tranquillité d'un État, mais il ne change rien à la nature de sa constitution.

J'ai honte d'énoncer une vérité aussi simple : mais à travers toutes les formes dont se compose la législation dans un État populaire, le nombre de ses députés est le *parlage* de ses orateurs, je ne vois *qu'un* homme qui propose une loi et

des hommes qui l'acceptent; car si deux vouloient la proposer à la fois, il faudroit, de nécessité physique, *donner la parole* à l'un et l'ôter à l'autre. Une assemblée législative n'est donc à la lettre et physiquement qu'une *loterie* de pouvoir où on le tire à chaque délibération. L'avis qui prévaut et qui passe en loi, est une *volonté* qui dirige l'*action* du gouvernement. Celui qui l'a émis a donc eu réellement, dans ce moment et pour cette circonstance, le *vouloir* et le *faire*. Il a donc été le *pouvoir* du jour et du moment; et que le *vote* ait été public ou secret, qu'on ait voté par *appel nominal* ou par *assis et levé*, il a prononcé entre les votans, comme le *Roi en son conseil*. Quand un homme propose une loi et qu'un autre la combat, le pouvoir est incertain entre eux; et s'il la modifie, et que la loi passe avec la modification, ce sont deux pouvoirs qui se sont rapidement succédé, puisque ce sont deux

volontés qui sont chacune devenues *loi.*

Voilà pourquoi toute assemblée doit être en nombre impair, ou avoir la faculté de s'y réduire en cas de partage, et qu'on suppose même ce nombre impair là où il n'est pas, en supposant un votant qui n'existe point, ce qu'on appelle donner à quelqu'un la voix prépondérante, car le nombre impair est celui où l'*unité* excède, *domine :* sans cela, cent mille opinions pourroient ne jamais devenir une volonté, cent mille bras ne jamais faire une action, et cent millions d'hommes ne jamais former une société. C'est ce que dit ou veut dire Montesquieu : « Le peuple est monarque par ses suf-
» frages, qui sont ses volontés. Ce mo-
» narque a toujours trop ou trop peu
» d'action : quelquefois avec cent mille
» bras, il renverse tout; quelquefois avec
» mille pieds, il ne va que comme un
» insecte. »

On voit la raison des troubles éternels

dont les Etats populaires sont agités. *Là où chacun peut à son tour être pouvoir, il est impossible que plusieurs à la fois ne veuillent être pouvoir* (1).

4° L'unité même physique de pouvoir existe nécessairement dans la société religieuse, ou la société de Dieu et de l'homme; car en admettant l'existence de l'un et de l'autre, il y a entre l'être volonté et action infinies, similitude, donc rapports; inégalité, donc dépendance; rapports et dépendance, donc société.

Il est évident que toutes les religions

(1) Si l'on me reprochoit de donner dans des abstractions, je répondrois qu'il n'y a rien de moins abstrait que l'unité physique. Ce reproche seroit beaucoup mieux adressé aux partisans de la souveraineté du peuple. Je me rappelle qu'il parut quelques jours avant le 18 fructidor un petit ouvrage, dans lequel un homme d'esprit disoit : *Le chef-d'œuvre du gouvernement représentatif est que le pouvoir y est abstrait.* Ce pouvoir abstrait a retenu cet écrivain en prison réelle pendant deux ans.

publiques, et même les sectes qui ont paru sur la terre, soit avant, soit depuis la religion chrétienne, les sectateurs de *Moïse,* de *Zoroastre,* de *Confucius,* de *Mahomet,* de *Manès,* d'*Arius,* d'*Eutychès,* de *Montan,* de *Jean Huss,* de *Luther,* de *Calvin, etc.*, reconnoissent tous *un homme* pour fondateur, législateur, réformateur : car tous ces mots ont ici le même sens, soit qu'il se soit dit inspiré de Dieu, soit que ses disciples lui aient cru des lumières supérieures à celles des autres hommes ; et même nos philosophes sont les échos de *Spinosa,* de *Bayle,* de *Voltaire,* de *Jean-Jacques Rousseau,* d'*Helvétius, etc.* Partout enfin l'homme qui soumet la volonté des autres hommes à ses opinions religieuses ou politiques, et leur action religieuse ou politique au culte ou au gouvernement qu'il établit ; cet homme, dis-je, a le *vouloir* et le *faire* sur d'autres hommes ; et quelque soit son nom, son rang

et son titre, il rend les autres hommes sujets de son pouvoir.

Cette unité physique de pouvoir, cet être humain existe dans la religion chrétienne, que ses *fidèles* regardent comme le développement et la perfection du théisme; et ils ont, à ce sujet, une croyance fort ancienne et fort répandue. Cette croyance a une raison; car rien n'est sans une raison d'être, et voici celle qu'ils en donnent.

Le pouvoir existe comme un rapport entre le souverain et le sujet, pour les unir tous deux, les rendre *uns* de volonté et d'action, en conformant la volonté foible, imparfaite, variable, contingente du sujet à la volonté parfaite, générale, nécessaire du souverain, et rendre l'action conservatrice du souverain réellement présente et sensible au sujet.

Le pouvoir est donc *milieu, moyen, médiateur,* car tous ces mots sont syno-

nymes entre le souverain et le sujet; lien de l'un à l'autre, il doit *participer* de l'un et de l'autre; il doit être l'un et l'autre, pour les unir tous deux : et comme la raison conçoit qu'un corps peut seul être moyen de *continuité* entre deux corps, elle dit avec la même clarté qu'un être esprit et corps peut seul être moyen d'*union* entre un esprit et des êtres esprit et corps. Ici le souverain est *Dieu*, le sujet est *homme ;* le pouvoir sera donc *Dieu-homme* rapport du souverain au sujet, non pas *forcé,* mais *nécessaire,* c'est-à-dire conforme aux rapports naturels entre les êtres dans la société, et aux lois générales de leur union. Mais si la raison de l'homme, semblable à la raison suprême, conçoit la raison de cet Être divin, ses sens, trop disproportionnés à la puissance infinie, ne rapportent rien à sa pensée qui puisse lui faire *imaginer* le moyen de cette prodigieuse opération.

Tel est l'être *Dieu - homme*, que les chrétiens reconnoissent et révèrent comme le législateur et le pouvoir de la société générale ou *catholique,* suivant la force du mot grec (1), *être-lien,* ou *médiateur* entre deux êtres, *mediator unius non est;* entre deux êtres *semblables,* mais *inégaux,* qui puisse les *unifier* en quelque sorte en *divinisant* l'homme et *humanisant* Dieu même, c'est-à-dire, en rendant les volontés humaines conformes à la volonté divine, et l'action divine ou le culte, semblable en quelque sorte à l'action humaine, sensible et extérieure comme elle, *in similitudinem hominum factus et ha-*

(1) *Général* ou *universel* ne veut pas dire *commun*, mais *nécessaire* ou conforme aux rapports naturels des êtres. Ainsi la vérité est toujours *générale,* même lorsque l'erreur est *commune.* La religion chrétienne n'en est pas moins la religion générale ou universelle, même s'il étoit possible qu'il n'y eût pas de chrétiens. Ainsi les vérités mathématiques étoient des vérités générales, même avant qu'elles fussent connues des géomètres.

bitu inventus ut homo, qui fasse ainsi, que l'homme connoisse Dieu ou répare le crime de l'avoir méconnu, empêche que Dieu, par l'opposition nécessaire, invincible qu'il a à toute imperfection, ne détruise l'homme, et conserve ainsi *rédempteur, réparateur, libérateur* de l'homme, Dieu à l'homme et l'homme à Dieu.

Les chrétiens soutiennent que cette croyance, *inimaginable* dans ses moyens, est non-seulement compréhensible ou raisonnable dans ses motifs, *rationabile obsequium,* mais qu'elle est même profondément philosophique, parce qu'elle est parfaitement conforme aux rapports naturels, ou à la raison des êtres, dont la perception claire ou obscure, bornée ou infinie, forme, ou plutôt est la raison humaine et même la raison divine.

Il y a donc (je ne parle encore que de la société religieuse) un pouvoir divin et des pouvoirs humains, comme il y a

une souveraineté de Dieu et une souveraineté de l'homme.

La société soumise au pouvoir divin sera forte et durable ; celle soumise au pouvoir de l'homme sera foible et variable : là, selon les chrétiens, est la raison de l'imperturbable fixité de la religion chrétienne, de son insurmontable et tranquille résistance à toutes les persécutions et à la plus destructive de toutes, celle du temps, du développement successif des vertus qu'elle enseigne, et du perfectionnement de tous les peuples qu'elle éclaire, et la raison des éternelles variations des sectes et de leur disparution insensible. En effet, la société doit être impérissable là où le pouvoir est immortel, et elle doit être changeante et périssable là où le pouvoir peut finir et n'est que celui des hommes. Celle-ci est à peine formée, qu'elle est en proie à la rivalité des hommes qui aspirent au pouvoir, et qui, avec un droit égal à *vouloir*

et à *faire,* se croient tous des talens supérieurs pour *vouloir* et pour *faire,* et ne reconnoissent aucun arbitre public de leurs droits, aucun juge légal de leurs talens, aucun régulateur certain de leurs opinions, puisque le *sens privé* et l'inspiration particulière sont des dogmes fondamentaux de leur société. Ces sectes peuvent se prolonger, mais elles ne sauroient s'affermir : l'imperfection de ces pouvoirs humains entraîne nécessairement vers le néant la société qu'ils ont fondée. Avec le temps, on juge le législateur ; l'enthousiasme se refroidit, l'illusion se dissipe, l'homme seul reste et paroît, et comme fait dire Voltaire au plus célèbre de ces fondateurs de religions humaines :

Mon empire est détruit si l'homme est reconnu.

Or, ce sont des faits ; et déjà l'Europe voit la religion chrétienne renaître, pour ainsi dire, de ses cendres, et les sectes

rivales descendre lentement au tombeau. L'indifférentisme introduit par la philosophie ne tuera que l'erreur.

Il nous reste quelques réflexions à faire sur le système social des chrétiens.

Ce système s'accorde parfaitement avec ce que nous avons dit de l'origine du pouvoir, organe des volontés du souverain, et ministre de son action, puisque l'Homme-Dieu, que les chrétiens révèrent comme le législateur et le *pouvoir* de leur société, dit en mille endroits, en parlant de lui-même, *qu'il n'enseigne rien que ce qu'il a appris de son Père, qu'il ne fait pas sa volonté, mais la volonté de celui qui l'a envoyé;* et ailleurs, *que tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre;* et que les premiers et les plus savans interprètes de sa doctrine, ministres de son pouvoir, disent de lui en mille manières, que toute *paternité* (c'est ainsi qu'ils appellent le pouvoir) *tire son nom et son titre de lui*

au ciel et sur la terre ; c'est-à-dire qu'il est la source et le type de tout pouvoir divin et humain.

Ici se présente d'elle-même une réflexion d'une haute importance.

La raison ne peut pas admettre le système des chrétiens, et supposer au milieu de la société des êtres pensans, un pouvoir pareil à celui d'un Homme-Dieu parlant et agissant dans la société au nom de Dieu même, sans observer des effets généraux, proportionnés à la grandeur et à la perfection d'une cause aussi générale. Si ce pouvoir n'a pas toujours été *réellement présent* à la société, son influence, depuis qu'il a daigné se manifester aux hommes, a dû être sensible sur le perfectionnement de la société et le sort de l'humanité même. La question ainsi posée se réduit à des faits sociaux ou généraux, c'est-à-dire, extérieurs et visibles. Or, on peut avancer comme un fait évident de nos jours, après la longue

expérience que l'univers a faite du christianisme, comme un fait dont la certitude est une démonstration historique de la vérité de la religion chrétienne. *qu'à considérer les temps anciens et modernes, il y a oppression de l'humanité dans toute société politique et religieuse où il n'y a pas connoissance, adoration et culte de l'Homme-Dieu.*

Qu'on y prenne garde : je dis l'humanité, et non pas l'homme ; c'est-à-dire, que l'oppression est dans les lois, même lorsqu'elle n'est pas dans les mœurs ; qu'elle est dans l'état public (religieux ou politique) de la société, même lorsqu'elle n'est pas dans son état domestique ou dans la famille : ce qui veut dire que l'oppression de toutes les foiblesses de l'humanité, de la foiblesse du sexe par le divorce, la polygamie, la prostitution religieuse ; de la foiblesse de l'âge, par l'exposition publique ou le meurtre des enfans, les amours infâmes, etc. ; de la

foiblesse de la condition, par l'esclavage, les jeux sanglans de l'arène, la mutilation, les sacrifices de sang humain, l'anthropophagie, l'oppression morale, par les absurdités de l'idolâtrie, du mahométisme, de la divination, des sortiléges (car les peuples toujours deviennent crédules en cessant d'être croyans); que toutes ces oppressions, dis-je, ont pesé légalement et sans réclamation, et pèsent encore sur l'humanité, toutes à la fois ou seulement quelques-unes, dans toutes les nations qui n'ont pas été ou qui ne sont pas chrétiennes, et même *se retrouvent et s'aperçoivent encore aujourd'hui, quoique sous des formes plus adoucies, chez tous les peuples qu'une fausse philosophie a écartés de la pureté et de la perfection du christianisme.*

Les ignorans qui vont sans cesse exagérant les désordres des chrétiens et les vertus des sages du paganisme, ne s'aperçoivent pas qu'ils ne remarquent des

vices chez les chrétiens, que parce que la société chrétienne est essentiellement vertueuse, comme ils ne remarquent des vertus ailleurs, que parce que les autres sociétés sont essentiellement vicieuses. En effet, chez les chrétiens, si le désordre est dans les mœurs, l'ordre est dans la loi sur laquelle l'autorité peut et doit toujours redresser les mœurs : au lieu que chez les peuples idolâtres ou non chrétiens, lors même que les mœurs sont réglées, le déréglement est dans la loi à laquelle les mœurs finissent toujours par se conformer ; car la loi corrompt, par ce qu'elle ne défend pas, comme par ce qu'elle ordonne. C'est ce qui fait que chez les Romains la loi qui permettoit le divorce, triompha enfin des mœurs qui le repoussoient. Les anciens disoient : *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt ?* parce que dans leur état imparfait de société, des mœurs devoient corriger les lois vaines, puisqu'elles étoient

corruptrices ; et nous devons dire : *Quid mores sine legibus.....?* parce que dans notre état parfait de société des lois sages sont et doivent être la règle de mœurs corrompues, puisque l'état public, ou la société régie par les *lois,* doit protéger, défendre et conserver l'état domestique ou la société régie par les *mœurs :* et si les mœurs ne sont pas meilleures dans les Etats chrétiens, c'est uniquement la faute des hommes dépositaires des lois, règle inflexible des mœurs ; et les révolutions sont, à la fois, le résultat nécessaire et le châtiment exemplaire de leur négligence. Ainsi, l'enfant chrétien ne naît pas avec plus de lumières que l'enfant idolâtre : l'homme chrétien ne vit pas avec moins de passion que l'homme païen ou mahométan. Peut-être même qu'un plus grand développement de son intelligence et un frein plus présent et plus sévère à ses actions, rendent ses passions plus industrieuses et plus irri-

tées, et augmentent ainsi la force de son ame en ajoutant à l'activité de ses désirs; mais la société chrétienne est meilleure que la société qui ne l'est pas, et l'enfant naît et l'homme vit au milieu d'un état de choses où il trouve le pouvoir, c'est-à-dire, la volonté qui fait *vouloir* le bien, et la force qui le fait *accomplir*. S'il y a des désordres dans les mariages entre chrétiens, il n'y a pas d'adultère légal ou de divorce; s'il y a des enfans abandonnés, ou même victimes inconnues de l'incontinence, il n'y a plus d'exposition publique et d'infanticide *légal* (1). S'il y a des hommes opprimés par la violence, il n'y a plus d'esclaves par la loi (2);

(1) On a vu récemment une atteinte portée à la loi qui punit de mort ce crime invisible presque toujours à l'œil de la justice; car, ce n'est que la religion du *baptême* qui a fait cesser dans les Etats cette horrible coutume.

(2) Les maîtres en Amérique n'ont point droit de vie et de mort sur leurs esclaves, différence qui ne permet pas de comparaison avec l'esclavage ancien.

s'il y a des rivalités entre les peuples, il n'y a plus, comme l'observe Montesquieu, de droit barbare de guerre; enfin, s'il y a des passions violentes sur la terre, il n'y a plus dans les Etats chrétiens de lois injustes et oppressives, hors dans ceux où les doctrines philosophiques les ont introduites, malgré la religion chrétienne.

Je me résume : la souveraineté sur la société est dans Dieu selon les uns, dans le peuple selon les autres. Le pouvoir religieux ou politique sur la société est dans un être humain, organe de la volonté du souverain, et ministre de son action. Ici, Jean-Jacques Rousseau est tombé dans une contradiction manifeste. « Pour que le gouvernement soit légi-
» time, dit-il, il ne faut pas que le gou-
» vernement (c'est-à-dire, le pouvoir)
» se confonde avec le souverain, mais
» qu'il en soit le ministre. Alors la mon-
» archie elle-même est république. »

Rien de plus vrai. Mais cet écrivain, en faisant du peuple ou des hommes le souverain, et encore de l'homme le pouvoir ou le gouvernement, confond visiblement le pouvoir et le souverain, et détruit ainsi la légitimité du gouvernement qu'il veut établir, au lieu que ceux qui regardent Dieu comme le souverain, et un être humain comme le pouvoir mettent évidemment entre le souverain et le pouvoir cette distinction qui constitue, selon Rousseau et la raison, la légitimité de la société.

Ici se présente une haute question : Le pouvoir est-il institué par les sujets, et y a-t-il entre les sujets et le pouvoir un pacte ou contrat social? Non. 1° Il n'y a pas de pacte social dans la famille entre le père et les enfans qui ne naissent pas volontairement de tel homme plutôt que de tel autre.

2° Il n'y a pas de contrat social dans la société religieuse, ni dans la religion

chrétienne où le pouvoir Homme-Dieu est d'une nature supérieure aux hommes, ni dans les autres religions où l'acquiescement aux opinions d'un homme est involontaire, puisqu'il est l'effet d'une conviction quelconque, coupable sans doute, lorsqu'elle est le fruit d'une ignorance volontaire dans les uns, ou d'une indocilité présomptueuse dans les autres.

3° Il n'y a pas de contrat social dans la société politique. 1° Il n'y a pas lieu au contrat avant l'institution du pouvoir ; car il faudroit pour cela que l'institution du pouvoir fût arbitraire. Or, le pouvoir est *nécessaire;* il ne dépend pas de la société de l'admettre ou de le rejeter, puisqu'une société ne peut exister sans pouvoir. Bien plus, une loi, ne fût-ce que celle qui régleroit les formes à suivre pour faire la loi ; un homme, ne fût-ce que celui qui l'auroit proposée, auroit toujours précédé cette prétendue

institution du pouvoir, et le peuple auroit obéi avant de se donner un maître. *Bien loin*, dit M. Bossuet, *que le peuple en cet état* (sans loi et sans pouvoir) *pût faire un souverain, il n'y auroit pas même de peuple.*

2° Il n'y a pas lieu au contrat après l'institution du pouvoir, puisqu'il n'y a plus alors entre les parties cette égalité nécessaire pour la validité du contrat, et qu'il n'y a plus entre le *pouvoir* et le *sujet* d'autre rapport naturel que celui de la dépendance. Les sujets doivent au pouvoir, mais le pouvoir doit au souverain pour l'intérêt des sujets. La raison des devoirs ne se trouve que dans le pouvoir ; et c'est parce que les pères ne doivent directement rien à leurs enfans, que les enfans ne peuvent directement rien sur leurs pères, et que Dieu s'est réservé la punition des pouvoirs ; *et je l'exercerai,* dit-il lui-même. Même dans un contrat entre parties égales, les hommes

ne se doivent les uns aux autres que parce qu'ils doivent tous également au pouvoir qui a reçu leurs engagemens; et ôtez Dieu de ce monde, il n'y a plus d'autre raison au devoir que la violence, parce qu'il n'y a plus d'autre titre au pouvoir.

Enfin, si l'on prétend que le peuple peut choisir un homme pour le revêtir du pouvoir, il est aisé de répondre que jamais peuple n'a choisi sans une raison qui est elle-même une loi, et presque toujours la plus impérieuse de toutes, la loi des événemens. Mais, même dans ce cas, où le peuple propose des lois conformes à la nature de la société, et alors ce sont les volontés de l'Être suprême qu'il exprime; ou il propose des lois contre la nature des sociétés, des lois qui sont sa volonté propre, comme le seroit celle de faire passer le pouvoir aux femmes, ou d'en revêtir une partie des sujets, et alors la nature ne ratifieroit pas le

contrat, et les troubles qui naîtroient de ces lois mêmes viendroient, tôt ou tard, punir le peuple qui l'auroit proposée, et le pouvoir qui l'auroit acceptée.

Le pouvoir est donc préexistant à toute société, puisque le pouvoir constitue la société, et qu'une société sans aucun pouvoir, sans aucune loi, ne pourroit jamais se constituer. Il est donc vrai de dire que le pouvoir est primitivement de Dieu : *potestas ex Deo est,* qui en a mis la *nécessité* dans la nature des êtres, et la règle ou la loi dans leurs rapports. Mais, comme il y a une souveraineté de Dieu et une souveraineté de l'homme, il y a un exercice divin ou légitime du pouvoir, et un exercice humain, vicieux et purement légal, selon que les lois que le pouvoir porte comme la volonté du souverain, et qui dirigent l'action sociale, sont justes ou injustes, conformes ou non à l'ordre et aux rapports naturels des êtres dans la société ;

car une société sans aucune loi seroit une contradiction dans les termes, parce qu'il y auroit impossibilité dans l'idée.

Nous traiterons donc des lois dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

DES LOIS.

» Legem bonam à malâ, nullâ aliâ nisi *naturali*
» normâ dividere possumus. Cic. *de leg.*

La loi est l'expression de la *volonté* du souverain, promulguée par le pouvoir, pour être la règle du sujet.

Elle est donc la volonté de Dieu selon les uns, la volonté des hommes ou du peuple selon les autres, et tous ont raison, en quelque sorte, puisqu'elle est (j'entends la loi juste) la volonté de Dieu *parlée* par l'homme, pour être *entendue* des hommes; mais la loi a des élémens ou sa *raison*, et c'est ce qu'il faut considérer.

Il existe des rapports entre les êtres physiques, et des rapports entre les êtres

moraux ou sociaux, et ces rapports résultent de leur similitude et de leur coexistence.

Entre les êtres physiques, il existe des rapports de distance, d'étendue, de mouvemens dont l'ensemble forme le système général du monde physique, assure sa conservation, et s'appelle aussi la nature des êtres physiques.

Entre les êtres moraux, il existe des rapports d'amour, de volonté et d'action, dont l'ensemble forme le système général du monde moral et social, et maintient l'ordre qui doit régner entre les êtres qui le composent : « Cet ordre, » dit Malebranche, qui est la loi invio- » lable des esprits », et qui s'appelle la nature des êtres moraux ; « l'ordre de » la nature, dit C. Bonnet, est le résultat » général des rapports que j'aperçois » entre les êtres ».

Ces rapports sont naturels, puisqu'ils sont par cela seul que les êtres sont : ils

sont nécessaires, puisque les êtres ne peuvent sans eux être conservés dans l'état propre à leur nature physique et morale.

Ainsi, sans le mouvement qui vivifie, anime et féconde toutes les parties de l'univers matériel, il n'y auroit plus bientôt ni végétation, ni reproduction, ni vie ; et sans les rapports d'amour, qui unissent entr'eux les êtres intelligens, il n'y auroit plus d'ordre entre ces êtres ni par conséquent de société.

Ces rapports sont donc parfaits, puisqu'ils sont ce qu'ils doivent être pour assurer la reproduction des êtres physiques et l'ordre entre les êtres moraux.

Ces rapports naturels, nécessaires, parfaits sont l'ouvrage de la volonté de Dieu même, qui en créant librement les êtres a produit les rapports nécessaires (1) qui existent entr'eux. Ainsi, le

(1) Il est très-différent de dire que Dieu a produit *nécessairement* les rapports, ou de dire que Dieu a pro-

potier ne peut former un vase sans lui donner une figure et un poids quelconques ; et en le plaçant dans son atelier, il le met en rapport *nécessaire* de distance avec tout ce qui l'entoure. Cette réflexion sert à concilier en Dieu la volonté indépendante qui crée, avec l'action nécessaire qui conserve tant que la volonté a résolu de conserver.

Les rapports entre les êtres sont en eux-mêmes et indépendamment de la connoissance que nous en avons, mais ils n'existent pour nous que lorsqu'ils sont exprimés et connus. Alors, ils s'appellent lois. Et, comme il y a des rapports entre les êtres physiques, et des rapports entre les êtres moraux, il y a des lois pour les uns comme pour les autres ; et l'on dit, *les lois du mouvement,*

duit des rapports *nécessaires ;* car *nécessairement*, adverbe, veut dire *forcément*, *inévitablement ;* et *nécessaire,* adjectif, n'est, dans la langue métaphysique, que le superlatif de *naturel.*

comme l'on dit, *les lois de la société.* Nous ne parlerons ici que de ces dernières ; mais il y a peut-être de grandes analogies entre les unes et les autres.

S'il y a une vérité générale universellement convenue entre les hommes, une vérité qui fasse *établissement,* comme dit Leibnitz, c'est que les lois sont le résultat des rapports *naturels* entre les êtres. *Lex est ratio profecta à naturâ rerum,* dit Cicéron.

« Les lois sont des rapports néces-
» saires qui dérivent de la *nature* des
» êtres, dit Montesquieu. » « Les rap-
» ports *naturels* et les lois doivent tom-
» ber toujours de concert sur les mêmes
» points, dit Jean-Jacques Rousseau. »
« Les lois de la *nature* résultent essen-
» tiellement des rapports qui sont entre
» les êtres, dit C. Bonnet. » Tous les publicistes, absolument tous, tiennent le même langage ; et cette uniformité est un signe certain de la vérité. La loi n'est

donc pas uniquement le rapport, mais le résultat et la manifestation des rapports. Ainsi c'est un rapport naturel que le fils hérite de son père, et il devient *loi*, lorsqu'il *résulte*, qu'il *sort* au dehors, qu'il est *produit* ou manifesté dans un testament. De là vient que l'homme n'est pas coupable uniquement pour manquer à un rapport naturel, mais qu'il faut encore qu'il ait eu connoissance de la loi qui manifeste ce rapport. *In lege cognitio peccati.*

Donc les lois sont, selon les théistes, l'expression de la volonté de Dieu, auteur des rapports qui sont entre les êtres, comme créateur des êtres eux-mêmes.

L'état de société est celui ou les rapports entre les êtres sont manifestés dans les lois, expression de la volonté du souverain.

« Si les lois sont le résultat des rap-
» ports parfaits entre les êtres, et l'ex-
» pression de la volonté de l'être infini-

» ment parfait ; l'être imparfait et fini,
» l'homme, quand même il pourroit
» dans son imperfection découvrir ce
» rapport, n'a point en lui la raison de
» son expression ou de la loi, c'est-à-
» dire, qu'il n'y a pas de raison pour
» qu'il donne sa volonté pour loi à des
» êtres égaux à lui, » dit le vrai théiste,
qui, toujours conséquent à lui-même,
voit le législateur suprême dans le souverain pouvoir, comme il a vu le souverain pouvoir dans la cause première.
« Il est donc nécessaire que Dieu daigne
» révéler à l'homme la connoissance de
» ces rapports en les manifestant par des
» lois, expression de sa volonté. Mais,
» entre des êtres intelligens, il existe un
» rapport naturel qu'une expérience
» journalière et constante nous décou-
» vre ; c'est que l'homme, s'il a des
» idées, ne les connoît, n'en a la con-
» science que par les signes qui les revê-
» tent, et que les sens qui les reçoivent

» transmettent à son esprit, et princi-
» palement par la parole, signe exclusif
» des idées générales ou sociales; et le
» Créateur lui-même, législateur su-
» prême de la société, ne déroge pas aux
» lois dont il a mis la nécessité dans la
» nature physique et morale de l'homme,
» et qu'il a posées comme le fondement
» de toute société.

» Dieu fera donc entendre une parole
» à l'homme (1); et comme cette pa-
» role entendue d'un homme ou d'une
» famille, dans un lieu et dans un temps
» déterminé, doit être, sans altération,
» entendue de tous les hommes, dans
» tous les lieux et tous les temps, puisque
» cette parole leur enseigne ce qu'il leur
» importe le plus à tous de savoir, leurs
» rapports avec les êtres semblables,
» Dieu rendra cette parole fixe, univer-
» selle et perpétuelle par l'*Écriture*,

(1) Voyez le chap. III.

» qui n'est qu'une parole fixée pour tous
» les lieux, tous les temps et tous les
» hommes.

» Il doit donc y avoir, continue le
» théiste, une *parole* divine pour l'in-
» struction de l'homme, fixée par une
» *Ecriture* divine qui puisse conserver
» et transmettre cette parole pour l'in-
» struction des sociétés. Et comme la rai-
» son me démontre la nécessité de cette
» parole et de cette écriture, les faits
» m'en apprennent l'existence. »

Effectivement les théistes conservent avec une grande vénération un livre où ils croient lire la parole divine, ce qu'ils appellent l'*Ecriture* par excellence, parce qu'ils y trouvent écrites, à ce qu'ils croient, les lois, résultat des rapports les plus naturels, et qui, outre sa prodigieuse antiquité, à laquelle aucune écriture humaine ne peut atteindre, présente des caractères frappans d'une intelligence sublime, et d'une connois-

sance profonde des devoirs de l'homme et des lois de la société.

Telle a été dans tous les temps et chez tous les peuples, la foi de l'univers aux communications divines faites à l'homme par la parole, *parlée* ou *écrite,* que tous les anciens législateurs ont assuré que la Divinité leur avoit *parlé* pour les instruire de ses volontés, et que, dans tous les temps, les peuples les plus célèbres ont révéré des livres ou des *écritures,* comme dépositaires de la parole divine.

Certes, elles avoient de nobles sentimens de la dignité de l'homme, ces nations qui vouloient et croyoient n'obéir qu'à Dieu; et ils en ont une idée bien abjecte, ces hommes qui veulent absolument n'obéir qu'à l'homme, et qui s'appellent *libres,* quand ils reçoivent les lois de leur égal, et *égaux,* quand ils lui en imposent; comme si l'homme et tous les hommes ensemble avoient sur l'homme

un pouvoir dont la raison fût en eux-mêmes, et non dans la Divinité souveraine de tous les hommes, et que l'homme eût une raison d'obéir à un pouvoir qu'il ne regarde, ni comme l'organe, ni comme le ministre, pas même comme l'instrument du souverain universel. C'est en vain que ces hommes si dociles nous disent qu'ils ne se soumettent à une loi, que parce qu'ils l'approuvent ; car outre qu'ils obéissent souvent à des lois qui ont été portées sans eux, ou même contre leur volonté exprimée, ils ne font pas attention que l'adhésion à une loi est toujours forcée. En effet, que cette adhésion ait pour principe l'ignorance ou les lumières, un esprit convaincu est, suivant la force même de l'expression, un esprit soumis, vaincu, asservi. Or, ce joug imposé à l'homme pensant, indifférent dans les sciences physiques *livrées à nos vaines disputes*, l'homme n'a en lui-même aucune *raison* de le

recevoir de l'homme dans les sciences morales d'où dépend le réglement des volontés et la direction des actions sociales, parce qu'en sa qualité d'homme, il n'a pas une volonté inférieure à celle d'un autre homme, et il n'en trouve pas davantage la raison dans l'homme de qui il fait la volonté, et qui ne naît pas avec d'autres besoins, et ne vit pas avec d'autres passions. On voit la raison pour laquelle les nouvelles doctrines en morale excitent, entre les hommes, bien d'autres débats que les nouveaux systèmes en physique; et, comme l'a dit un philosophe, les hommes disputeroient des vérités géométriques les plus évidentes, si de leur démonstration il naissoit des devoirs dans la société.

A la nécessité des communications faites aux hommes par une parole divine, *parlée* et *écrite*, est inséparablement liée la nécessité que l'homme ait reçu de la Divinité l'art de parler, et même l'art

aussi prodigieux de l'écriture, non de l'écriture *des images*, appelée hiéroglyphique, symbolique, etc. etc. qui n'est que le dessein des objets, et qui a été connue de tous les peuples-enfans; mais l'écriture des *idées*, l'écriture phénicienne ou plutôt hébraïque, et qui est celle des peuples civilisés; écriture qui fixe le son, qui parle aux yeux et *donne un corps à la pensée;* « art divin, s'écrie » Cicéron, qui a renfermé dans un petit » nombre de signes les combinaisons » infinies de la voix humaine : *Ex hac* » *ne tibi terrenâ mortalique naturâ* » *concretus is videtur qui sonos vocis,* » *qui infiniti videbantur, paucis litte-* » *rarum notis terminavit* (1)? »

(1) Il seroit aisé de prouver, 1° que l'art de faire voir l'idée par l'*écriture*, est aussi incompréhensible en lui-même que l'art de la faire ouïr par la *parole*. Je dis l'*idée*, car il faut bien distinguer cette écriture de l'écriture hiéroglyphique ou des *images*, avec laquelle, comme l'observe très-bien Duclos, *elle n'a aucun rapport*. 2° Que l'origine de cette écriture a été attribuée

Puisque les rapports naturels entre les êtres sociaux sont manifestés aux hommes par une *parole* et une *écri-*

par les anciens aux peuples de la Palestine, qu'ils appeloient généralement *Phéniciens*, et qui sont les *Hébreux. Phœnices primùm*, *etc.* 3° Que les fables débitées, sous mille formes, par les Grecs sur le *Mercure Trismégiste*, sur l'*Hermès* des Égyptiens, sur *Thaut*, *Thau*, *etc.*, prétendu ministre d'un roi d'Egypte, l'un ou l'autre, selon les Grecs, inventeurs de l'art d'écrire, ne sont évidemment que la tradition défigurée de l'intervention de la Divinité dans l'invention des arts nécessaires à la société; car *Mercure, Hermès*, *Thaut*, *Theutates* des Gaulois, et *Gott* des Germains, ne sont que le nom de Dieu. Ainsi, on retrouve le *peuple de Dieu* à la tête de toutes les sociétés, de toutes les traditions, de toutes les histoires, même de toutes les fables, de toutes les institutions nécessaires, à la tête de tout. Certes il y a peu de réflexion à croire que les peuples à leur enfance aient inventé d'eux-mêmes cet art prodigieux, qu'encore les peuples-enfans, Chinois et autres, peuples à *sensations*, qui tous écrivent leurs *images*, n'inventent pas, même aujourd'hui et d'après nous, et Condorcet en a fait la remarque. Je me contenterai de rapporter une observation bien naïve de Duclos sur ce sujet. « L'écriture, dit-il, n'est pas née comme le « langage, par une progression lente et insensible; elle » a été bien des siècles avant que de naître, mais elle

ture divines, et que le résultat de ces rapports s'appelle *loi,* il y a donc deux modes de *loi ;* lois *parlées* ou traditionnelles, lois *écrites* ou publiques ; et de là suivent deux états de société.

La société est un fait extérieur, visible par certains caractères qui la constituent société ; et je vois effectivement dans l'univers deux espèces de société, et dans chaque espèce, deux états successifs de société parfaitement correspondans l'un à l'autre dans chaque espèce.

» est née tout à coup et comme la lumière ;.... une » fois conçu, cet art dût être formé presque en même » temps. » Ce passage, qui fait de l'invention de l'art d'écrire un prodige plus étonnant que de l'invention même de l'art de parler, est décisif contre l'opinion de ceux qui attribuent cette *découverte* à l'homme, condamné par sa perfectibilité même à avancer lentement dans la route de la perfection. Il prouve en même temps que l'*écriture,* moyen de la société publique, a dû naître postérieurement de beaucoup à la *parole*, moyen de la société domestique ; les faits sont ici d'accord avec le raisonnement, et la société, ainsi que chaque homme, a eu la *parole* avant d'avoir l'*écriture.*

Je vois partout, 1° une société entre l'homme et l'homme, c'est-à-dire, entre des êtres *semblables*, mais non *égaux ;* société rendue sensible par une *action* soumise à certaines lois, résultat de certains rapports entre les êtres, et drigées vers une fin, qui est la *production* et la *conservation* d'êtres semblables ; et je retrouve dans cette société les trois personnes sociales caractéristiques de toute société, le *pouvoir*, le *ministre* et le *sujet*.

2° Une société de l'homme, cause seconde, être subordonné, avec l'Être suprême, cause première ; êtres par conconséquent semblables, mais non égaux ; société rendue sensible par une *action* soumise à certaines lois, résultat de certains rapports entre les êtres, et dirigée vers une fin, qui est de *produire* et de *conserver* dans l'être fini la connoissance de l'être infini ; et je retrouve encore dans cette société le caractère distinctif

de toute société, le *pouvoir*, le *ministre*, le *sujet*; société divine, société humaine, deux espèces de société.

Chacune de ces deux espèces présente deux états parfaitement correspondans dans chaque espèce, l'état domestique et l'état public de religion ou société divine, l'état domestique et l'état public de société humaine.

Dans l'un, état naissant, primitif, originel, élémentaire, la société divine ou humaine et purement domestique, et s'appelle famille et religion naturelle, et mieux, peut-être, *native* ou patriarcale. Dans cet état de société, la loi, volonté du souverain, se transmettoit par une tradition domestique; l'action sociale (appelée culte dans la religion) étoit domestique, ou renfermée dans l'intérieur de la famille; les personnes sociales étoient inférieures ou domestiques. Dieu même, pouvoir de cette société, ne permettoit aucune représen-

tation extérieure de son Être divin, comme on peut le remarquer dans les livres saints. Le *ministre* ou le prêtre étoit le père de famille ; les sujets, les personnes de la maison.

On voit la raison pour laquelle, dans les premiers âges de la société, et lorsqu'une nation n'étoit encore qu'une famille nombreuse, le sacerdoce étoit toujours uni à la royauté ; usage qui se retrouvoit même à Rome, où un membre du collége des pontifes portoit le titre de *roi,* pour pouvoir offrir un sacrifice national, usage qui s'aperçoit encore dans les Etats les mieux constitués, et que je crois la secrète raison de la cérémonie du sacre des rois. « Car tout ce qui est, » dit un auteur, tient toujours de ce qui » a été. »

Dans l'autre, état subséquent, développé, accompli, la société divine ou humaine est publique, et s'appelle religion *révélée*, ou manifestée, et état poli-

tique ou gouvernement. Dans cet état de société, la loi, volonté du souverain, est presque toujours extérieure ou *écrite;* car dans toute société publique, le pouvoir finit par écrire la tradition et rédiger les coutumes. L'action sociale (appelée culte dans la société religieuse) est extérieure, les personnes publiques *sensibles* même dans la religion; et l'on peut remarquer que dans la société judaïque, Dieu rendoit sa présence *sensible* dans le tabernacle; et que, dans la société chrétienne, l'Homme-Dieu s'est rendu extérieur, et rend encore *sa présence réelle sous des signes ou espèces sensibles*. Les ministres sont des hommes distingués des autres par une profession publique; les sujets, *fidèles* ou *féaux*, sont le corps même de la nation.

Or, aussi haut que l'on remonte, à l'aide de l'histoire, dans les temps passés, ou aussi loin que conduisent les voyages chez les peuples modernes, on

retrouve un culte domestique dans la famille, et un culte extérieur dans l'Etat. « Jamais Etat ne fut fondé que la reli- » gion ne lui servît de base, » dit Jean-Jacques Rousseau.

C'est ici qu'il faut remarquer l'influence des mots sur les idées. De ce que la religion domestique est exclusivement appelée *naturelle*, on en a conclu que la religion révélée n'étoit pas naturelle ; et de ce que la religion chrétienne s'appelle exclusivement *la religion révélée*, on en a conclu que la religion domestique n'étoit pas révélée. Toutes les deux religions, ou plutôt ces deux états de religion, sont *naturels*, l'un à l'état de famille isolé, l'autre à l'état public ou politique, et tous les deux sont *révélés*, l'un par la parole, l'autre par l'écriture.

La religion naturelle, ou domestique, *produit* au dehors la connoissance qu'a l'homme de la Divinité, en faisant de son culte une action extérieure et sen-

sible. La famille *produit* l'homme, et lui donne l'existence. Ce sont des sociétés de *production*. La religion révélée *maintient* et étend la connoissance de Dieu; l'état politique *conserve* la famille, et perfectionne tout ce qui a rapport à l'homme. Ce sont des sociétés de *conservation*.

Aussi nulle part on ne voit des familles subsister rapprochées sans former, d'abord momentanément, et bientôt d'une manière permanente, un état public, comme on ne voit encore la religion naturelle se conserver dans aucune société que dans la société publique du christianisme.

Donc l'état domestique est l'état foible, puisqu'il a besoin d'être conservé, et l'état public est l'état fort, puisqu'il conserve. L'un est l'état *natif, originel;* l'autre, l'état accompli, naturel; car la force, la bonté, la perfection sont la vraie nature de l'être perfectible.

Ce sont là des faits qui prouvent des raisonnemens, et des raisonnemens qui expliquent des faits ; mais l'art des sophistes consiste à combattre des vues générales par des faits isolés et obscurs, et des faits généraux et publics par de petites raisons.

La religion naturelle ou primitive est donc à la famille considérée hors de tout gouvernement, et antérieurement à tout établissement public de société, ce que la religion révélée ou publique est à l'état politique. La raison saisit avec une irrésistible évidence le *rapport* de cette *proportion* sociale, et c'est ce qui lui démontre le contre-sens des réformateurs religieux calvinistes, théophilanthropes, philosophes, qui, aujourd'hui que la famille ne peut plus être considérée hors de l'état politique, puisqu'à quelque époque qu'elle remonte elle trouve toujours cet état antérieur à elle, veulent rétablir la religion naturelle (car on sait

que les calvinistes mettent le sacerdoce dans le père de famille); comme si une religion domestique étoit *naturelle* à un état public de société : discordance impossible, comme il le seroit à une famille isolée dans une île déserte d'offrir sans ministres le sacrifice de la religion chrétienne, et d'en exercer toute seule le culte public.

La religion judaïque, passage nécessaire de la religion patriarcale à la religion révélée, ne convient pas davantage à l'état présent de la société. Les habitudes imparfaites de l'adolescence ne s'accommodent plus avec la dignité et les lumières de l'âge viril. Ce culte grossier et local a fait place au culte pur et universel; et ses sectateurs dispersés ne retrouveront plus ses ministres, et ne relèveront jamais ses autels (1).

(1) Il y a de quoi s'étonner de l'acharnement ridicule que Voltaire a mis à engager quelques puissances à faire rebâtir le temple de Jérusalem; comme si la

Telle est la simplicité des voies de l'auteur de la nature, législateur de toute société, et la fécondité de son plan, que la société domestique ou de production est le germe et l'état primitif de la société publique ou de conservation, et la société de conservation le développement, l'accomplissement, la perfection de la société de production. Ainsi, la famille partout a précédé le gouvernement politique, et dans la religion, ce qu'on appelle *l'état de grâce* a suivi, accompli, perfectionné *l'état de nature*.

Cette distinction d'état domestique ou *familier* et d'état public, explique le monde ancien et le monde moderne, sous le rapport de la religion, de la poli-

religion judaïque, figurée par son temple, pouvoit être rétablie aussi facilement qu'un édifice peut être reconstruit. La foi et la raison attestent que le culte mosaïque ne renaîtra pas; mais il n'est pas de foi que le fait rapporté par Ammien Marcellin se répétât toutes les fois qu'il plairoit à un prince d'essayer, à Jérusalem, de remettre une pierre sur une autre.

tique, de la littérature même, et fait voir, par exemple, pourquoi les anciens réussissoient mieux que les modernes dans le genre *familier*, dont ils transportoient les détails *naïfs* (1) même dans les genres les plus relevés, et pourquoi les modernes réussissent mieux dans le genre *public* ou noble, et qu'ils en ont porté la dignité jusque dans les sujets les plus familiers ; et c'est ce qui fait qu'on trouve des détails si ignobles dans *l'Iliade*, et tant de dignité et d'élévation dans certaines fables de Lafontaine.

Il y a donc eu, selon les théistes et la raison, une parole de Dieu aux hommes, fixée, confirmée, développée peut-être par l'*Ecriture*. Cette parole doit convenir à tous les hommes et à toutes les sociétés, à tous les besoins des uns, à tous les états des autres; et de même que l'état domestique et primitif de société est le germe

(1) *Naïf* n'est que le mot *natif* contracté, et cette observation n'est pas indifférente au sujet que je traite.

de l'état public, les lois simples et primitives seront le germe des lois subséquentes et développées de la société perfectionnée.

Tu adoreras ton Dieu, et tu le serviras lui seul.

Loi fondamentale de la souveraineté de Dieu sur les hommes, et qui exprime les rapports généraux de la créature intelligente et corporelle avec son Créateur, rapports qui consistent à l'adorer par son esprit, à le servir par ses sens, à l'aimer par conséquent; car l'amour est le principe de nos volontés et de nos actions sociales.

L'amour *est donc le principe du* pouvoir, *ou plutôt il est le pouvoir lui-même, puisqu'il donne à l'esprit et au corps le* vouloir *et le* faire; et *comme* l'amour de soi *est le principe du pouvoir dans la société de soi* ou société domestique, l'amour des êtres semblables à soi *est le principe du pouvoir*

dans la société des êtres semblables à soi, ou la société publique. Cette proposition fondamentale de la science de la société renferme des conséquences très-étendues, et elle contredit directement le principe de la philosophie moderne, qui fait de l'intérêt privé, ou de l'amour de soi, la base de la société des autres, et qui veut ainsi unir les hommes entr'eux, précisément par ce qui est la source intarissable de leurs divisions.

La loi du *service* que l'homme corporel doit à l'Être suprême, est développée par la loi qui suit, loi fondamentale du culte public, puisqu'elle y consacre chaque septième jour. On retrouve des traces de cette loi dans toutes les sociétés. Elle est aujourd'hui tolérée en France; mais on n'y parle plus d'adoration ni de culte public envers la Divinité, depuis que J. J. Rousseau, reconnu fou par ses plus zélés parti-

sans (1), a dit : « Qu'à quinze ans son » *Emile* ne savoit pas s'il avoit une ame, » et que peut-être à dix-huit ans il n'étoit » pas encore temps qu'il l'apprît. »

Tu honoreras ton père et ta mère afin que tu vives long-temps sur la terre.

La première loi étoit la loi du *souverain*, celle-ci est la loi du *pouvoir;* car le pouvoir, domestique, politique et religieux, n'est que la *paternité* d'une famille ou domestique ou publique, ou particulière ou générale; le raisonnement le prouve, et le langage usuel y est conforme. Il appelle Dieu *le père* de l'univers, et les chefs des nations les *pères* de leurs peuples. Les livres sacrés autorisent cette interprétation, puisqu'ils nomment expressément le pouvoir *une paternité* (2); et M. Bossuet lui-même

(1) Voyez sur sa démence réelle, et même héréditaire dans sa famille, les écrits contradictoires de deux de ses amis, *Dussaux* et *Corancez*.

(2) *Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur.*

trouve dans cette loi le motif de l'obéissance que nous devons au pouvoir politique et à ses ministres.

Ce précepte ne s'adresse donc pas seulement à l'homme, individu qui chez les Juifs, comme chez les chrétiens, ne *vit pas toujours plus long-temps sur la terre*, quoiqu'il *honore* ses parens; mais il doit s'entendre surtout de l'homme social ou de la société domestique ou publique, qui subsiste plus long-temps heureuse et forte, à mesure qu'elle *honore* son pouvoir, ce qui même ne peut subsister du tout si elle ne lui rend l'*honneur* et l'obéissance qui lui sont dus. Cette interprétation est autorisée par les livres sacrés qui se servent de la même expression d'*honorer* en parlant des rois, *regem honorificate;* elle n'est donc pas nouvelle ou différente de celle qu'on donne ordinairement à ce passage, elle est seulement plus générale; et puisque le Décalogue renferme, selon M. Bossuet, *les*

premiers principes du culte de Dieu et de la société humaine, il est évident que cette expression n'en est que la conséquence naturelle et le développement.

Dieu ne parle à l'homme que de dépendance, et point de liberté, parce que sa véritable liberté n'est que sa dépendance.

Tu ne tueras pas.

Tu ne commettras point d'adultère.

Tu ne déroberas point.

Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne désireras rien qui soit à lui, etc., et les autres.

Ces lois expriment les rapports des hommes entr'eux, soit comme êtres intelligens et en rapports de pensée, soit comme êtres physiques et en relation de propriétés.

Ces lois, ces rapports, les hommes ne les auroient jamais découverts; car relativement à Dieu, pour l'adorer et le ser-

vir, il faut en avoir l'idée, donc le signe qui l'exprime; car les signes servent à penser comme à parler. Or, sans communication point de signes, point de parole, point d'idée, par conséquent. Relativement à l'homme, il n'auroit pas découvert de lui-même la loi qui lui défend de nuire à son prochain, parce que cette loi est en contradiction formelle et continuelle avec le principe même de l'homme, l'amour de soi et son intérêt propre, et qu'aujourd'hui même qu'il la connoît cette loi, il n'a pas assez de raison, ni la société assez de force pour obtenir de lui qu'il la mette en pratique.

L'homme, il faut le dire, a horreur de sa destruction, bien plus que de la destruction des autres. Même chez les peuples adoucis par la civilisation, une exécution à mort est le spectacle qui attire le plus de curieux; et le métier de la guerre est, comme l'a dit Voltaire, le

plus naturel à l'homme, et celui auquel il s'accoutume le plus aisément.

On confond beaucoup trop, et surtout les femmes, la foiblesse de ses nerfs avec la tendresse de son ame. La sensibilité à ses propres maux ne part pas, il s'en faut bien, de la même source que la compassion aux peines d'autrui; c'est de l'amour de soi, de l'égoïsme, le mortel ennemi de l'amour des autres, et de là vient qu'on est toujours moins sensible aux malheurs d'autrui, à mesure qu'on l'est davantage à ses propres souffrances.

Un homme, connu par les grâces de son esprit, définit la vertu, dans un ouvrage qui vient de paroître, *une disposition naturelle, inhérente à tous les hommes, à faire du bien aux autres*, et il en trouve la source dans la *sensibilité physique*. Si cela étoit, il n'y auroit pas plus de mérite à pratiquer la vertu qu'à cultiver la musique, ni plus de faute à être vicieux qu'à avoir l'odorat obtus ou l'o-

reille fausse. La vertu n'est pas une *disposition,* mais une *action.* L'homme a une disposition à se faire du bien à lui-même, *native, inhérente* à l'individu, et il fait, contre cette disposition même, du bien aux autres par des motifs *naturels* à l'homme social. La *sensibilité physique,* qui est plutôt foiblesse que force de tempérament, fait les cœurs *tendres;* la raison éclairée fait seule les hommes *vertueux* ou forts, et l'on peut assurer en général, qu'à commencer par Caton, la *sensibilité physique* n'est jamais la mesure de la vertu, de la force d'ame, *virtus.* Je reviens aux lois.

Ces lois sont la base de toute législation morale, civile et criminelle chez tous les peuples, et on les appelle exclusivement *naturelles,* quoique toutes les lois doivent être *naturelles.* Ce sont les lois fondamentales du genre humain, le titre primordial de la fondation de la société, et les moyens généraux de sa

conservation; « lois, dit Cicéron, aussi » anciennes que la Divinité, et qui ont » précédé la naissance des villes et des » empires;» « idées du bien et du mal, » dit Mably, qui ont précédé l'établisse- » ment de la société, » comme le rocher sur lequel on a bâti la maison, en précède la première pierre.

A cette source ont puisé tous les peuples, absolument tous, même les peuples souverains, et il n'en est aucun dans l'univers qui ait ignoré ce principe de toutes les lois, dont une tradition obscure a conservé la trace partout où l'*Ecriture* n'en a pas conservé le texte.

Ces lois fondamentales, germe de toute législation, renferment les premiers *principes du culte de Dieu et de la société humaine,* mais elles n'en développent pas les conséquences; elles prescrivent, il est vrai, mais elles n'enseignent pas comment il faut obéir; elles disent qu'il faut *adorer* le souverain et *honorer* le

pouvoir, mais elles se taisent sur la manière dont l'un veut être *adoré* et l'autre *honoré;* elles défendent de *tuer* et de *voler*, mais elles n'expliquent pas si le meurtre est toujours illégitime, et toute disposition de la propriété d'autrui criminelle; en un mot, elles énoncent le *vouloir,* mais elles n'apprennent pas et ne donnent pas le *faire*.

De là suit la nécessité de lois particulières, religieuses et politiques, morales et civiles, explicatives des lois générales, qui en fassent l'application aux différens rapports de l'homme dans la société, et qui, pour établir l'*union* entre les hommes, mettent l'*uniformité* dans les devoirs, comme la nature elle-même met l'*unité* dans le pouvoir.

Ces lois particulières, la raison dit qu'elles ne doivent pas être en contradiction avec les lois générales; qu'elles doivent, au contraire, en être les conséquences plus ou moins éloignées, mais

toujours justes, et être, comme les lois générales elles-mêmes, le résultat des rapports naturels entre les êtres et l'expression de la volonté de leur auteur. « Les lois » seront bonnes, dit Mably, lorsqu'elles » seront le rejeton des lois naturelles ». « Les lois politiques, dit Jean-Jacques, » seront fondamentales elles-mêmes, si » elles sont *sages* ». Et il appelle ailleurs une loi sage, une loi conforme à la nature. « Ce n'est que dans la nature, dit » Cicéron, qu'on peut trouver la règle » qui sert à distinguer une loi sage de » celle qui ne l'est pas ». Tous les publicistes, absolument tous, tiennent le même langage : tous s'accordent à reconnoître la nature, qui n'est que l'ensemble des rapports entre les êtres et des lois qui en résultent, comme la seule régulatrice des lois. Mais lorsqu'il faut déterminer le sens qu'ils attachent chacun à ce mot *nature*, ils se divisent, et ne s'entendent plus. Les uns, comme Mably et

J. J. Rousseau, suivis par la foule des sophistes modernes, ne voient la nature de l'homme que dans l'état imparfait et purement domestique de société ; « *philosophie vaine et trompeuse qui veut ramener le monde à ses élémens*, dit saint Paul aux Colossiens », et faire rétrograder la religion révélée à la religion naturelle, et l'état politique à la famille. De là viennent les éloges extravagans que J. J. Rousseau donne à l'homme des bois et à la société sauvage, et à la faveur dont jouit la religion naturelle auprès de nos modernes philosophes. « Ils voient la nature, dit très-bien Leibnitz, dans l'état qui a le moins d'art (c'est-à-dire, de développement) ne faisant pas attention que la perfection emporte toujours l'art avec elle ». C'est aussi dans l'état accompli et parfait qui demande le plus d'art que ce grand philosophe, après Aristote et la raison, place la nature de l'homme né pour se perfectionner, parce

qu'il est perfectible. Et c'est parce que cet état naturel et accompli opposé à l'état natif ou *originel* est, pour l'homme moral comme pour l'homme physique, un état d'effort, d'*art* et d'action, qu'on dit communément, et avec une grande vérité, qu'il n'y a rien de si difficile à atteindre que le *naturel,* soit dans les ouvrages d'esprit, soit dans les manières. *Verum,* dit Quintilien, *id est maximè naturale quod natura fieri optimè patitur.*

Chez tout peuple où les lois particulières, religieuses ou politiques seront, comme dit Mably, *un rejeton de lois naturelles,* où elles seront *sages, donc fondamentales elles-mêmes,* comme dit J. J. Rousseau, là le pouvoir où le père sera *honoré;* car les lois particulières, religieuses ou politiques ne sont au fond que la constitution du pouvoir : l'homme social *vivra long-temps sur la terre,* c'est-à-dire, que la société politique ou religieuse subsistera; « mais dit J. J. Rous-

» seau, que je ramène ici par force à mes
» principes, si le législateur se trompant
» dans son objet, établit un principe dif-
» férent de celui qui naît de la *nature* des
» choses, l'État (religieux ou politique)
» ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il
» soit *détruit* ou *changé*, et que l'invin-
» cible nature ait repris son empire ».

Voilà la théorie, et voici l'application : 1° le seul peuple de l'univers habité qui ayant conservé par l'*Écriture* la connoissance de la *parole* divine, a fait l'application des lois générales aux circonstances particulières de son état social : ce peuple, dis-je, a *honoré* le pouvoir puisqu'il l'a attendu, *et il a vécu longtemps sur la terre ;* mais lorsqu'il a cessé de l'*honorer* en refusant de le reconnoître, il a cessé de *vivre* en société, et s'il vit encore, il vit sans aucun *pouvoir*, esclave de tous les pouvoirs, étranger à tous les lieux, suspect à tous les États, distingué de tous les peuples : il vit ce

peuple « que cinq mille ans n'ont pu » détruire, ni même altérer, et qui est » à l'épreuve du temps, de la fortune » et des conquérans » !

2° Tous les peuples, sans en excepter un seul, qui n'ont pas connu la première *écriture*, n'ont conservé qu'un souvenir confus, des traits à demi effacés, *extrema quædam lineamenta*, dit saint Augustin ; une tradition altérée de la première *parole* dont la mémoire ne peut entièrement se perdre dans une société, et forme le caractère distinctif de la sociabilité, et comme le fil imperceptible qui guide chaque peuple à son tour dans la route de la civilisation.

Tous ces peuples ont reçu des lois qui n'étoient pas des *rejetons des lois naturelles*, des lois qui n'étoient ni *sages*, ni *fondamentales* elles-mêmes, parce qu'elles ne dérivoient pas naturellement des lois fondamentales. Ces sociétés, ou plutôt ces peuples ont tremblé devant des

pouvoirs humains, et n'ont pas *honoré* des pouvoirs naturels; *ils n'ont donc pas vécu long-temps sur la terre*, et n'ont fait qu'y passer, funestes à eux-mêmes et terribles à leurs voisins.

3° Tout peuple, je parle des peuples modernes, qui ayant connoissance de la première *parole*, par la première *écriture*, en a fait la base de sa législation *a vécu long-temps sur la terre*, et a vécu plus fort et plus perfectionné, *plus naturel en tout*, à mesure que ses lois particulières ont été des conséquences plus naturelles des lois générales, des *rejetons* plus semblables à leur tige, des lois par conséquent *plus sages* et plus *fondamentales elles-mêmes* d'une société, comme les lois primitives sont fondamentales du genre humain; et pour comparer ici l'une avec l'autre, les deux sociétés qui partagent l'univers, la société chrétienne et la société mahométane ou idolâtre, qu'on rapproche le

développement toujours croissant, la force expansive, les lumières, et j'ose même dire, les vertus du monde chrétien, malgré quelques éclipses partielles et des désordres individuels, de l'état d'abrutissement, de barbarie et d'oppression du monde anti-chrétien, et l'on verra l'un destiné à *vivre long-temps sur la terre*, parce qu'il *honore* celui qui en est le *pouvoir* universel, s'y fortifier et s'y étendre, et l'on verra l'autre, mahométan ou idolâtre, qui ne le connoît pas, ou ne lui rend pas l'honneur qui lui est dû, condamné à disparoître de la terre, se diminuer et s'affoiblir; et puisqu'on ne peut s'empêcher d'attribuer l'état foible et chancelant de la société mahométane (1) à l'absurdité

(1) Tous nos efforts pour changer les habitudes politiques et militaires des Turcs, ont été inutiles, et cela devoit être. C'étoit s'obstiner à soutenir un édifice sans fondemens, où l'on ne vouloit pas voir que les connoissances (sociales) sont le résultat de la civilisa-

de son théisme, qu'on ait la bonne foi d'attribuer la force et les progrès des nations chrétiennes à la perfection de leur religion, de cette religion élevée qui, éclairant immédiatement l'intelligence humaine sur les rapports les plus vastes et les plus importans, ceux de l'homme avec l'être infini, y produit un foyer de lumière qui l'éclaire sur ses rapports secondaires avec les autres êtres (1). Et qu'on n'allègue pas les con-

tion, et que la constitution seule en est le moyen. Il n'y a jamais eu chez les peuples anciens que les Macédoniens, les Romains et les Spartiates qui aient su l'art de la guerre, parce qu'ils étoient plus constitués que les autres.

(1) La religion dit aux hommes : « Il existe des » effets, vous pouvez en user; mais il existe une cause » première, et vous devez la connoître : voilà les *don-* » *nées* dont il faut partir pour la chercher, et la route » que vous devez suivre ; ne vous détournez ni à droite » ni à gauche, vous vous égareriez infailliblement ». La philosophie moderne leur dit : « Il existe des effets, » jouissez-en, manipulez, décomposez, combinez, » soyez chimistes, géomètres, artistes ; mais n'allez pas

noissances relevées de quelques sages du paganisme; car outre qu'ils ne savoient rien, puisqu'au fond ils doutoient de tout, je demanderois quelle influence ont eue leurs systêmes ou leurs doctrines sur le bonheur du peuple et l'état de la société?

Si l'on m'opposoit la prodigieuse durée de l'empire de la Chine, je répondrois que la Chine n'est encore qu'une société naissante, puisque toutes les foiblesses de l'humanité y sont opprimées : ce qui fait que cet empire, malgré son énorme population, est le plus foible des États; sans cesse ravagé par les révolutions, ou asservi par la conquête. La vie d'une

» plus loin : il n'existe aucune cause, et s'il en existe » une, vous ne la trouverez pas ». Je le demande, quelle est de la religion ou de la philosophie, celle qui s'oppose le plus aux progrès de l'esprit humain? Aujourd'hui dans les écoles on défend de parler de Dieu, d'ame, d'esprit.... et les hypocrites accusoient la religion de nous interdire les recherches, lorsqu'elle ne faisoit que les guider.

société est sa civilisation et non sa durée.

Je vais plus loin, et à comparer entr'elles les sociétés chrétiennes, je remarque plus de force, et une existence plus longue et plus glorieuse sur la terre dans la nation où le pouvoir public et religieux étoit le plus *honoré*, je veux dire la France, où la constitution politique étoit plus naturelle que partout ailleurs, et la religion mieux entendue et plus sévère ; et Condorcet, lui-même, s'en plaint : et je vois les sectes réformées et les États populaires, ces sociétés qui cessent d'honorer le pouvoir public, puisqu'elles ne le connoissent plus que de nom, et que gouvernées par des pouvoirs particuliers, elles substituent ainsi le pouvoir de l'homme à celui de la nature et de son auteur, je les vois, dis-je, livrés en naissant à l'esprit de contention et de révolte, vivre, ou plutôt végéter dans la haine et la guerre, pour finir bientôt dans l'anarchie et dans l'a-

théisme, et annoncer par-là que les lois récentes qu'elles avoient reçues n'étoient pas *des rejetons des lois naturelles*, qu'elles n'étoient ni *sages*, ni *fondamentales*, et que loin de *les faire vivre long-temps sur la terre*, elles ne pouvoient que hâter leur dégénération et consommer leur ruine.

C'est ici que paroît avec la dernière évidence la vérité de ce que nous avons avancé, que l'homme imparfait et borné ne se seroit jamais élevé de lui-même à la connoissance des rapports fondamentaux, des rapports parfaits qui existent entre les êtres, et sur lesquels repose la société, et que, moins encore, il auroit pu les faire passer en lois, et y assujétir les autres hommes, puisqu'il n'en a pas même su tirer des conséquences justes et naturelles lorsqu'ils lui ont été révélés, et qu'il a détruit les lois générales par ses lois particulières.

Ainsi, de cette loi fondamentale, dont

une tradition ineffaçable avoit conservé le souvenir, *tu adoreras ton Dieu, et tu le serviras lui seul,* tous les peuples anciens, hors un seul, et même des peuples modernes, ont tiré la conséquence qu'il falloit adorer et servir une multitude de dieux, ou servir Dieu en opprimant l'homme; et de là l'idolâtrie avec ses extravagances, et le mahométisme avec sa barbarie; et même sous nos yeux, des hommes se croyant éclairés, en tirent la conséquence, les uns qu'il y a un Dieu; mais qu'indifférent à nos actions et aux événemens de ce monde, il demande de nous une adoration purement spirituelle, sans culte extérieur et commun; les autres, qu'il n'y a point de Dieu, et que toute adoration est un préjugé, et tout culte une superstition.

Ainsi, de cette loi, *tu honoreras ton père et ta mère,* certains peuples sauvages en ont conclu qu'il falloit tuer et manger leurs parens parvenus à une

grande vieillesse, pour les délivrer des misères de la caducité; et même au milieu des peuples policés, des philosophes plus sauvages encore, ont avancé que l'enfant ne devoit plus rien à son père et à sa mère une fois qu'il étoit parvenu à l'âge de raison et de force, précisément à l'âge où il peut les *honorer* et le secourir; tandis que dans la société politique d'autres insensés, raisonnant sur les mêmes principes, concluoient qu'une nation parvenue à sa maturité ne doit plus *honorer* d'autre législateur qu'elle-même, et faisoient de toutes ces erreurs la base de leur législation religieuse et politique, domestique et publique.

Ainsi, lorsqu'il étoit dit aux hommes, *tu ne tueras point,* des peuples entiers, et des plus célèbres, obéissoient, obéissent encore à la loi du meutre légal des enfans, ou de l'exposition publique. Ceux-ci établissent le divorce pour enlever à leur prochain la femme qu'il n'est pas

même permis de désirer : ceux-là enfin qui n'ont pas ignoré cette loi fondamentale, *tu ne déroberas à ton prochain rien qui soit à lui,* ont porté des lois pour le dérober lui-même, et réduire sous le plus dur esclavage des familles, des nations entières.

C'est donc en tirant des conséquences justes des lois primitives et fondamentales, que l'être humain, pouvoir dans toute société, porte des *lois sages et fondamentales elles-mêmes,* des lois *rejetons des lois naturelles, et qui font vivre long-temps l'homme sur la terre;* des lois enfin qui sont l'expression de la volonté générale du souverain législateur de l'univers. « Ces lois, dit Charles Bon-» net, sont en quelque sorte le langage » de l'auteur de la nature, et l'expression » *physique* de sa volonté ».

Ici, le croiroit-on? je me trouve d'accord avec la fameuse *déclaration des droits.* « La loi, dit-elle, est l'expression

» libre et solennelle de la volonté géné-
» rale ».

Mais les auteurs de cette mémorable déclaration entendoient par la volonté générale la volonté *collective* de plusieurs individus, ou la volonté populaire, imparfaite comme l'homme, et plus imparfaite quand elle sort du choc des intérêts et des passions entre plusieurs hommes; et j'entends par volonté *générale* la volonté de l'être le plus général pour la conservation de la généralité des êtres, volonté parfaite, seule capable de régler des volontés imparfaites (1).

La force vitale d'une société, qu'on

(1) La grande erreur politique de J. J. Rousseau est d'avoir confondu la volonté *générale* et la volonté *collective* ou populaire, et la grande erreur *idéologique* de Condillac est aussi d'avoir confondu les idées *générales* et simples, et les idées *collectives* ou composées sous le nom d'idées abstraites ; méprise qui conduit à l'athéisme, comme celle de Jean-Jacques conduit à l'anarchie.

me permette cette expression, est donc le caractère auquel nous pouvons reconnoître la sagesse de ses lois et la constitution naturelle de son pouvoir; et c'est aussi ce caractère que l'Homme-Dieu, pouvoir de la société religieuse, nous donne comme le signe auquel nous reconnoîtrons la société qu'il a fondée; cette société de laquelle il dit lui-même *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, parce qu'il est avec elle tous les jours jusqu'à la consommation;* cette société qu'il compare à l'édifice bâti sur le rocher que les vents impétueux des nouveautés humaines, les efforts des passions, et la rage même de l'orgueil ne sauroient renverser. Cette subsistance, au milieu des combats, malgré la variation continuelle des choses humaines, cette vie de force, plus encore que de durée (car le mahométisme dure et ne vit pas) ne pouvoit pas être un signe pour les contemporains de la naissance

même de la société. Il est de nécessité absolue qu'ils en aient vu d'autres ; et, au défaut même de l'histoire, la raison nous diroit que l'être, dépositaire des volontés divines, devoit participer à l'action divine, et faire ce que les hommes ne pouvoient pas faire pour accréditer auprès d'eux des vérités hautes et sévères qu'ils ne vouloient pas croire, et que si la religion chrétienne a perfectionné la société, et résisté aux hommes et au temps, elle est divine; si elle est divine, son souverain est Dieu même; son pouvoir *est* de Dieu, et que cela posé, la raison aperçoit la *nécessité* des œuvres extraordinaires du fondateur, même avant que l'histoire en établisse la certitude. Mais si les œuvres merveilleuses du fondateur de la religion chrétienne font moins d'impression sur nous par l'habitude d'en entendre parler, ou par la distance des temps qui, à cause de l'imperfection de notre esprit, affoiblit, non la

certitude, mais la croyance des faits; comme l'éloignement des lieux, à cause de la foiblesse de nos organes, rend plus obscure, non la lumière, mais la vision de la lumière, l'âge du monde où nous vivons, et l'expérience bientôt de deux mille ans, nous donne des motifs de crédibilité plus forts encore parce qu'ils sont plus généraux, des motifs qui, par un effet contraire, deviennent tous les jours plus convaincans, et que la révolution qui s'est faite en France, et qui se prépare en Europe, portera à un degré d'évidence irrésistible; en sorte que si les contemporains de l'homme avoient, pour croire les œuvres sur-humaines du législateur, les sujets du pouvoir ont, pour croire, les effets divins de la législation.

C'est donc l'Homme-Dieu, selon les chrétiens, qui est venu promulguer par une nouvelle *parole,* fixée dans une nouvelle *écriture,* une nouvelle loi, l'*amour de Dieu et du prochain;* loi fondamen-

tale d'une nouvelle société divine et humaine; loi, développement *naturel* de la loi primitive, puisqu'il dit lui-même qu'il n'est pas *venu la détruire, mais l'accomplir;* loi primitive à laquelle il remonte directement, lorsque changeant d'autres lois, conséquences peu naturelles ou imparfaites données passagèrement à un peuple enfant, et qui ne conviennent plus au peuple d'hommes qu'il veut former, il dit : *Il a été dit à vos pères : .... Vous ne tuerez pas; et moi, je vous dis : ... Vous aimerez jusqu'à vos ennemis, etc.*

Ces rapports, si l'homme les pouvoit entrevoir, aucun autre législateur que Dieu ne pouvoit leur donner force de loi. La législation des nations chrétiennes n'en est que l'application plus ou moins développée; la société politique n'existe que pour les faire observer, et telle est l'influence du christianisme sur la législation des Etats, et le sort de l'humanité,

que dans toutes les sociétés, même politiques, à commencer par celle des Juifs, il a resté, et il reste encore jusqu'au parfait établissement du christianisme, des lois imparfaites, conséquences fausses, quelquefois absurdes, des lois fondamentales; et ce fait au-dessus de toute contradiction est la preuve de l'assertion que j'ai présentée comme un axiome de la science de la société : *que l'humanité a été opprimée dans tout état public de société où l'Homme-Dieu* (représentant l'humanité toute entière) *n'a pas été reconnu.*

L'homme chef de l'Etat politique, *ministre* de la Divinité pour faire le bien et punir le mal, *minister Dei in bonum, si autem malum feceris, time,* mais pouvoir visible à l'égard des hommes sensibles, tant qu'il ne contredit pas formellement le pouvoir (1) supérieur dont

(1) *Nec possumus, nec debemus,* disoit au Roi le parlement de Paris, refusant son enregistrement à une loi majeure relative à l'état public de la religion.

il est le ministre, ne doit donc promulguer de lois que celles qui sont les conséquences naturelles de rapports naturels qui existent entre les personnes sociales constitutives de toute société, *pouvoir, ministre, sujet,* des lois qui fassent *adorer* le souverain et *honorer* le *pouvoir,* et qui empêchent d'attenter à l'homme dans sa personne et dans sa propriété c'est-à-dire, pour réduire les lois à leurs principes, et la société à ses élémens; lois qui répriment l'action des passions, destructives de la connoissance de Dieu et de l'existence de l'homme; car ce ne sont pas des lois, mais des réglemens passagers et toujours provisoires, des arrangemens locaux et de circonstances, que toutes ces lois de *fiscalité* et de *commerce* qui encombrent le code des Etats et la tête des administrateurs, et qui, trop souvent opposés aux vrais intérêts de la société, ne sont qu'un compromis entre la cupi-

dité du prince et la cupidité des sujets.

Le pouvoir doit donc attendre, pour porter la loi, que la nature, ou l'ensemble des rapports naturels entre les êtres, qui, même à l'insu de l'homme, dirigent les événemens, lui en indique la nécessité. La nature qui, dans ce sens, n'est autre chose que la volonté du Créateur des êtres, auteur de tous les rapports qui existent entr'eux, prend donc, pour ainsi parler, l'initiative des lois nécessaires, comme l'homme prend l'initiative des lois qui ne le sont pas.

Ainsi, les *mœurs*, ou lois naturelles à l'état domestique de société, insensiblement développées, deviennent *naturellement* les lois politiques *naturelles* à l'état public, telles que sont l'*unité* et la *masculinité* du pouvoir, le droit de *primogéniture* et l'inaliénabilité des domaines, lois fondamentales de l'Etat, comme elles le sont de la famille; lois dont les autres lois, moins importantes, ou plus

tard importantes, sont les conséquences plus ou moins éloignées. Ainsi, à partir des Germains, dont les *mœurs* ont été si bien décrites par Tacite, et qui offrent les premiers pas d'une société hors de l'état domestique, et pour ainsi dire, son entrée dans le monde civilisé, on peut, en venant jusqu'à nous, suivre les progrès de la société, et le développement de nos lois politiques. Mais, lorsque l'homme a porté quelque loi qui n'est pas le résultat d'un rapport naturel, la société tombe dans un état de langueur et de trouble qui avertit naturellement le pouvoir de la nécessité de retirer une loi qui introduit dans l'Etat un usage vicieux; et si le pouvoir, averti par ces symptômes fâcheux de l'état de souffrance du corps social, néglige d'y porter remède, la nature le ramène à son devoir par des révolutions, comme elle punit par les maladies, ou même par la mort, l'homme physique à qui elle an-

nonçoit depuis long-temps, par le dérangement de ses fonctions, la présence de quelque levain vicieux; parce que l'homme et la société écartés des voies de la nature, « ne cessent d'être agités » jusqu'à ce que l'invincible nature ait » repris son empire». La nature est donc le premier et devroit être l'unique législateur des sociétés. De là vient que presque aucune des lois politiques constitutives de l'Europe monarchique, et particulièrement de la France, n'a de date certaine ni (1) d'auteur connu, et que l'histoire ne nous montre de législateur que dans les Etats populaires, dont les lois, ou ce qu'ils appellent ainsi, portent souvent, comme à Rome, le nom de

(1) L'histoire d'un État populaire est l'histoire de l'homme et de ses actions bonnes ou mauvaises. L'histoire d'un Etat *un* est celle de la nature et de ses insensibles développemens; raison pour laquelle nous avons de bonnes histoires des Grecs et des Romains, et que nous n'avons pas une bonne histoire de France.

leur auteur : *Lex Valeria, Opimia, etc.* C'est l'instinct de cette vérité qui faisoit dire à Mably : « Je crois avoir remarqué » que les Etats qui se sont formés *avec* » *le plus de lenteur* ont acquis plus de » consistance; alors chaque établisse- » ment trouve tous les esprits disposés à » le recevoir », parce que chaque loi a été précédée par quelque chose qui l'a rendue nécessaire, et qui en faisoit prévoir et désirer la promulgation; et malheur à la société où il se fait des lois inattendues!

On voit la raison du peu de consistance qu'ont pris en Europe certains États qui se sont formés rapidement, comme ces fruits mûris à force de chaleur artificielle, qui n'ont ni couleur, ni saveur; et sans parler de la France démocratique, qui a eu une croissance si rapide et une mort si subite, voyez la Hollande formée en peu d'années et détruite en peu d'instans!

Le pouvoir qui promulgue une loi nécessaire, résultat d'un rapport naturel entre les êtres, comme par exemple celui de la succession masculine, exprime donc une volonté du souverain, conservatrice des êtres qu'il a créés; et celui qui promulgue une loi non naturelle, une loi destructive de la société, comme seroit la loi qui appelle les femmes au pouvoir, cause interminable de troubles civils et de guerres étrangères, désobéit à l'auteur de la nature, ou plutôt obéit à un autre souverain, à l'homme, et à ses caprices.

Ainsi, plusieurs lois portées en France sur l'ordre des *ministres* du pouvoir, depuis la loi qui leur permit, il y a plusieurs siècles, d'aliéner leurs terres, jusqu'à celle qui, de nos jours, en bornant les degrés de substitution, leur a défendu de perpétuer les biens dans leurs familles, et par-là a défendu aux familles elles-mêmes de se perpétuer,

toutes ces lois, dis-je, n'étoient ni nécessaires, ni naturelles : elles ont été portées contre les *ministres*, et par conséquent contre le pouvoir, contre la société.

Mais si le pouvoir ne doit porter que des lois dont la nature elle-même indique la nécessité, que penser de la profonde ignorance ou de la téméraire présomption de ces hommes qui disent : *Assemblons-nous, et inventons une société;* comme des ouvriers diroient : *Défrichons ce terrain inculte,* ou *construisons un édifice;* et qui, faisant des lois par cela seul qu'ils sont assemblés pour en faire, font des lois sur tout, font des lois contre tous, et les font nécessairement désastreuses par cela seul qu'elles n'étoient pas *nécessaires*.

Après les détails dans lesquels nous venons d'entrer, il en coûte à l'homme qui a quelque justesse dans les idées, de discuter l'opinion de la souveraineté du

peuple, *néant*, c'est-à-dire, abstraction sans réalité, systême où Dieu n'est pas, où l'homme seul est tout, et même les extrêmes, *pouvoir* et *sujet*, faux puisqu'il est impraticable de l'aveu même de ses défenseurs, et où l'on est toujours placé entre une inconséquence et un blasphême. En effet, si l'on fait craindre aux apologistes de cette souveraineté que l'ignorance et les passions humaines n'égarent la faculté législative de l'homme ou du peuple, ils vous répondent, tantôt avec Jurieu : *que le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes*, tantôt que le peuple est *juste et bon* et qu'il ne sauroit *faillir*, et par cela seul ils reconnoissent une *justice* et une *bonté* au-dessus du peuple, puisqu'il y conforme ses pensées et une règle antérieure au peuple, dont il ne peut s'écarter dans ses actions; et ils sont ainsi ramenés à la souveraineté

de Dieu, justice, vérité, bonté essentielles, auteur nécessaire de tout ordre.

D'autres, plus conséquens, soutiennent qu'il n'y a de juste que ce que le peuple permet, d'injuste que ce qu'il défend; et comme dans un pareil système il faut tout accorder ou tout rejeter, ils sont, malgré eux-mêmes, poussés jusqu'à soutenir que la loi de Sparte, qui permettoit au jeune citoyen, comme un exercice, l'assassinat de son esclave, est aussi juste que celle qui prescrit à un père de donner des alimens à ses enfans; et s'il objectoit qu'il y a dans l'homme un sentiment naturel qui l'avertit de la barbarie de cette loi, on lui répondroit que les Spartiates n'éprouvoient pas sans doute ce sentiment naturel, lorsqu'ils la recevoient de leur législateur, et la mettoient à exécution, ou que s'ils l'éprouvoient, il y a donc un certain ordre *naturel,* différent de la volonté de l'homme, puisqu'il est antérieur à ses actions, in-

dépendant de l'homme par conséquent, et dont un sentiment intime lui révèle l'existence, ce qui ramèneroit encore la souveraineté de l'Être suprême : on lui répondroit par l'opinion qu'ont eue sur la souveraineté du peuple, quand il en exerce les actes, les philosophes anciens, Cicéron surtout (1), et même les modernes, tels que J. J. Rousseau et Mably, lorsqu'ils daignent descendre des régions éthérées de leur théorie sociale : on lui répondroit encore mieux par l'exemple de l'Angleterre et de la France, où les lois les plus oppressives ont été portées, au nom du peuple, contre Dieu et contre l'homme, par ceux qui se disoient ses mandataires; leçon terrible, événement à jamais mémorable, où l'on a vu, dans les deux siècles qui viennent de s'écouler, deux puissantes na-

(1) *Jam vero stultissimum est illud existimare omnia justa esse quæ scita sint in populorum institutis aut legibus.* Cic. *De leg.*

tions ravagées par leurs propres lois comme par une tempête, résister à leurs ennemis, et succomber sous leurs législateurs.

CHAPITRE V.

DES MINISTRES ET DE LEURS FONCTIONS.

Il faut ici rappeler les principes pour en suivre l'enchaînement. Le pouvoir suprême, infini ou général dans Dieu, *collectif* dans les hommes, appelé, dans l'un ou l'autre système, le *souverain*, *veut* et *agit* d'une manière *générale* ou *collective* relative à la *généralité* des êtres, ou à une *collection* quelconque d'êtres.

Ainsi, les hommes, là où le peuple se dit souverain, veulent et agissent d'une manière *collective* dans leurs assemblées populaires, soit pour porter des lois, soit pour élire des hommes.

Mais l'être infini, général, ou Dieu,

et l'être collectif appelé *peuple*, se servent d'un être *intermédiaire* pour faire entendre leur volonté à l'être fini, particulier, individu, et lui appliquer leur action, et faire ainsi de cette volonté et de cette action générales ou collectives, une volonté et une action spéciales et déterminées.

Le pouvoir subordonné, appelé dans les deux systèmes, *chef, autorité*, et dans cet ouvrage, le *pouvoir*, est cet être *intermédiaire* entre Dieu et les hommes, ou entre le peuple et l'individu, c'est-à-dire entre l'être général et infini et l'être particulier et fini, ou bien dans le système populaire, entre les hommes collectifs et l'individu; et il est l'organe de la volonté du souverain, et le ministre de son action envers le sujet.

La volonté, acte de l'être simple sur des êtres simples ou intelligens, est indivisible, et l'on ne peut distinguer, dans la volonté, de commencement, de mi-

lieu ni de fin. La volonté n'est bornée ni par la distance des lieux, ni par l'éloignement des temps, ni par le nombre des hommes. L'homme veut partout, et même là où il n'est pas ; toujours, et même après lui ; sur tous, et le même acte de ma volonté qui fait mouvoir mon bras, fait agir une armée. La volonté embrasse donc la généralité dans sa simplicité, et à cause de sa simplicité même, elle comprend le présent et l'avenir, l'objet prochain et l'objet éloigné, le tout et la partie ; et la volonté qui fit sortir du néant et exister au dehors l'univers sensible, n'est pas plus composée que la volonté qui tire mon corps du repos et le transporte dans un autre lieu.

L'action exercée sur les corps, sur l'être composé, est par cela même composée et divisible. Elle commence, elle continue, elle finit ; elle est circonscrite à une portion de l'espace, bornée à une portion de la durée, exercée sur une por-

tion de la matière ; une action se fait dans un certain lieu, pendant un certain temps, sur un certain sujet : et l'action de lancer une pierre, demande bien moins de lieux, de temps et de matière que celle de construire un édifice.

De la simplicité et de l'indivisibilité de la volonté, il suit qu'elle est incommunicable; l'homme pensant ne charge jamais quelqu'un de vouloir pour lui, puisqu'il peut toujours vouloir lui-même. C'est la pensée de J. J. Rousseau, « la volonté ne peut jamais être représentée. »

De ce que l'action est divisible et composée, il suit que l'homme agissant peut charger quelqu'un de faire pour lui, parce qu'il ne peut pas toujours faire lui-même.

Ainsi, l'on ne donne jamais de *procuration* à quelqu'un pour *vouloir*, mais pour *faire*, puisqu'on *veut* d'avance ce qu'il *fera*.

Ainsi, la volonté peut avoir des con-

seillers qui l'éclairent, mais l'action doit avoir des ministres ou *serviteurs* qui l'accomplissent.

Nous avons vu que l'action publique du pouvoir s'appeloit *gouvernement* dans l'état politique, *culte* dans l'état religieux.

Cette action, parce qu'elle est publique, excède l'action ou les forces d'un homme seul, et ne peut être exécutée que par plusieurs hommes publics, comme le pouvoir dont ils sont les ministres.

Ces ministres exercent donc par les ordres du pouvoir public la fonction de *faire* pour accomplir la volonté publique exprimée par la loi.

Deux choses sont nécessaires pour l'exécution de la loi : 1° la connoissance de ce qu'elle prescrit, et que j'appelle *jugement ;* 2° la destruction des obstacles qui s'opposent à l'exécution de la loi connue, et que j'appelle *combat*.

Ainsi JUGER et COMBATTRE par le commandement du pouvoir sont la fonction essentielle de ses ministres.

Cette division comprend, comme on voit, les deux branches principales de tout gouvernement, l'état *judiciaire* et l'état *militaire*. La fonction de *combattre* doit être précédée et réglée par celle de *juger*, comme le corps doit être gouverné par l'esprit, et c'est ce que signifie cet axiome de jurisprudence, *que force doit demeurer à justice*.

Ainsi, les ministres de la religion *jugent* dans leurs décisions l'homme qui répand une fausse doctrine, et le *combattent* par leurs censures; et même à l'égard de chaque homme *fidèle* ou sujet du pouvoir religieux, le prêtre *juge* le coupable dans le tribunal secret, et le *combat* ou le punit par la peine qu'il lui impose.

Les ministres politiques, appelés *juges, guerriers, magistrats, fonctionnaires*

publics, jadis *noblesse, etc.,* et considérés dans leurs fonctions publiques, *jugent* l'ennemi intérieur de l'Etat, et le *combattent* par le glaive de la loi, ou repoussent par les armes l'ennemi étranger.

Les *ministres* sont donc *nécessaires* dans toute société, comme un rapport *naturel* entre le *pouvoir* et le *sujet.* Aussi, ils ont existé sous une forme ou sous une autre, sous un nom ou sous un autre, dans toutes les sociétés religieuses et politiques. Ainsi, les tyrans ont des satellites pour contraindre leurs esclaves, comme le pouvoir a des ministres pour gouverner ses sujets. Ainsi, *Moloch* avoit ses prêtres qui lui immoloient physiquement des victimes humaines, comme le Dieu des chrétiens a son sacerdoce qui lui immole d'une manière mystique une victime humaine, seule digne de lui; et les sectateurs *purs* de la religion naturelle, qui traitent de

scelérat l'homme qui ose s'interposer entre l'homme et la Divinité, n'ont-ils pas eux-mêmes, dans leur culte *théophilanthropique*, des hommes distingués des autres hommes par leur costume, leur place, leurs fonctions et leur solde; des hommes interprètes de leur dieu-nature sur les hommes, puisqu'ils les instruisent dans la connoissance d'une loi qui doit éclairer leurs volontés et régler leurs actions, et *ministres* du culte des hommes envers leur Divinité, puisqu'ils lui offrent, au nom des assistans, avec l'hommage des cœurs, les prémices des fleurs et des fruits; car le sacrifice de l'homme intérieur et extérieur, et l'offrande de sa propriété, sont l'action sociale et nécessaire de toute religion; l'hommage que l'homme fait de lui-même et de ses biens au Créateur de l'homme et de l'univers, et qui, raisonnable ou non, mais rendu partout où il y a des hommes et des nations, prouve

à la fois l'ancienneté de la tradition, et l'universalité de la croyance.

Le pouvoir domestique, lui-même, a ses ministres, soit dans la *mère* ministre de l'action productrice, soit dans les *serviteurs* ou *domestiques* ministres de l'action conservatrice de la famille, qui travaillent pour la nourrir; car le *travail* est aussi effort et *combat : in sudore vultûs tui comedes panem tuum.*

Pouvoir, ministre, sujet, trois personnes constitutives de toute société, même domestique, et essentiellement distinguées l'une de l'autre : mais ces *trois personnes ne constituent qu'un corps social*, proposition dans laquelle un lecteur attentif apercevra une des grandes analogies qui lient le système général des effets à la nature infinie de la cause.

C'est parce que les *ministres* sont une *personne* et les *sujets* une autre, qu'au-

trefois aux Etats-généraux on votoit *par ordre,* et qu'on n'imaginoit pas de compter plusieurs *têtes* là où il n'y a qu'*une personne.*

C'est ici le lieu d'observer que ce qu'on appeloit en France les États-généraux composés de trois ordres, n'étoit que la réunion des trois sociétés, religieuse, politique et domestique, dont se compose l'état civil de toute nation.

C'est parce que le ministère social est la fonction perpétuelle de *juger* et de *combattre,* qu'il est appelé *ordre* ou personnes *ordonnées,* disposées pour une fonction qui demande de la *subordination* dans les volontés, et une certaine *ordonnance* ou disposition dans les actions. Il s'appelle aussi *milice,* ou personnes dévouées, à *me lito,* je me dévoue; d'où l'on a fait *mi lito,* je combats, je sers, par le seul changement d'*e* en *i* ordinaire dans toutes les langues. On sait qu'en France les hautes

charges de la magistrature donnoient le titre de *miles,* chevalier, et qu'encore les fonctions militaires s'appellent *service.*

Ce dévouement dans les ordres, qui fait de leurs membres autant de *serviteurs* ou de ministres de la société, donne le mot de l'énigme que Rousseau se propose, et qu'il n'ose résoudre. « Quoi » donc! la liberté (de tous) ne se main- » tient qu'à l'appui de la servitude (de » quelques-uns), peut-être. » Si le ministère public est *nécessaire* dans toute société, le respect des peuples pour ceux qui l'exercent n'est donc pas un préjugé sans raison, puisqu'il est le sentiment naturel de la *nécessité* du ministère; et dans les révolutions de la société, qui ne sont qu'un déplacement de personnes sociales, sa haine contre le ministère pourroit n'être pas une prévention sans motif, si elle n'étoit que le sentiment de la dégénération du ministre; et comme

le pouvoir n'est présent à la société que par son action, et qu'il n'agit que par ses ministres, l'amour des sujets pour le pouvoir ou leur haine suivent inévitablement de leur respect ou de leur haine pour les ministres du pouvoir, et c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer les progrès effrayans de l'esprit de révolte répandu en Europe contre le pouvoir religieux et le pouvoir politique.

Ainsi, les abus qui s'étoient introduits dans le clergé, et qui depuis long-temps demandoient une réforme *dans le chef et dans les membres*, suivant l'expression des conciles, furent la première cause des progrès de la révolte de *Wiclef*, de *Jean Huss*, de *Luther* et de *Calvin*, pères de la philosophie moderne; et dans l'ordre politique, les jouissances domestiques préférées aux fonctions publiques, ou plutôt recherchées uniquement dans les fonctions publi-

ques ; et la vanité de la naissance mise trop souvent avant les devoirs de la noblesse, ont été une des causes de la révolution, et peut-être la plus prochaine, en excitant la jalousie des sujets contre les ministres ; car les hommes n'envient que les jouissances, et jamais les devoirs.

Le ministre n'est donc plus élevé que pour être mieux aperçu, et il doit également défendre l'État par son action publique, et édifier (1) la famille par son exemple personnel.

Le pouvoir doit donc rappeler le ministre à la gravité de ses fonctions, s'il veut maintenir le sujet dans l'obéissance, comme l'artiste perfectionne ses instrumens quand il veut perfectionner son ouvrage. Un peuple ne se déprave ou

(1) L'acception morale donnée au mot *édifier*, *édification*, offre un sens profond, et signifie que tout ce qui est vrai et bon avance la consommation de l'édifice social. Cette belle doctrine est admirablement développée dans saint Paul.

ne se corrige que par l'exemple de ses chefs; c'est une colonne d'armée qui change de route lorsque la tête change de direction; et jamais la société ne périt que par la faute du pouvoir chargé de la conserver.

De là viennent les noms de *nobles*, *notables*, *noblesse*, *nobilité*, *notabilité*, de *notare*, *noto*, qui doivent se faire remarquer; *gentilshommes*, *gentis homines*, *gentlemen*, hommes de la nation, parce qu'ils sont spécialement dévoués à son service, qu'ils doivent à la société le sacrifice de leurs passions comme celui de leurs personnes, et que leur vie privée doit être son modèle, comme leur vie publique est sa propriété.

Les ministres sont donc plus sujets que les sujets eux-mêmes, puisque, *sujets* comme eux à toutes les lois communes aux membres d'une même société, ils sont de plus *sujets* aux lois particulières

à leur profession : et certes, il pourroit se prolonger, mais il ne sauroit s'affermir, le gouvernement qui méconnoîtroit la *nécessité* de ministres dévoués, corps et biens, au soutien du pouvoir et au service des sujets.

CHAPITRE VI.

DE L'ÉTAT VARIABLE DE SOCIÉTÉ, OU DU SYSTÈME DES INDIVIDUS, SYSTÈME DE L'HOMME; ET DE L'ÉTAT FIXE, OU DU SYSTÈME DES FAMILLES, SYSTÈME DE LA NATURE.

La souveraineté, soit qu'on la voie en Dieu, ou qu'on la suppose dans l'homme, se manifeste dans la société par un pouvoir émané de Dieu, ou délégué par l'homme, et ce pouvoir institué suivant certaines lois, expression de la volonté du souverain, et dirigé par elles, agit au dehors par des ministres qui participent eux-mêmes de la nature du pouvoir, comme le pouvoir lui-même participe de la nature de la souveraineté.

Le *pouvoir*, avons-nous dit, est tou-

jours exercé par un être humain, et par un être unique. Mais, si ce caractère est commun à toutes les sociétés, à quel signe pourra-t-on distinguer le pouvoir émané de la souveraineté de Dieu, ou le pouvoir prétendu délégué par la souveraineté de l'homme?

Je dois répéter ici que j'entends par *pouvoir* émané de la souveraineté de Dieu et conforme à sa volonté, le *pouvoir* constitué, sur ou par des lois politiques ou religieuses (seules constitutives de l'un ou de l'autre pouvoir), lois qui sont le résultat des rapports *naturels* entre les êtres dans l'une ou l'autre société, par conséquent l'expression des volontés de l'être créateur des êtres, et auteur des rapports *naturels* qui les conservent. Car la société humaine est *naturelle* à l'homme, comme la société divine ou religieuse : elle est donc dans la volonté de l'auteur de toute la *nature*, et par conséquent il y a en Dieu des vo-

lontés politiques, comme il y a des volontés religieuses et même des volontés physiques, parce qu'il y a entre l'homme et l'homme des rapports politiques, comme il y a entre Dieu et l'homme des rapports religieux, comme il y a entre les êtres matériels des rapports physiques.

Laissons cependant l'épithète de divin exclusivement au pouvoir de la société religieuse, puisqu'il est *réellement*, c'est-à-dire, *sensiblement* Dieu même (*car le sensible*, comme dit Malebranche, *n'est pas le solide*), et appelons le pouvoir politique, *naturel*, lorsqu'il est constitué ou établi sur les lois naturelles, car il n'y a *d'établi* que ce qui est conforme à la nature.

Le caractère le plus marqué qui distingue le pouvoir *naturel* du pouvoir qui ne l'est pas, du pouvoir humain ou populaire, est, je ne dis pas la durée, mais la fixité de l'un, la variation de

l'autre, car il y a fixité dans la nature et variation dans l'homme.

Le pouvoir est fixe par la perpétuité de l'homme qui l'exerce; car, puisque le pouvoir doit toujours être exercé par un homme, il y a un rapport évident entre la fixité de l'homme et la fixité du pouvoir, comme il y en a un entre la fixité du pouvoir et l'immutabilité du souverain, de Dieu même.

Mais, lorsque le pouvoir est fixe, la volonté qu'il promulgue ou la loi, j'entends la loi politique, la loi du pouvoir, est *fixe*, ou *fondamentale*, et Montesquieu appelle les lois *fondamentales*, de lois *fixes :* si la *volonté* publique ou la volonté est fixe, l'*action* publique de cette volonté (gouvernement ou culte), est fixe; donc la société est fixe ou stable, donc la volonté de l'être immuable est accomplie, puisque cette volonté a pour objet la conservation des êtres dont la société est le moyen.

La perpétuité des hommes-ministres est donc une conséquence, non forcée, mais naturelle ou nécessaire, de la perpétuité de l'homme-pouvoir, parce qu'il est naturel que le moyen participe de l'agent qui l'emploie.

La perpétuité de l'homme s'appelle hérédité, et il y a ainsi une famille *pouvoir*, des familles *ministres*, des familles *sujettes*; la société est tout entière dans les familles, et l'on trouve dans les trois personnes qui la composent ce caractère d'analogie qui est le type constant, et comme le cachet dont la nature marque tous ses ouvrages.

Dans la société, « où le peuple en corps, » dit Montesquieu, ou seulement une » partie du peuple, a la souveraine puis- » sance, » il n'y a nulle *fixité* dans la volonté de ce souverain, « puisqu'un » peuple, dit J. J. Rousseau, peut tou- » jours changer ses lois, même les meil- » leures; car s'il lui plaît de se faire mal

» à lui-même, qu'est-ce qui a le droit de » l'en empêcher? »

Et comment y auroit-il de la fixité dans la volonté du souverain, puisqu'il n'y en a pas dans le souverain lui-même, puisqu'un peuple, même souverain, peut être conquis ou asservi, et que cette souveraineté, semblable à une ombre vaine, lui échappe toujours au moment qu'il croit la saisir?

Si le souverain n'est pas fixe, le pouvoir ne l'est pas davantage, et passe avec rapidité d'un homme et d'un parti à un autre homme et à un autre parti; si la volonté ou la loi n'est pas fixe, l'action n'est pas plus fixe que la volonté, les ministres ne sont pas plus fixes que l'action; nulle fixité dans les choses, nulle hérédité dans les personnes, nulle perpétuité. Il y a des familles sujettes, mais il n'y a que des individus pouvoir ou ministres, discordance dans les élémens mêmes de la société dont elle ne

tarde pas à ressentir les funestes effets.

La fixité est *une*, et si elle n'étoit pas toujours ce qu'elle est une fois, elle ne seroit pas *fixité;* la variation est infinie, la fixité est donc force, stabilité, conservation : la variation est foiblesse, mutabilité, destruction. Ainsi, il y aura plus de force dans une société, j'entends de force de stabilité, à mesure qu'elle s'approchera plus de l'état fixe, naturel, ou du système des familles; et il y aura moins de force de conservation, à mesure qu'elle s'éloignera de cette fixité, et que l'état variable ou le système des individus y sera dans un mouvement plus rapide.

Ces principes expliquent la force progressive de certains États, la foiblesse et la détérioration progresive de quelques autres; et sans sortir du même peuple et du même territoire, on y voit également la raison de la prépondérance de la monarchie française, et la raison de l'extravagance et de la foiblesse

de la démocratie de *Danton* et de *Marat*.

Ces mêmes principes peuvent s'appliquer à la force de la religion catholique, dont on trouve la raison dans la fixité du pouvoir et dans la perpétuité du ministère, et à la foiblesse des sectes qui s'en sont séparées, dont on aperçoit le motif dans les variations de leur doctrine, et l'amovibilité de leur ministère.

Les principes que nous venons d'exposer, expliquent plusieurs accidens de la société.

Nous avons dit, par exemple, que les ministres devoient participer de la nature du pouvoir ; et parce que ce rapport est naturel, on le retrouve dans le plus grand nombre des sociétés.

Lorsque le pouvoir est amovible ou variable, comme dans les États populaires, le ministère ou les fonctions

publiques sont amovibles comme le pouvoir, et même plus variables à mesure que le pouvoir passe plus rapidement d'un homme ou d'une faction, à un autre homme et à une autre faction.

Lorsque le pouvoir se prolonge sur une même tête, et qu'il devient *viager*, il constitue une espèce de monarchie viagère, vulgairement appelée *despotisme*, expression qui ne désigne pas par elle-même un vice d'administration, mais une forme de gouvernement; et Titus, Trajan et Marc-Aurèle n'étoient que des despotes. Alors, les fonctions publiques se prolongent dans les mêmes mains, et même elles deviennent *viagères*, comme le pouvoir.

Lorsque le pouvoir devient fixe par l'hérédité, les professions sociales ou les ministres deviennent aussi héréditaires, c'est-à-dire, que les ministres se

constituent avec le pouvoir ; et dans cet état ils s'appellent *noblesse*, et forment *ordre* ou *milice ;* établissement public, propriété de l'État, qui correspond parfaitement à l'ordre du sacerdoce, ministère du pouvoir religieux, fixe et perpétuel par la consécration, comme la noblesse l'est par l'hérédité.

On voit à présent la raison pour laquelle les fonctions de *juger* et de *combattre*, et les propriétés ou *bénéfices* qui y étoient attachés, étoient simplement *viagères* sous les deux premières races des rois de France, et pourquoi elles sont devenues héréditaires sous le nom de *noblesse*, ainsi que les bénéfices sous le nom de *fiefs*, au commencement de la troisième, parce qu'alors seulement le *pouvoir* électif dans une famille devint fixément héréditaire dans l'aîné des mâles.

Dans les premiers temps d'une nation,

et lorsqu'elle travaille à étendre son territoire plutôt qu'à se constituer en société, le pouvoir n'est presque jamais héréditaire, ou ne l'est qu'entre les individus d'une même race, sans distinction d'âge, de degré, quelquefois de sexe. La raison en est simple. Un Etat naissant a besoin de talens, et le régime variable ou le système des individus est plus favorable à leur développement, comme nous le verrons bientôt. D'ailleurs l'incapacité d'un chef ou sa minorité étoufferoit cette société encore au berceau : mais dès qu'une nation est étendue, établie, formée enfin, et qu'elle est assez forte pour supporter la constitution, alors elle se constitue, devient société, et la fixité ou l'hérédité s'établit partout, parce que l'État a besoin de vertus, et que le régime ou le système des familles est plus favorable aux vertus publiques, qui se transmettent par l'éducation et par l'exemple. Alors l'Etat,

gouverné par des lois *fixes* et *fondamentales*, résiste aux troubles d'une minorité, et à la langueur d'un règne foible; et pourvu que cette foiblesse dans l'autorité ne soit que *passive*, et qu'elle ne veuille pas *faire*, la cour sera agitée par des intrigues, mais l'Etat ne sera pas renversé par des révolutions.

C'est par la même raison naturelle que le pouvoir, variable jusqu'à un certain point, et électif dans les deux premières races des rois de France, ne devint fixe et héréditaire que sous la troisième : qu'en Russie, Pierre Ier, par instinct de génie, ou plutôt par la nécessité des choses, abolit en 1722 la succession héréditaire, dont les chances auroient pu arrêter les développemens de cette société naissante à la civilisation, et que Paul Ier la trouvant formée, s'est hâté de la constituer en rétablissant, par une loi récemment promulguée, la succession héréditaire, retour à l'ordre naturel, qui

a accru dans cette société la force de stabilité, en ôtant à sa force d'expansion, et sans lequel ce vaste empire seroit, au premier revers, tombé peut-être dans une effroyable dissolution.

La Pologne a suivi une marche inverse, et elle a dû déchoir à proportion que la Russie s'est élevée. La succession au pouvoir avoit été dès l'origine élective en Pologne comme dans les autres États de l'Europe, et par la même raison. Elle y étoit ensuite devenue héréditaire, et sous cette forme, la Pologne marchoit à la civilisation à peu près du même pas que les autres nations catholiques, et surtout plus vite que la Russie. Mais à l'extinction de la dernière race de ses rois, cette société retomba dans l'enfance et revint au système électif, non par aucune raison naturelle, mais par des raisons purement humaines, l'ambition de ses grands et la jalousie de ses voisins. Alors commença pour la

Pologne une série de malheurs qui ont toujours été croissant depuis les nouveautés religieuses qui s'y introduisirent à la faveur de la déconstitution de son pouvoir, jusqu'à sa destruction réelle opérée, de nos jours, et qui dure encore; et cette malheureuse société, récemment élective au milieu d'antiques Etats héréditaires, n'a fait que languir, et a péri enfin, comme un jeune arbre planté dans une vieille forêt.

Quoique la nature du ministère participe ordinairement de celle du pouvoir, et que cela même doive naturellement se trouver ainsi, cependant il arrive quelquefois que l'un des deux est fixe, et non pas l'autre, soit que cette discordance soit le produit d'une révolution, comme en Pologne, ou l'effet de l'habitude chez un peuple à demi-constitué, comme en Turquie. Alors, l'État souffre, parce qu'il n'y a point de fixité, ni par conséquent de force réelle dans

un gouvernement dont l'action est *dirigée* par un pouvoir variable, comme en Pologne, ou *exécutée* par des ministres variables, comme chez les Turcs; et c'est ce qui produit cette action déréglée qui écrase le sujet, et ne peut défendre l'État. Ainsi, en Pologne, le pouvoir est trop foible *contre* des ministres qui sont les maîtres. En Turquie, le pouvoir est trop fort *pour* des ministres qui ne sont que de vils esclaves : et ces deux effets, si opposés en apparence, auroient dans l'une et l'autre, à la fois, les mêmes effets, l'oppression de l'homme et la dissolution de l'Etat, si l'oppression de l'homme n'étoit tempérée en Pologne par l'influence de la religion chrétienne, et la dissolution de l'Etat retardée en Turquie par l'influence de la religion mahométane; car le culte, même le moins raisonnable, par cela seul qu'il consacre dans la société une idée quelconque de souveraineté divine, donne toujours de

la force au pouvoir politique, selon la judicieuse remarque de M. Bossuet, en parlant du paganisme.

Le ministère politique héréditaire s'appelle *patriciat*, lorsqu'au lieu d'être uniquement ministère du pouvoir, ou fonction publique, il est pouvoir ou *paternité* (car *patriciat* et *paternité* ont la même racine), et qu'il participe à la législation, comme chez les Romains, et encore en Angleterre, en Suède, en Pologne, à Venise, dans le Corps germanique, etc. Ces sociétés ne sont pas constituées ou *naturelles*, parce que les *trois personnes sociales* n'y sont pas entre elles dans leurs rapports naturels, et que les mêmes *personnes* y sont à la fois *pouvoir* et fonction du pouvoir ou *ministres* (1). Aussi ces Etats, qui tous ont

(1) On voit par cet exemple que les expressions générales *pouvoir, ministre, sujet,* semblables à des expressions algébriques, sont, par leur généralité même, plus propres à résoudre les problèmes semblables que

eu plus ou moins de force d'agression, n'ont montré presque aucune force de résistance.

La variation du pouvoir, restreinte à un petit nombre de familles, s'appelle proprement *aristocratie;* étendue à un plus grand nombre d'individus, elle forme la *démocratie.*

J. J. Rousseau prétend que « la démo- » cratie peut embrasser tout un peuple » ou se resserrer jusqu'à la moitié. » On ne sait trop pourquoi, à moins que ce ne soit pour éviter l'absurdité qu'il y auroit à compter dans un Etat populaire plus de pouvoirs et de ministres que de sujets.

présente l'état de la société. On a dit : *La souveraineté réside dans le peuple;* et cette proposition a excité de vifs débats. Si elle eût été traduite ainsi : *Le sujet est pouvoir;* elle eût paru absurde, même à un enfant. De là vient que dans la démocratie française on a remplacé toutes les qualifications sociales par celle de *citoyen*, expression vague et indéterminée qui devant convenir comme épithète à tous les membres de la société, ne désigne précisément *aucune personne* sociale.

Il est reconnu aujourd'hui que ces gouvernemens de *plusieurs*, ou *populaires*, sont l'état le plus fâcheux de société, et même qu'une société ne peut susbsister dans cet état. Les gouvernemens populaires, ou *polycratiques*, que l'on voyoit de nos jours, étoient des *municipalités* de l'Europe monarchique, plutôt que des sociétés indépendantes. La Suisse et même la Hollande avoient en France et en Allemagne le pouvoir qui les conservoit, et la chute de ces gouvernemens a entraîné leur dissolution. Mais telle est la différence d'une société constituée ou naturelle à celle qui ne l'est pas, que la France ne peut se rétablir de sa révolution qu'en ramenant le pouvoir à l'unité, et que la Suisse et la Hollande ne peuvent renaître qu'en s'écartant du système variable de leur gouvernement précédent.

La fixité dans le pouvoir est donc l'E-

tat le plus fixe de société, donc le plus durable, donc le plus fort, le plus naturel, le plus conforme par conséquent à la volonté de l'Être créateur et conservateur des êtres; et comme par les lois immuables, *nécessaires* de la conservation des êtres, expression de la volonté divine, les êtres tendent à se placer dans l'état le plus naturel, l'état *qui les fait être*, c'est-à-dire, qui les conserve, et à accomplir ainsi la volonté de leur auteur, le pouvoir de la société tend nécessairement, et indépendamment des hommes, à se constituer, et à constituer ses ministres, ce qui veut dire que la société tend d'elle-même à se fixer. J. J. Rousseau avoue cette vérité, et la marche progressive du pouvoir vers la fixité, lorsqu'il dit : « Le » gouvernement passe de la démocratie » à l'aristocratie, de l'aristocratie à la royauté; *c'est-là son inclinaison naturelle*, le progrès inverse est impossi-

» ble » : et il la méconnoît, lorsqu'il s'étonne « du penchant qu'ont toujours eu » les Polonais à faire passer la couronne » du père au fils, ou au plus proche pa- » rent. »

Il est intéressant d'observer chez les deux peuples anciens les plus célèbres, les effets opposés des deux systèmes opposés de société.

L'effet le plus constant et le plus sensible, est que toutes les sociétés qui ont connu quelque fixité, ou dans le pouvoir, ou dans les ministres, ont laissé des monumens immortels de leur existence, et que les autres n'ont fait que passer et n'ont laissé d'elles que des souvenirs, c'est-à-dire, que celles-là ont eu de la force, et que les autres n'ont eu que des passions.

Chez les Grecs démocratiques, il n'y eut de fixité ni dans le pouvoir, ni dans les ministres : aussi ces peuples-enfans, habiles imitateurs de la nature physi-

que dans leurs arts (1), mais violateurs de la nature sociale par leurs mœurs infâmes et par leurs lois atroces, vécurent avec bruit plutôt qu'avec honneur, succombèrent sans gloire, et périrent tout entiers; et ce qui prouve ce que j'ai avancé sur les effets de la fixité du pouvoir, est que parmi tant de peuples la raison ne compte que deux nations, les Macédoniens et les Spartiates, sociétés mieux constituées, dont l'une subjugua la moitié du monde, et domina la Grèce elle-même par la force qu'elle tiroit de ses

(1) L'histoire nous montre un rapport de temps et de lieux entre l'oppression de l'homme social et l'imitation de l'homme physique, et cela doit être. L'exposition *publique* de l'homme purement *domestique* ou sauvage, c'est-à-dire en état de nudité, est une contradiction dans les idées qui produit un désordre dans les actions. Le *moyen*, dit Dupaty, d'*avoir des mœurs et des statues!* L'école de peinture flamande ou allemande, l'école de *Téniers*, exprime l'homme *domestique;* l'école française, l'école de *Le Brun*, exprime l'homme *public;* l'école actuelle, renouvelée des Grecs, peint l'homme *sauvage*.

lois politiques, et dont l'autre en fut l'honneur et le modèle par la gravité de ses mœurs.

A Rome, la jouissance du pouvoir, bornée à quelques familles, ne tarda pas à s'étendre à toutes, et cela devoit arriver ainsi. Mais à Rome, il y eut constamment un établissement fixe ou héréditaire, tantôt pouvoir, tantôt ministre du pouvoir dans l'ordre des patriciens et dans celui des chevaliers; et même il y eut de temps en temps, et dans les besoins extrêmes, un homme revêtu d'un pouvoir fixe, ou plutôt pour un temps *fixé,* sous le nom de dictature (1), « faculté précieuse, dit Mon» tesquieu, qu'avoit le sénat d'ôter la « république des mains du peuple », et il auroit pu ajouter : « de se l'ôter à lui-

(1) Il y avoit même une ombre de royauté toujours subsistante dans le sénat. *Le prince du sénat,* nommé à vie par les censeurs, opinoit le premier, et avoit ainsi une sorte d'initiative dans la législation.

» même », puisque sous le *pouvoir* du dictateur, les sénateurs n'étoient plus que de simples ministres, comme sous le *pouvoir* du sénat, les ministres étoient les chevaliers, chargés même de la garde du sénat, puisqu'ils entouroient en armes le lieu de ses séances, et qu'ils exercèrent souvent la fonction de *juger,* et toujours celle de *combattre*. L'établissement héréditaire cessa à Rome par l'extinction des familles elles-mêmes, dans les troubles qui remplirent les derniers temps de la démocratie populaire, et les cruautés qui signalèrent les premiers temps de la démocratie militaire qui lui succéda; mais il avoit fait toute la force de Rome, et il avoit été le principe de sa grandeur.

« L'usage des noms héréditaires, dit le » président Desbrosses, dans son *Traité* » *du mécanisme des langues,* a pro- » digieusement influé sur la façon de » penser et sur les mœurs; on sait quel

» admirable effet il a produit chez les
» Romains. Rien n'a contribué davan-
» tage à la grandeur de la république que
» cette méthode de succession nominale,
» qui, incorporant, pour ainsi dire, à la
» gloire de l'État, la gloire des noms hé-
» réditaires, joignit le patriotisme de
» race au patriotisme national ». Aussi les Romains nous ont laissé leurs lois; les Grecs ne nous ont laissé que leurs arts : les uns commandent encore aux citoyens, les autres servent de modèle aux artistes.

J'aurois pu fortifier cette preuve par l'exemple des Egyptiens qui, les premiers, ont rendu fixes dans l'Etat, le *pouvoir* et les *devoirs*, ou les fonctions, en les rendant héréditaires dans les familles, et qui sont venus jusqu'à nous par des restes si imposans de leur grandeur et de leurs connoissances; et plus encore par l'exemple du peuple juif, contemporain de tous les peuples, et même le

nôtre, qui, dans sa constitution théocratique, a connu l'hérédité des professions sociales; car les familles lévitiques, différentes des familles sacerdotales, étoient chargées du ministère public, et exerçoient la double fonction de *juger* et de *combattre*.

L'Europe est trop avancée en âge, si j'ose le dire; elle a fait une trop longue expérience des avantages et des inconvéniens des deux systèmes généraux de société qui comprennent toutes les constitutions particulières, pour qu'il soit possible d'y rétablir, au moins pour longtemps et dans les grands États le système variable en y rendant le pouvoir électif : état funeste qui livre nécessairement une société à l'influence constante des puissances voisines, et au retour périodique des troubles civils; fait d'une nation un vaste marché où l'on met un prix à toutes les ambitions, et un taux à toutes les consciences, et conduit ainsi

un peuple par la corruption à l'asservissement! Il n'y avoit pas de pays en Europe où régnât une vénalité plus scandaleuse, que celui dont les grands excitoient le vif enthousiasme de J. J. Rousseau pour avoir dit en latin : *Malo periculosam libertatem quam tranquillam servitutem.* Ce sophiste ne savoit pas que la liberté, au contraire, est toujours tranquille, et la servitude toujours orageuse; et lui-même n'a-t-il pas vécu malheureux et agité, pour avoir préféré sa sauvage indépendance à l'accomplissement des devoirs que la société impose à tous les hommes? On objecte contre le système fixe les hasards de l'hérédité : ces chances, quelquefois fâcheuses pour un État particulier, conservent l'équilibre général, en préservant la société universelle du double danger de la continuité des règnes trop forts, et de la continuité des règnes trop foibles. On peut même assurer que l'é-

lection, si elle pouvoit être libre, donneroit au total plus d'hommes foibles que l'hérédité; car les hommes forts ravissent le pouvoir bien plus souvent qu'ils ne l'obtiennent.

Le système héréditaire ou fixe est dans la nature de la société publique, parce qu'il est dans la nature de la société domestique.

J'ignore si *Babœuf* ou le père *Duchesne,* dans le délire de l'égalité démocratique, ont soutenu qu'il est aussi honorable d'être charbonnier ou tisserand que d'être magistrat ou guerrier (1); mais je sais que le peuple, plus vrai dans ses sentimens que les sophistes dans leurs opinions, juge bien différemment

(1) Lorsque sous la Constituante il fut ordonné à tous les citoyens de quitter les marques distinctives de leur état, on vit les commis de la municipalité recevoir affectueusement les charbonniers qui venoient déposer leur médaille, et avec hauteur et morgue de vieux militaires qui venoient déposer leur croix de Saint-Louis. On appeloit cela de l'égalité !

de cette prétendue égalité. Il fait à l'artisan un mérite d'avoir fait élever son fils dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre, et il mépriseroit le magistrat ou le guerrier qui auroit fait de son fils un artisan. Telle est la force de cette disposition naturelle aux hommes, moyen le plus puissant des progrès de la société, que la famille sujette tend naturellement à sortir de l'état purement domestique pour passer dans l'état public de société (1). Dans une société constituée, une famille une fois parvenue à ce but s'y fixe, parce qu'elle trouve dans l'inamovibilité du pouvoir un obstacle insurmontable à toute ambition ultérieure. L'on voit en effet dans les États constitués des familles s'élever l'une

(1) Malgré les exemples de tant d'illustres revers, et les conseils de l'auteur d'*Emile,* les plus zélés partisans de ses principes élevés par la révolution, font donner à leurs enfans une éducation *libérale,* et se gardent bien d'en faire des charpentiers.

après l'autre jusqu'au ministère public de la société, et très-peu retomber dans l'état privé ou domestique. Elles périssent plutôt qu'elles ne descendent. Tous les raisonnemens des *niveleurs* ou des esprits chagrins ne prévaudront jamais contre cette raison naturelle et supérieure qui dit à l'homme, qu'il est plus digne de lui, plus conforme à sa destination d'*agir* sur l'homme pour le service de la société publique, que de *travailler* sur la matière pour le service de la société domestique ; et c'est la raison pour laquelle les hommes en état de domesticité ne jouissent nulle part de tous les droits des autres citoyens.

Le lecteur n'a pas oublié, sans doute, une proposition que nous n'avons fait qu'énoncer et qui demande des développemens. C'est que le système amovible ou variable de société, est plus favorable aux talens qui créent les empires, et le système fixe plus propre à

produire les vertus qui les conservent : et c'est ce qui fait que l'un convient aux États naissans, et l'autre aux États formés, puisque même l'État ne se forme qu'à mesure que la constitution se fixe.

Cette explosion de talens militaires ou oratoires, les seuls dont il s'agisse ici, est l'effet naturel de l'amour de soi, et de la passion de dominer, dont aucun obstacle ne comprime l'essor dans une société sans constitution fixe de pouvoir, puisque le pouvoir pouvant être exercé par chacun, y est comme un prix offert à tous. De là viennent les efforts héroïques de courage et les succès d'une éloquence populaire que l'on remarque dans l'histoire de tous les États démocratiques. « Les vertus guerrières, dit » Montesquieu parlant de Rome, restè- » rent après qu'on eut perdu toutes les » autres ».

Mais ces mêmes talens perdent l'État qu'ils ont créé, parce qu'ils en font une

arêne sanglante ouverte à tous les combattant, qui, en s'arrachant mutuellement le pouvoir, l'empêche de parvenir à cette *fixité* sans laquelle il n'est pas de repos pour la société publique, ni même d'existence assurée pour la famille.

Heureusement pour l'espèce humaine, au système variable, au système de l'homme qui crée par les talens, succède inévitablement le système fixe, le système de la nature qui conserve par les vertus, système qui s'établit naturellement et par la disposition naturelle de tout homme à laisser à ses enfans les avantages qu'il a acquis, et à les mettre sur la voie d'en acquérir de nouveaux, et par la tendance nécessaire de la société vers sa constitution naturelle, l'inamovibilité du pouvoir, et la fixité de son action. Or, ce système est, comme nous l'avons dit, plus propre à produire la vertu dans les hommes sociaux, *pouvoir, ministres, sujets.*

La vertu, prise dans le sens le plus étendu, n'est que la fidélité aux lois de la société domestique ou publique, politique ou religieuse. Il y a donc des vertus domestiques et des vertus publiques; et toutes les vertus sont divines, parce que Dieu est le souverain législateur de toutes les sociétés constituées. Mais pour ne nous occuper ici que des sociétés des hommes entre eux, la famille et l'Etat les vertus domestiques sont très-distinguées des vertus publiques. Ainsi, l'intégrité du juge et le courage du guerrier, qui conservent l'Etat, ne sont pas les vertus propres d'une femme; et la chasteté qui conserve la famille n'est pas la vertu propre du guerrier ou du magistrat, et c'est même ce qui fait que dans certaines conditions on se dispense trop aisément de certains devoirs. Dans les sociétés politiques ou religieuses, qui n'ont laissé de pouvoir fixe ou constitué que là où elles n'ont pu le détruire entièrement,

que dans la famille, et qui, *ramenant le monde à ses élémens,* comme nous l'avons dit ailleurs, ne nous parlent que de *religion naturelle* ou domestique, et de l'homme domestique ou même sauvage, on ne parle aussi que de *mœurs*, de *moralité*, ou de vertus domestiques, et il règne en général un grand *étalage*, pour ne rien dire de plus, de *tendresse* conjugale, paternelle, filiale, de *sensibilité* pour ses amis et ses amies, de *bienfaisance* envers les malheureux. C'est encore par le même principe que dans les mêmes sociétés on compense les fonctions publiques par des jouissances domestiques, et que le sujet est plus nourri et surtout plus amusé, dans les gouvernemens qui lui interdisent toute participation aux fonctions du pouvoir. Dans plusieurs de ces sociétés politiques et religieuses, non-seulement on recommande presque exclusivement la pratique des vertus domestiques, mais on la pousse

jusqu'au rigorisme le plus dur, et souvent le plus risible (1), dans le même temps que l'on détruit toute vertu publique en consacrant l'oppression par les lois. Ainsi les dévots *puritains* interdisoient toutes sortes d'amusemens le dimanche, et défendoient comme des *vanités païennes*, les petits pâtés qui se mangeoient à Noël: ils fatiguoient de leur morale farouche et de leurs éternelles prédications la jeunesse facile de Charles II, dans le même temps qu'ils légalisoient l'oppression du sexe foible par la faculté du divorce, et qu'ils exhaloient contre des hommes, leurs compatriotes, cet horrible *covenant*, « com-» posé, dit Hume, des plus furieuses et

(1) Telle est l'inconséquence de l'homme, que dans des sociétés mieux constituées, il tombe quelquefois dans l'excès opposé, et qu'il ne remplit avec la plus scrupuleuse fidélité ses devoirs publics que pour s'affranchir plus impunément des devoirs domestiques. Mais ici, c'est la faute de l'homme, là c'est le crime de la loi.

» des plus virulentes invectives que ja-
» mais les êtres humains aient employées
» pour enflammer leurs cœurs d'une
» haine sans relâche contre des créatures
» de leur espèce. » La France révolutionnaire n'a pas été exempte de ces atroces et ridicules inconséquences, et elles nous ramènent involontairement aux usages de ces républiques anciennes où l'homme respectant son *égal*, et opprimant son *semblable*, autorisoit par ses lois le meurtre de l'enfant, du gladiateur, de l'esclave, punissoit d'un supplice affreux la foiblesse d'une vestale, lors même que pour de grands crimes, il n'infligeoit qu'à regret une légère peine au citoyen (1).

(1) Je recommande à l'attention du lecteur, cette distinction entre les hommes *égaux* et les hommes *semblables*. Les lois des Etats païens tendoient à protéger les hommes *égaux ;* et les lois des Etats chrétiens tendent toutes à protéger les hommes *semblables* ou le prochain : or, entre les êtres il n'y a point d'*égalité,* il n'y a que des *similitudes*.

Le pouvoir fixé ou constitué, *va tout seul,* dit M. Bossuet, *et avec la nature.* Comme il est transmis sans effort, il s'exerce sans violence; car le pouvoir qui doit toujours être fort, est dans l'État comme dans la famille, quelquefois violent dans le premier âge de la société, et lorsque le sujet encore enfant refuse de se soumettre au joug de l'obéissance. Jamais, avec le pouvoir constitué, de ces interrègnes qui remettent périodiquement la société en problème; elle n'a pas à redouter ces furieux accès d'ambition et de vengeance qui détruisent les familles en troublant la paix des Etats : heureuse si elle pouvoit se défendre des attraits de la volupté, de cette philosophie foible et sensuelle, de cette morale d'*opéra* qui lui présente le plaisir sous toutes les formes, et fait entrer par toutes les portes ce dangereux ennemi qui sape sans bruit les fondemens même de la société, et endort les sentinelles, *pou-*

voir et *ministres*, pour les livrer sans défense aux passions des sujets.

La fidélité dans les ministres est encore une suite nécessaire de la perpétuité du pouvoir, parce que la fixité de l'attachement dépend de la fixité de son objet. En effet, si l'on remarque dans les ministres des Etats populaires plus de ces qualités brillantes qui produisent de grands événemens, on trouve dans les ministres héréditaires des pouvoirs constitués, plus de cette fidélité inébranlable qui résiste aux révolutions. On peut en trouver la raison dans la nature même de la société. La vertu n'est que l'habitude du bien, et l'habitude se forme par les mœurs ou les coutumes qui, transmises d'âge en âge, perpétuent dans la famille la tradition des leçons et le souvenir des exemples; car les mœurs ne sont que les lois domestiques conservées par la tradition. Les vertus publiques deviennent donc ainsi des vertus domes-

tiques ; surtout lorsqu'elles sont fortifiées par le respect pour le corps ou l'ordre auquel la famille appartient ; ce qui produit la double force de l'esprit de famille et de l'esprit de corps, pour retenir l'homme dans le devoir ; *esprit de corps*, ressort puissant, mais ressort terrible, qui réagit infailliblement contre la main foible, inhabile à le diriger.

Enfin la fixité dans le pouvoir et dans les ministres produit une fidélité, une affection générale envers le gouvernement dans toutes les classes sujettes, et particulièrement dans celles qu'une antique hérédité d'occupations honorables ou utiles, et une fortune légitimement et lentement acquise, rapprochent de l'ordre politique, et qu'elles disposent à y entrer à leur tour, lorsqu'il vient à perdre de ses membres par les professions mêmes auxquelles ils sont dévoués.

Mais un effet très-remarquable de l'hérédité des professions publiques, est de rendre aussi héréditaires les professions domestiques ou arts mécaniques, et de mettre ainsi les familles qui exercent le même métier dans un corps ou *corporation,* comme la nature elle-même continue le même métier dans la même famille; institution parfaite connue dans la monarchie égyptienne (1), et adoptée sous le nom de *maîtrises* ou *jurandes* dans tous les Etats chrétiens. Cette loi est le moyen le plus efficace que l'administration puisse employer pour surveiller et contenir par le pouvoir un peu dur des *maîtres*, une jeunesse agreste et grossière, que la nécessité d'apprendre un

(1) Le patriarche Joseph, dit un ancien auteur cité par Eusèbe, *défendit le foible contre le fort,* c'est-à-dire, qu'il constitua la société; car la constitution n'est pas autre chose. Cet auteur entre ensuite dans quelques détails sur les lois qu'il donna à l'Egypte, et qui sont les lois politiques de nos Etats constitués.

métier soustrait de bonne heure au pouvoir politique. On peut regarder la suppression des maîtrises comme un coup mortel porté à la société par ce philosophisme ignorant et perfide qui, depuis long-temps, en vouloit à toute fixité pour pouvoir plus aisément détruire toute perpétuité, tout ordre.

C'est donc avec raison que Montesquieu, disant plus vrai qu'il ne pensoit, a donné l'*honneur* pour mobile au gouvernement constitué. L'honneur bien entendu n'est en effet que la fidélité à ses devoirs publics ou privés ; et l'on dit également l'honneur d'une femme, l'honneur d'un magistrat ou d'un guerrier, et l'honneur même d'un artisan. C'est donc très-mal à propos qu'il a distingué l'honneur de la vertu, unique mobile, selon cet auteur, du gouvernement populaire. Cette erreur, relevée par Mably et J. J. Rousseau, qui remarque avec raison *que la vertu doit avoir lieu dans*

tout Etat, a eu des suites graves, et a égaré, dans notre révolution, bien des hommes vertueux, dont les vertus employées comme les talens à soutenir un mode de choses essentiellement vicieux, n'ont servi qu'à *ordonner* le désordre, faire mépriser les talens, et calomnier jusqu'à la vertu!

Un des grands avantages des ordres et des corporations est de donner au pouvoir de grandes facilités pour régler les familles en réglant le corps auquel elles appartiennent, et de régler l'individu en réglant la famille dont il est membre. Le pouvoir n'a, lorsqu'il faut régler, de prise que sur les corps; et voilà pourquoi l'on voit des corps parfaitement disciplinés composés d'individus qui ne le sont guère.

Le pouvoir doit donc donner aux corps, et surtout aux corps chargés du ministère public, des *constitutions* particulières, des *constitutions* qui règlent

les devoirs des corps envers l'Etat, ceux de la famille envers le corps, ceux de l'individu envers la famille : le pouvoir doit régler les corps, surtout celui du ministère public, *parce qu'il doit tout régler dans des hommes qui doivent être la règle de tous*. Le *pouvoir* le peut, parce qu'il ne seroit pas pouvoir, s'il ne *pouvoit* pas tout ce que demande la conservation et la perfection de la société (1).

Il a existé en Europe une *constitution* particulière de l'ordre politique, connue sous le nom de *chevalerie*, qui n'a cessé qu'à l'établissement des troupes soldées, et de la magistrature acquise à prix d'argent ; institutions récentes qui ont séparé deux fonctions naturellement in-

(1) Cet ouvrage devoit traiter de l'antique et naturelle constitution du ministère public ; mais cette seconde partie, avec nos mœurs et nos lois, paroîtroit un roman *austère*, et le public n'en veut que de *licencieux* ou d'*effroyables ;* l'auteur l'a supprimée.

séparables et jadis réunies, et qui ont soldé aux dépens du fisc ce qui étoit, et qui doit être attaché à la propriété de la glèbe. Les princes ont vainement tenté, dans toute l'Europe, de remplacer cette institution sublime à laquelle la France doit la considération dont elle a joui depuis, par une chevalerie de cour, sorte de *confréries politico-religieuses,* qui n'obligent qu'à porter des marques distinctives, et à paroître à des cérémonies publiques, motifs dont la convenance ne compense peut-être pas le danger politique qu'il y a à diviser un ordre essentiellement indivisible, et à affoiblir ainsi la force de l'Etat et l'action de son pouvoir. Car, là où la *distinction* n'est pas rigoureusement nécessaire, la *division* est inévitable.

Mais, si le système fixe, ou celui des familles, doit être le système de la constitution qui se maintient par les vertus, le système variable, ou le système des

individus doit être celui de l'administration, qui, avec des vertus, demande encore des talens. Je m'explique : le ministère de *juger* et de *combattre* pour la conservation de la société est la fonction générale de l'ordre qui y est dévoué, et la destination naturelle de chacun des membres qui le composent. Cette destination qu'ils tiennent de leur naissance, là où cette hérédité est une loi de l'Etat, forme leur caractère politique, et un noble naît dans ces sociétés avec le caractère de *dévoué* au service de l'Etat, par la seule et même raison que dans une famille où une maîtrise d'architecte seroit substituée à perpétuité, l'enfant naîtroit avec le caractère de maître architecte.

Ce caractère ou devoir de servir l'Etat dans la fonction de *juger* et de *combattre,* ne demande pour les rangs inférieurs de cette milice, que des vertus, celle de l'obéissance surtout, la première

et la plus facile de toutes, puisqu'elle s'accommode à tous les caractères, comme à tous les tempéramens ; mais les grades supérieurs demandent des talens, et ne doivent pas plus être héréditaires que ne le sont les talens. Un Etat populaire ne connoît aucune fixité, pas même dans le devoir ; et comme il a fait un législateur d'un maître à danser, il renvoie un général au métier de comédien ou à celui de brasseur de bière ; mais l'Etat monarchique donne souvent dans l'excès opposé, et rend héréditaires des grades de fonctions qui ne doivent être que viagers. Cet abus s'introduisoit en France, non dans les lois qui, même pour une place inférieure de la fonction de *juger*, vouloient que le fils qui succédoit à son père reçût l'approbation de la compagnie, et de nouvelles *provisions* du gouvernement, mais dans les usages, et à dater de la vieillesse de Louis XIV, il semble qu'il s'établissoit peu à peu une

succession presque régulière à des places importantes de l'administration de l'Eglise ou de l'Etat, qui auroient fini par devenir patrimoniales, et entrer, comme autrefois, dans des partages de famille; et comme on ne consultoit pas toujours les intérêts de la société dans cette hérédité, on ne respectoit pas mieux les lois de la nature, et l'on accordoit fréquemment des dispenses d'âge, coutume immorale qui fait à la longue plus de mal à l'Etat en affoiblissant le respect dû à l'ancienneté d'âge, que le sujet dispensé ne peut, quel qu'il soit, lui être utile par ses talens.

La perpétuité d'emplois importans, dans les mêmes familles, a encore l'inconvénient de diviser l'ordre du ministère public en deux classes nécessairement opposées, l'une des familles qui obtiennent toujours, et l'autre des familles qui méritent quelquefois. L'ordre du ministère public se change ainsi en

une véritable *olygarchie*, et il n'y a qu'un pas à faire pour que l'Etat entier tombe dans la démocratie, dont les *olygarques* les plus favorisés deviennent assez souvent les plus ardens instigateurs. *Tout ce qui divise, détruit :* c'est l'oracle du fondateur de toute société ; et si la devise de l'Etat populaire est *diviser pour régner,* la devise de la société constituée est *régner pour réunir.*

L'ordre dévoué au ministère public est donc, là où il est dans sa nature, un corps de familles chargées des fonctions publiques de *juger* et de *combattre,* et un séminaire d'hommes propres à remplir les grades éminens de ces fonctions, d'hommes qui doivent trouver dans leurs familles des leçons de fidélité à l'État, dans leur corps des exemples d'honneur, et dont l'éducation et les habitudes doivent développer les talens et fortifier les vertus. Je ne dis pas que cela soit toujours ainsi ; mais je dis que cela doit

être, que cela peut être, que cela même a été, et qu'il n'est pas impossible que cela soit encore. Je ne répéterai jamais assez que je m'occupe de la société et du général, et point du tout de l'homme et du particulier.

Ici se présente une réflexion importante. L'État populaire appelle au *pouvoir* tous les individus, et il l'expose, comme un prix, à la vue de toutes les ambitions. L'État constitué appelle aux *fonctions du pouvoir* toutes les familles, et il les propose comme un devoir à celles qui demandent à être admises dans l'ordre chargé du ministère public. De cette différence, prise dans les principes même de deux systèmes, le système des individus et le système des familles, il résulte naturellement qu'il y a plus d'agitation dans l'Etat populaire, et un mouvement de progression plus lent, mais plus uniforme et plus réglé, dans un Etat constitué, et que dans celui-ci il arrive

moins fréquemment que dans l'autre que l'individu s'élève des derniers rangs de la société aux premières places du gouvernement. Il faut, dans un Etat constitué, que la famille, après avoir acquis, dans l'état domestique, assez de fortune pour n'y plus songer dans l'état public, entre dans l'ordre chargé du ministère public, et qu'elle y fasse, pour ainsi dire, son séminaire et ses *exercices* avant que quelqu'un de ses membres mérite d'occuper les premiers grades de la *milice :* institution *naturelle* assurément, et qui, pour former le vrai citoyen, réunit les vertus que donne l'esprit de famille et de corps aux talens que l'homme tient de la nature. C'est précisément ce qui fait que si l'on remarque des qualités plus brillantes dans les héros des Etats populaires, on trouve plus de fidélité, de désintéressement et de modération dans les grands hommes des sociétés constituées ; car les vertus rendent les talens plus uti-

les en les rendant plus modestes. L'Etat doit donc favoriser cette tendance qu'ont toutes familles à passer de l'état purement domestique à l'état public, tendance louable en elle-même, puisque l'état domestique de société, n'est que la société *de soi,* et que l'état public est la société *des autres,* et qui ne cesse pas d'être louable, même quand les motifs personnels de l'homme seroient vicieux. L'ennoblissement a un autre effet plus général, plus moral, et par conséquent plus politique; car le politique et le moral sont une même chose : il empêche l'accumulation excessive des richesses dans les mêmes familles, et établissant un autre moyen de considération que l'argent, il donne aux sentimens, aux opinions, à l'esprit public enfin, une direction plus noble, plus digne de l'homme, et par-là même plus utile à la société.

Or, assurément on ne pouvoit se plain-

dre en France que de l'excessive facilité de l'ennoblissement; et tandis qu'un meûnier hollandais, ou un aubergiste suisse sans activité, comme sans désirs, bornés à servir l'homme pour de l'argent, ne voyoient dans l'avenir, pour eux et leur postérité, que le moulin et l'enseigne de leurs aïeux, un négociant français, riche de deux cent mille écus, entroit au service de l'Etat, achetoit une charge et une terre, plaçoit un fils dans la robe et un autre dans l'épée, voyoit déjà en perspective la place de président à mortier et celle de maréchal de France, et fondoit une famille politique qui prenoit l'esprit de l'ordre à la première génération, et les manières à la seconde. « C'est, dit Montesquieu, une politique » très-sage en France, que les négocians » n'y soient pas nobles, mais qu'ils puis- » sent le devenir. » S'il y avoit un abus, c'est que la famille-sujette devenoit souvent famille-ministre avant d'avoir fait

une fortune assez considérable, je ne dirai pas pour soutenir son rang, mais pour en remplir efficacement les devoirs. Car, dans une société opulente, telle que le sera toujours notre France, il n'y a pas de condition plus dure et plus douloureuse, que celle d'un noble indigent, sur qui pèsent toutes les charges de l'état public de société, sans qu'il puisse jouir des facilités que présente pour s'enrichir la vie domestique et privée.

On a déclamé contre l'usage des ennoblissemens à prix d'argent; mais on n'a pas fait attention qu'il est raisonnable et *naturel* de faire preuve de fortune pour être admis dans un corps où tout moyen de faire fortune, où le désir même de la fortune doit être interdit, et que l'homme en société étant essentiellement propriétaire, toute profession nécessaire à la société doit supposer la fortune ou la donner.

Ce qui prouve combien se sont trompés

et ont trompé les autres ceux qui ne voyoient en France ni liberté, ni égalité, et qui ne voyoient que liberté et qu'égalité dans les Etats populaires, est que c'étoit précisément dans les Etats où le pouvoir n'est pas constitué, en Suisse particulièrement, que les familles sujettes, fixées dans la dépendance, ne pouvoient parvenir à être *familles* de l'État; c'est-à-dire, à y gouverner à leur tour. Cette servitude, il est vrai, étoit compensée, dans ces petites démocraties, avec de l'*aisance* et des jouissances domestiques, comme elle l'étoit dans les démocraties anciennes avec du *pain* et des *spectacles;* et ces peuples s'en contentoient. Ainsi, tandis qu'il eût fallu faire une révolution dans la constitution du canton de Zurich, pour qu'un riche propriétaire de la campagne pût devenir bourgeois et membre du sénat, en France où la dignité de l'homme étoit connue et respectée bien avant qu'on en eût pro-

clamé les droits, les lois politiques favorisoient la juste émulation qui portoit les familles à s'élever de l'état purement domestique de société jusqu'à l'état public ou au ministère politique. Une fois qu'elles y étoient parvenues, la carrière étoit ouverte à leurs désirs, et toutes les places étoient dues à leurs services. La première de toutes les décorations, qu'on appeloit *les ordres du Roi,* ne demandoit que cent ans d'admission dans le ministère public; et bien loin qu'aucune loi exclût même du rang suprême un individu, une famille ou une classe de Français, la constitution les y appeloit tous, sans aucune distinction, en cas d'extinction de la famille qui l'occupoit, et déclaroit le *pouvoir* lui-même *une substitution à laquelle tout Français étoit appelé.* On dira peut-être que les occasions de s'élever du rang obscur au faîte des honneurs sont extrêmement rares dans les États constitués;

et je répondrai sans balancer que les hommes dignes de cette élévation sont toujours plus rares que les occasions.

Ce que nous avons dit de la nécessité de ne pas rendre héréditaires dans les familles les places éminentes de l'administration, à cause des talens qu'elles exigent, ne sauroit être appliqué à la plus éminente de toutes, au *pouvoir*, qui, dans un État formé, ne demande que la vertu, ou le respect pour la constitution et les lois domestiques, politiques et religieuses. Les grands talens, sans une extrême sagesse qui en dirige l'usage, y sont même plutôt dangereux qu'utiles ; car les talens veulent *faire*, et dans un État formé et constitué, il ne faut que maintenir, et *faire* est synonyme de *révolutionner*.

Le pouvoir constitué est dans la société comme la clef de la voûte contre laquelle toutes les parties viennent s'appuyer, et qui soutient leur effort, et les

maintient en place par sa position seule. En général, il suffit d'un grand homme qui donne la première impulsion à la machine de l'Etat, et ses successeurs ont toujours assez de talens lorsqu'ils savent en régler et en entretenir le mouvement.

Ainsi, Charlemagne a donné à l'Europe chrétienne l'impulsion qu'elle conserve encore, et chacune des sociétés qui la composent a fait d'autant plus de progrès vers la perfection sociale, qu'elle a été plus fidèle à la direction reçue de ce puissant moteur; génie étonnant, qui connut ces lois fondamentales de la société, que nous cherchons encore mille ans après lui; grand pour les contemporains témoins de ses exploits, mais bien plus grand pour les âges suivans, qui recueillent le fruit de ses vastes pensées : telles que ces tours antiques dont l'œil ne peut qu'en s'éloignant embrasser les proportions et mesurer la hauteur.

Les succès prodigieux des guerriers français rendront à l'ordre politique des membres que la révolution lui a enlevés; car, c'est ainsi que finissent toutes les révolutions. Alors les haines étant éteintes, et peut-être les préventions dissipées, *on rendra à chacun selon ses œuvres,* et l'on remarquera que la noblesse française, considérée en ordre et dans ses fonctions publiques, ou individuellement et dans sa conduite privée, a retenu le caractère distinctif de sa profession, *la fidélité au pouvoir constitué,* soit qu'elle en ait défendu *l'unité* aux Etats-généraux, ou que, laissée à elle-même, elle ait montré pour les principes démocratiques un éloignement trop prouvé par ses longs et irréparables malheurs; tandis que le militaire français s'opposoit, avec des efforts surhumains de courage, de discipline et de talent, au démembrement de l'Etat, et même en reculoit les bornes par ses conquêtes.

Les nations voisines observeront, comme un trait caractéristique de l'esprit national qui régnoit en France, et qui n'a pu y être étouffé même sous les ruines révolutionnaires, que les uns aient vu avec un secret orgueil les succès de la France, lors même qu'ils sembloient leur fermer à eux-mêmes le retour dans leur patrie, et que les autres aient détesté la tyrannie, alors qu'entraînés par la force irrésistible des circonstances, ils obéissoient aux tyrans, également braves contre l'étranger, et généreux lorsqu'il leur étoit permis de l'être, envers d'infortunés compatriotes que la tourmente révolutionnaire jetoit entre leurs mains; et rétablie enfin de cette crise violente, passage nécessaire peut-être de l'adolescence de l'homme social à sa virilité, la France, telle que le père de famille, réunira tous ses enfans; et sous les yeux de la religion, invitée à cet auguste banquet, elle distribuera entre tous les

consolations et l'indulgence ; elle ordonnera d'oublier les fautes ; elle fera plus, elle fera pardonner les vertus ; mais non contente d'effacer au dedans les traces du désordre, elle en réparera au dehors le scandale ; et devenue le modèle des nations, et la *pierre angulaire* de la société, après en avoir été le fléau, elle poursuivra à travers les siècles, sa marche majestueuse dans la route de la civilisation, forte de ses anciennes vertus, plus forte peut-être par ses derniers égaremens.

DISSERTATION.

La Dissertation suivante, nécessaire pour l'intelligence de quelques passages du chapitre II, relatifs à l'existence de Dieu, ne pouvoit, à cause de sa longueur, entrer dans le texte ni même l'accompagner; on a préféré la rejeter à la fin de l'ouvrage comme une *pièce justificative* des propositions qui y sont avancées.

J'espère rendre *sensibles* au lecteur des vérités, ce semble, purement intellectuelles, et le faire convenir qu'ainsi que la *théorie* des principes de la société devient évidente par une *application* continuelle aux faits extérieurs et sensibles de la société, de même la *théorie* des principes de l'être intelligent reçoit un haut degré de certitude des faits extérieurs et sensibles de l'être lui-même, faits qui sont l'*expression* naturelle de ses pensées.

Dans ces deux théories, celle de l'être et celle de ses rapports en société, consiste toute la métaphysique. Elle est donc une science de *réalité;* et si certains auteurs qui ont traité de l'être sont vagues et obscurs, et si certains écrivains qui ont traité de la société sont faux et dangereux, c'est que les premiers ont voulu expliquer

l'être pensant par l'être pensant, au lieu de l'expliquer par l'être parlant, qui est son *expression* et son *image*, puisque la parole n'est que la pensée rendue extérieure, et que les autres ont voulu expliquer la société par des hypothèses de leur imagination, au lieu d'en chercher les principes dans les faits historiques qui rendent la société extérieure et sensible; car les faits de la société expriment la nature bonne ou mauvaise de ses lois, comme les actions de l'homme expriment la nature bonne ou mauvaise de sa volonté.

Cette Dissertation, toute abrégée qu'elle est, est donc aux principes de l'homme ce que l'Essai qui la précède est aux principes de la société. On apercevra sans doute dans l'une et dans l'autre le plan ou l'extrait de plusieurs grands ouvrages, et peut-être de bons esprits y puiseront-ils quelques idées salutaires, propres à rattacher à un centre commun les opinions flottantes dans le chaos des contradictions et le vague des incertitudes. Ainsi, après une défaite qui a dispersé les combattans, le soldat se rallie autour du premier drapeau qui lui indique un moyen de défense, en lui annonçant un commencement d'ordre et de disposition.

J'invite le lecteur à relire les pages 53, 54, 55, 56, dont la proposition énoncée à la page 56 peut être regardée comme l'extrait : *Que l'homme ne peut pas plus idéer* (1) *l'impossible qu'imaginer l'inexistant.*

L'homme *parle* de ce qu'il *imagine,* qui fait *image*, qui est l'objet de ses sensations et qui tombe sous ses sens : il *parle* de ce qu'il *idée,* qui ne fait pas *image,* et qui ne tombe pas sous ses *sens*. J'*imagine* ou j'*image* (car c'est le même mot) ma *maison;* j'*idée*, je *conçois*, je *connois* ma *volonté;* j'*imagine* l'effet, j'*idée* la cause.

Quoique je me sois servi de cette locution négative *qui ne fait pas image*, *qui ne tombe pas sous les sens*, en parlant de ma volonté, ma volonté comparée à ma maison, est le *positif*, comparé au *négatif*, puisque ma maison n'est et ne subsiste que par ma volonté positive de la faire et de la conserver.

Le mot *penser, pensée,* convient à la fois à l'opération intellectuelle d'*imaginer* et à celle d'*idéer*, puisqu'elle exprime l'attention que l'es-

(1) Le mot *idéer* me paroît préférable à ceux de *comprendre* et de *concevoir,* parce qu'exprimant une connoissance moins parfaite, il rend avec plus de vérité les opérations de l'intelligence humaine ou *finie*.

prit donne aux *images* et aux *idées* pour en combiner les rapports.

Si l'homme qui *pense* ne peut avoir pour objet de sa pensée que des *images* ou des *idées*, l'homme qui *parle* ne peut *exprimer* que des *images* ou des *idées;* c'est ce qui compose le discours, véritable expression de l'être intelligent, c'est-à-dire de l'homme qui imagine et qui idée.

Si je faisois un traité *sur l'entendement humain*, je distinguerois les images qui viennent des différentes sensations, ou même les sensations qui ne produisent point d'images au moins *figurables*, telles que les sensations du *goût*, de l'*odorat* et du *tact*, sens de l'homme animal et physique, si on les compare aux sensations figurables de l'ouïe et de la vue, sens de l'homme moral et social; mais cette distinction n'est ici d'aucune utilité.

Je prononce *ville, arbre;* je reçois par le sens de l'ouïe la sensation d'un son; j'imagine ou j'*image* un objet, et cette image intérieure est *vraie*, puisque je peux la rendre *réelle* (1), et

(1) Les anciens n'avoient pas deux mots qui répondissent aux mots *vrai* et *réel*, sans doute parce qu'ils n'avoient pas les idées qu'ont sur cet objet les peuples chrétiens chez qui la *vérité essen-*

présente aux sens, par le geste ou le dessin, le dessin qui fixe le geste, comme l'écriture fixe la parole.

Un Allemand a reçu la sensation des mêmes sons, puisqu'il les répète; mais il n'imagine rien à l'*occasion* de ces sons, puisqu'il ne trace par le geste ou le dessin aucune image.

Il prononce à ton tour *stadt*, *baum*. J'ouïs les sons et les mêmes sons, puisque je les répète, mais je n'*imagine* rien; lui il *imagine*, puisqu'il *figure*, par le geste ou le dessin, des villes et des arbres; où je vois clairement que les mots allemands *stadt*, *baum*, et les mots français *ville*, *arbre*, expriment la même *image*.

Donc des sons différens peuvent exprimer la même image.

Je prononce *volonté*, *cause;* je n'*imagine* ni une *cause*, ni une *volonté*, puisque je ne puis exprimer rien de semblable par le geste ou le dessin, qui expriment l'action et non la volonté, l'effet et non la cause; cependant j'*idée* quelque chose, puisque j'exprime mon idée, c'est-à-dire que je parle, que je m'entretiens, que je raisonne

tielle s'est réalisée. Aussi les mots *realis* et *realitas* ne sont pas de la latinité païenne, et n'ont été introduits que par nos théologiens.

enfin avec moi-même ou avec les autres d'après cette idée, et que j'agis d'après ce raisonnement.

Mon Allemand a ouï les mêmes sons; mais il n'*idée* pas, puisqu'il n'exprime aucune idée par aucune parole, ni par aucune action.

A son tour, il prononce *will*, *ursach* (1), *j'ouïs* des sons, mais je n'*idée* rien, absolument rien, puisque je n'*exprime* aucune *idée*. Mon interlocuteur *idée* quelque chose, puisqu'il parle et qu'il agit d'après cette idée, où je vois clairement que *will* et *ursach*, *volonté* et *cause*, expriment une même idée.

(1) Un grand nombre de mots qui désignent cause, origine, source commencent en allemand par *ur : ursach, ursprung urquell, urbild,* etc., et en latin par *or, origo, ortus, oriri,* c'est le même radical; car les voyelles ne sont rien dans la comparaison des langues. « Les langues, dit très-bien l'auteur du *Mécanisme des lan-* » *gues*, diffèrent entr'elles par les consonnes, et les dialectes par les » voyelles. » Les voyelles ne sont qu'un remplissage qui varie d'une contrée à l'autre, et l'on sait que la langue hébraïque s'écrit avec des points au lieu de voyelles, dont la valeur n'est pas fixée. *Ott*, prononcé à la manière gutturale et forte des peuples du Nord, a fait *gott, gut,* qui signifie chez eux l'être *bon,* ou la Divinité; et cette même racine *ott,* qu'on croit celtique, se retrouve, avec sa signification de *bonté suprême*, dans *ottimus* ou *optimus,* superlatif de *bonus*. Malgré l'esprit de système de quelques étymologistes, et le ridicule jeté sur quelques étymologies, les langues seront regardées comme les archives du genre humain. C'est l'opinion des hommes les plus célèbres.

Donc des sons différens peuvent exprimer une même idée.

Mais je prononce *cabricias*, ou tout autre mot forgé. Un Allemand, un Espagnol, un Français entendent tous le même son, le répètent ou l'écrivent; mais ils n'*imaginent* rien, ils n'*idéent* rien, puisqu'ils n'*expriment* rien, c'est-à-dire qu'ils ne *figurent* aucune *image*, et ne font aucune *action*.

Donc il y a des sons ou des mots qui peuvent n'exprimer ni images, ni idées, qui n'expriment rien.

Il est évident que pour les objets qui font *image*, et qui servent à l'homme physique, l'homme peut se faire entendre de son semblable par le geste au lieu de parole, et par le dessin au lieu d'écriture. On ne trouve donc pas dans l'homme physique ou animal, ni même dans la société purement *physique* des hommes entr'eux, la raison de la nécessité du langage, ni par conséquent la raison de son invention.

La faculté d'*imager*, celle d'*idéer*, celle même d'*articuler*, ne sont pas une raison suffisante de l'invention de l'art de parler, puisque les animaux ont des images, ont des idées, selon Condillac, et même des idées abstraites; qu'ils

ne sont pas tous privés de la faculté d'articuler; que plusieurs apprennent même à parler nos idées, et que cependant rien ne nous indique qu'ils parlent les leurs, ni même qu'ils aient besoin de parler, parce qu'égaux en instinct, dans chaque espèce, comme en appétits, ils se rencontrent par la réciprocité et la correspondance de leurs mouvemens, sans qu'il leur soit nécessaire de s'entendre par une communication de pensées.

On voit, pour tirer des conclusions-pratiques de tout ce qui a précédé, la raison pour laquelle l'homme enfant et les peuples enfans parlent beaucoup par *images*, c'est-à-dire par le *geste* et le dessin ou l'écriture *hiéroglyphique*. C'est qu'ils pensent beaucoup par *images*, qu'ils *imaginent* beaucoup, ont beaucoup d'*imagination*, et s'occupent plus des effets que des causes, du particulier que du général. L'homme plus instruit et les peuples plus avancés dans la civilisation s'occupent de *causes* ou d'objets généraux et intellectuels, autant ou plus que d'*effets* ou d'objets particuliers et sensibles; ils pensent beaucoup par *idées*, *idéent* beaucoup, ont beaucoup d'esprit, expriment aussi beaucoup d'idées avec la parole et l'écriture des idées, ou

l'écriture vocale, celle des Hébreux, qui est la nôtre. Mais, lorsqu'un peuple fait marcher de front les *images* et les *idées*, qu'il cultive à la fois son *imagination* et sa *raison*, il emploie aussi dans son expression ou son discours beaucoup d'*images* ou de *figures*, non des *figures* matérielles, comme celles qui se font avec le geste ou le dessin; mais des *figures idéales* qu'on appelle *oratoires*, celles qui forment le style *figuré* et métaphorique. C'est ce qui fait que la langue française est dans sa simplicité la plus métaphorique des langues, et que le peuple qui la parle, malgré la modestie de son élocution simple et sans geste, est dans son expression le plus *figuré* de tous les peuples.

Ainsi, un enfant a des *images* avant d'avoir des *idées*; ainsi un peuple cultive son *imagination* avant de développer sa raison; ainsi, dans l'univers même, la société des *figures* ou des *images*, le judaïsme, a précédé la société des idées ou le christianisme qui adore l'Être suprême en *esprit* et en *vérité*.

On voit donc, en comparant ensemble l'expression naturelle des images et l'expression naturelle des idées, que le geste est la *parole* de l'imagination, et que le dessin en est l'*écriture*.

Et de là vient que les progrès des arts d'imitation prouvent, bien moins chez un peuple ou dans un homme, l'étendue de l'esprit que la vivacité de l'imagination.

La correspondance nécessaire des idées aux mots et des mots aux idées, raison de toute communication de pensées par la parole entre des êtres qui pensent et qui parlent, devient évidente par la méthode usitée dans l'enseignement d'une langue étrangère.

Un enfant qui fait un *thême* a des idées dont il cherche les mots, et celui qui fait une *version* a des mots dont il cherche les idées. Le premier va de l'idée connue au mot inconnu, le second du mot connu ou du son à l'idée inconnue. Ainsi, l'enfant qui trouve dans son thême le mot *ravager* a une idée, et le dictionnaire *français-latin* qu'il consulte lui indique le mot *populari* pour le mot cherché. Celui qui, dans sa *version*, trouve le mot *obedire*, a un mot sans idée, ou plutôt un son; et le dictionnaire *latin-français* lui donne *obéir* pour l'idée qu'il cherchoit, et qui correspond à ce son; en sorte que le dictionnaire est pour l'un un recueil d'idées, et pour l'autre un recueil de mots. Ce double exercice est également utile à l'acquisition des

mots et au développement des idées, motif pour lequel il étoit pratiqué dans l'ancien système d'éducation, et ne peut être remplacé par aucun autre. L'enfant qui annonce le plus d'esprit, c'est-à-dire de facilité à développer ses idées et à en saisir les rapports, doit donc réussir dans la *version* mieux que dans le *thême;* et c'est aussi ce qui arrive presque toujours.

Mais le mot a-t-il produit la pensée dont il est l'expression? Non, assurément : 1° par la raison que tout objet est nécessairement antérieur à son image; 2° parce que si le mot produisoit l'idée, on ne pourroit expliquer pourquoi certains sons n'exprimeroient ou ne produiroient aucune pensée; car, dans cette hypothèse, le mot étant l'unique raison de la pensée, une pensée devroit correspondre à chaque combinaison de son; 3° parce qu'il suffiroit d'*ouïr* une langue pour l'entendre.

La raison qui fait que les mots *volonté* et *maison* réveillent en moi une pensée (idée ou image) est que la volonté *est,* et que ma maison *existe;* et la raison qui fait que le mot *cabricias* ne réveille aucune pensée (ni idée ni image) est que *cabricias* n'*est* point et n'*existe* point, et n'*est* ni intellectuellement ni physiquement.

Ainsi, si je n'avois vu aucune *maison*, et que je ne susse pas ce que c'est que *volonté*, je ne m'entendrois pas moi-même lorsque je prononce *volonté, maison;* et ceux à qui j'adresserois ces mots ne m'entendroient pas davantage, s'ils n'avoient vu préalablement le même objet et acquis la même connoissance.

Donc, toutes les fois qu'un homme parle à d'autres hommes, et qu'il est entendu d'eux, il trouve nécessairement dans leur esprit des *idées* d'être ou des *images* d'existence revêtues des mêmes sons que ceux qu'il leur fait entendre, et l'on peut défier tous les philosophes ensemble de faire comprendre des sons qui expriment directement et autrement que par une *négation*, ce qui n'*est* pas et ce qui n'*existe* pas, et de parler à un être intelligent de quelque objet dont il n'ait aucune pensée, de manière à en être compris.

Des exemples mettront ces propositions à la portée de tous les esprits; mais il faut s'arrêter encore sur cette correspondance nécessaire des mots et des pensées.

La pensée, avons-nous dit, précède le mot : de là vient qu'on dit *attacher* une idée, un sens à une expression; et lorsqu'on ne peut *atta-*

cher d'idée au mot, il ne vaut que comme son et ne sert point au discours, semblable à ces monnoies étrangères ou décriées qui ne sont pas reçues dans le commerce et ne valent que par le poids.

Mais, si nous ne pouvons *parler* sans *penser*, c'est-à-dire sans attacher une idée à nos paroles, ni être entendu des autres sans qu'ils attachent les mêmes pensées aux mots que nous leur adressons, nous ne pouvons *penser* sans *parler* en nous-mêmes, c'est-à-dire sans attacher des *paroles* à nos pensées, vérité fondamentale de l'être social, que j'ai rendue d'une manière abrégée lorsque j'ai dit : *Que l'être intelligent pensoit sa parole avant de parler sa pensée.*

Ainsi, penser c'est parler à soi, comme parler c'est penser pour les autres, penser tout haut; et de là vient qu'on dit *s'entretenir avec soi-même, s'entendre soi-même;* comme on dit, *s'entretenir avec les autres, être entendu d'eux.*

Parler une langue étrangère est donc *traduire*, puisque c'est parler avec des signes, ce qu'on pense sous d'autres signes; de là l'impossibilité de parler une langue étrangère aussi couramment que sa langue maternelle, jusqu'à ce qu'on ait acquis, par l'habitude, la fa-

culté de penser sous les mêmes signes que ceux avec lesquels on exprime sa pensée.

Il faut donc des mots ou signes pour penser comme il en faut pour parler; et J. J. Rousseau en convient, et distingue nettement les objets qui font image, et peuvent s'exprimer par le geste, de ceux qui font *idée,* et ne s'expriment que par la parole, lorsqu'il dit : « Ce sont là des « idées qui ne peuvent s'introduire dans l'esprit « qu'à l'aide des mots, et l'entendement ne les « saisit que par des propositions ; car sitôt que « *l'imagination s'arrête, l'esprit ne marche* « *plus qu'à l'aide du discours.* »

Mais s'il faut des mots pour penser ce que l'on exprime avec des mots, il est donc impossible, d'une impossibilité physique et métaphysique, que l'homme ait inventé la parole, puisque l'invention suppose la pensée, et que la pensée suppose (qu'on me permette cette expression) la *concomitance nécessaire* du signe; et c'est ce qui fait dire à J. J. Rousseau, discutant le roman de Condillac sur l'invention de l'art de parler, qui n'est pas même ingénieux : « Con- « vaincu de l'impossibilité *presque* démontrée « que les langues aient pu naître et s'établir par « des moyens purement humains, je laisse à qui

« voudra l'entreprendre la discussion de ce dif-
« ficile problême.... » Et il conclut en disant :
« La parole me paroît avoir été fort nécessaire
« pour inventer la parole. » *Dict. sur l'inég.*

La facilité de penser, ou l'esprit, est donc la facilité d'attacher des pensées aux mots, et la facilité de parler est la facilité d'attacher des mots aux pensées, qualités dont la dernière tient plus que l'autre à l'homme physique et à la flexibilité de ses organes, et c'est ce qui fait qu'elle est plus commune.

Cette correspondance naturelle est nécessaire des pensées et des signes qui les expriment, et le concours mutuel de l'esprit et des organes corporels pour l'*expression* de l'être intellectuel, peuvent être rendus sensibles par une comparaison, ou plutôt par une similitude telle, que je ne pense pas qu'il en existe une plus parfaite entre deux objets, et dont l'extrême exactitude prouveroit toute seule une analogie parfaite entre les lois de notre être intelligent et celle de notre être physique.

Si je suis dans un lieu obscur, je n'ai pas la vision oculaire, ou la connoissance par la vue de l'existence des corps qui sont près de moi, pas même de mon propre corps ; et, sous ce

rapport, ces êtres sont à mon égard comme s'ils n'étoient pas. Mais si la lumière vient tout à coup à paroître, tous les objets en reçoivent une couleur relative dans chacun à la contexture particulière de sa surface ; chaque corps se produit à mes yeux, j'y vois, et je juge les rapports de forme, d'étendue, de distance, que tous ces corps ont entr'eux et avec le mien.

Notre entendement est ce lieu obscur où nous n'apercevons aucune idée, pas même celle de notre propre intelligence, jusqu'à ce que la parole, pénétrant par le sens de l'ouïe, porte la lumière dans les ténèbres, et appelle, pour ainsi dire, chaque idée, qui répond, comme les étoiles dans Job, *me voilà*. Alors seulement nos idées sont *exprimées;* nous avons la conscience ou la connoissance de nos propres pensées, et nous pouvons la donner aux autres ; alors seulement nous nous idéons nous-mêmes, nous idéons les autres êtres, et les rapports qu'ils ont entr'eux et avec nous ; et de même que l'œil distingue chaque corps à sa couleur, l'esprit distingue chaque idée à son expression, et fait distinguer aux autres leurs propres idées, en leur en communiquant l'expression. L'idée ainsi *marquée*, pour ainsi dire, a cours dans le com-

merce des esprits entr'eux, je veux dire dans le discours, où elle ne pourroit être reçue sans cette empreinte. C'est la vérité de cette analogie de la pensée à la vision corporelle, qui a produit chez tous les peuples ces locutions familières par lesquelles ils expriment les qualités naturelles ou acquises de l'esprit : *être éclairé*, *avoir des lumières*, *s'énoncer avec clarté*, *etc.* Et le mot *vision* lui-même s'applique à certains états de l'esprit, puisqu'on dit une *vision* mentale, comme l'on dit la *vision* oculaire ou corporelle (1).

(1) Voici un exemple remarquable de cette correspondance des mots aux idées et de l'expression à la réalité, correspondance méconnue par Condillac, à un point qui prouve combien peu ses idées étoient développées sur ces objets importans, et par conséquent combien ses jugemens étoient faux. Malebranche, qui démêloit cette analogie des lois du monde physique à celles du monde moral, dit : « Qu'ainsi que l'auteur de la nature est la cause universelle » de tous les mouvemens qui se trouvent dans la matière, c'est » aussi lui qui est la cause de toutes les inclinations naturelles qui » se trouvent dans les esprits ; et de même que tous les mouvemens » se font *en ligne droite*, s'ils ne trouvent quelques causes étran- » gères et particulières qui les déterminent et les changent en des » lignes courbes par leur opposition, ainsi toutes les inclinations » que nous recevons de Dieu sont *droites*, et elles ne pourroient » avoir d'autre fin que la possession du bien et de la vérité, s'il » n'y avoit une cause étrangère qui déterminât l'impression de la » nature vers de mauvaises fins. » *Qu'auroit fait Malebranche,*

Ainsi, les sourds-muets pensent, mais seulement par *images*, et n'expriment aussi que des *images* par le geste ou le dessin, ce qui fait qu'on ne peut les instruire que par le geste ou le dessin. Le mot même qu'on leur fait entrer par les yeux, comme aux autres par les oreilles, n'est pas pour eux un signe comme *son*, mais un signe comme *image* ou *figure;* et ce n'est pas non plus par la parole, mais par le *geste* ou l'action, qu'ils expriment le sens qu'ils y attachent.

Les bêtes, sans doute, ont des images, puisqu'elles ont des sensations, sensations bornées à leur état purement physique, et qu'elles n'expriment pas par des *gestes*, qui sont des actions

s'écrie Condillac, *si cette expression métaphorique*, inclinations droites, *n'avoit pas été française*? Comment cet écrivain n'a-t-il pas vu que l'expression est juste, non parce qu'elle est française, mais parce qu'elle est raisonnable, ou plutôt qu'elle n'est française que parce qu'elle est juste, et qu'elle n'est admise dans toutes les langues que parce qu'elle est l'expression d'une idée vraie? Non-seulement les langues disent *inclinations droites*, mais elles disent *inclinations perverses* ou *tournées*, mot qui présente la même image, et tient par ses racines premières au mot de *courber*. Condillac suppose évidemment ici que l'expression française a produit l'idée que développe Malebranche, au lieu de sentir que l'expression n'est qu'une représentation dont l'idée est la réalité, et c'est avec ces préjugés qu'il a écrit.

délibérées, mais à l'occasion desquelles elles font des mouvemens, suite nécessaire de leur organisation et de leurs rapports avec les objets matériels. Elles ont des *images*, puisqu'il en résulte un mouvement correspondant à l'image *présente* par l'impression actuelle ou l'impression conservée, comme de courir après leur proie quand elles la voient, ou de la chercher quand elles ne la voient pas; mais elles n'ont point d'idées, puisqu'elles n'ont pas l'expression de l'idée ou la parole : elles n'ont pas de volonté *libre*, puisqu'elles n'ont pas l'expression de la *volonté libre* ou l'*action délibérée*, et par conséquent variée; et comme elles n'ont qu'un *instinct* ou volonté ordonnée (si l'on peut allier ces deux mots), elles n'ont que l'expression de l'instinct, ou l'action invariable, uniforme et déterminée (1).

La brute est donc un être *organisé* de manière à se mouvoir à l'occasion d'images présentes à son cerveau ou ailleurs, et l'homme est un être

(1) Le P. Gerdil dit que l'opinion qui fait des bêtes de pures machines est peut-être un peu trop philosophique, et que celle qui leur suppose un principe distingué de la matière, quoique d'un ordre inférieur à l'ame humaine, ne l'est pas assez. Ce savant estimable est aujourd'hui cardinal.

constitué de manière à *agir,* parce qu'il pense, et à *faire,* parce qu'il veut.

Dans les écoles modernes de physiologie et d'anatomie, on enseigne publiquement et *textuellement que les seuls caractères qui distinguent, d'une manière absolue,* l'homme de la brute, *sous la station bipède et directe, est l'angle facial.* La station bipède paroît renouvelée des Grecs, de qui nous avons déjà, depuis dix ans, renouvelé tant de choses, puisqu'un de leurs sages définissoit l'homme *un animal à deux pieds sans plumes;* mais l'*angle facial* est une sottise moderne dont nous dirons un mot ailleurs.

Je reviens aux exemples que j'ai promis pour prouver cette proposition, que l'espèce humaine ne peut idéer l'impossible, ni imaginer l'inexistant, proposition que je rends plus précise encore et plus formelle, en disant que l'esprit humain ne peut idéer que ce qui est, ni imaginer que ce qui existe, et je commence par l'imagination, faculté de l'esprit plus dépendante des sens, et qui, pour cette raison, se développe la première dans l'homme comme chez un peuple.

Si une nourrice imprudente veut effrayer son enfant de l'apparition de quelque monstre

hideux, de quelque *chimère* horrible, ou lui promettre, pour l'apaiser, qu'il viendra *une belle dame toute blanche* qui lui portera de beaux habits, que fait-elle, et que peut-elle faire autre chose, que de rassembler des parties d'homme, d'animal, de végétal, etc. parties réellement existantes en divers sujets de la nature physique, mais entre lesquelles cette femme suppose un rapport qui n'existe que dans son imagination et dans celle de l'enfant? Car jamais l'enfant ne comprendroit sa nourrice et ne céderoit à la frayeur ou à l'espoir, s'il n'imaginoit, et par conséquent s'il n'avoit vu auparavant ou connu toutes les parties d'homme ou d'animal dont cette femme veut lui faire persuader le bizarre assemblage. Mais ce monstre existe, ou en détail et séparément dans la nature, ou *intégralement* dans l'imagination, et l'image qui y est tracée est vraie, puisqu'elle peut être réalisée au dehors et *figurée* par le dessin; et s'il n'avoit aucune existence, je le demande, de quels signes compréhensibles la nourrice pourroit-elle se servir pour en parler à son enfant?

Quand Epicure, pour expliquer à de grands enfans la formation de l'univers, leur dit que des atomes crochus se mouvant en tous sens

dans l'espace, avoient, par leur concours fortuit, formé tout ce qui existe, il n'inventa ni les corpuscules, ni les crochets, ni le mouvement, ni l'espace, ni l'univers; mais il supposa seulement au dehors un rapport entre ces divers objets, un rapport qui n'existe que dans l'imagination, qui se *figure* aisément des *atomes* circulant, s'accrochant et s'agglomérant pour former des corps, et qui ne peut exister pour la raison, parce que la raison, *seul juge des rapports*, en démontre la contradiction. Mais que le système de ce Grec fût absurde ou raisonnable, il n'eût parlé à ses auditeurs qu'un langage absolument inintelligible, si tous les élémens qui composent ce système n'eussent été imaginables et connus.

Prenons un exemple dans un sujet moins physique, pour arriver ainsi peu à peu jusqu'à l'objet le plus intellectuel.

Lorsque je parle de l'*hypothénuse* à un enfant qui a quelque teinture de géométrie élémentaire, mais qui ne connoît pas cette propriété du triangle rectangle, il ne m'entend pas, et ce son ne produit en lui aucune pensée. Mais si je décompose les divers rapports qui forment cette idée, que je lui parle de lignes, de perpendi-

culaire, d'angle, de triangle, de carré, etc., il me comprend, parce qu'à chacun de ces mots il attache l'idée correspondante, et qu'il réunit toutes ces idées par une faculté particulière de son esprit, pour en faire une seule idée collective ou *abstraite*, en même temps que, par une opération de son organe vocal, il emploie l'expression *réduite* de carré de l'*hypothénuse*, à la place de ces mots : *Carré fait sur la base d'un triangle rectangle dont cette base est un des côtés, et qui est égal à la somme des carrés faits sur les autres côtés.*

Appliquons tout ce qui a précédé à la croyance de l'existence de Dieu. Je vois dans toutes les sociétés une *action* universelle ou sociale appelée *culte*, envers un être regardé comme la *cause* universelle, et j'en conclus que l'idée de cet être est dans toutes les sociétés; car si je ne pouvois pas conclure de l'*action* à l'*idée* qui la dirige, et qu'on appelle *volonté* lorsqu'on la considère dans son rapport avec l'*action*, toute société seroit impossible, et l'homme lui-même ne seroit pas, puisque l'homme et la société ne sont que le rapport d'une *volonté* à une *action*, et d'une ame à un corps. « C'est, dit » l'athée, un législateur qui, pour asservir les

» peuples, a été prendre dans le ciel et hors de
» l'homme une force qu'il ne trouvoit pas dans
» l'homme et sur la terre, et a persuadé aux
» peuples l'existence de cet être, qu'ils ont ap-
» pelé chacun dans leur langue d'un mot cor-
» respondant à celui de *Dieu*, invention dont
» le souvenir, transmis d'âge en âge, a produit
» notre théisme. »

On pourroit demander à l'athée où cet orateur apprit à parler; et, par cette seule considération, on remonteroit jusqu'à la *nécessité* d'un être autre que l'homme, de qui l'homme a reçu l'art de parler, comme il a reçu l'existence, c'est-à-dire de qui il a reçu l'*être* et l'*avoir*. Mais laissons au raisonnement plus de latitude pour mieux convaincre la raison.

Ce législateur apprit donc aux hommes que *Dieu existoit;* et obligé de leur expliquer la signification de ces mots, il développa, dans les divers rapports ou conséquences, l'idée qu'il vouloit leur en donner, et leur dit, dans la langue qu'ils entendoient, que cet être, qui s'appeloit *Dieu*, étoit *un être bon* et *puissant* plus *que l'homme, qui avoit fait tout ce qu'ils voyoient; qu'il falloit l'aimer, puisqu'il étoit bon, et qu'il avoit fait l'homme pour lui et*

l'univers pour l'homme; qu'il falloit le craindre, parce qu'il étoit puissant, et qu'il pouvoit détruire l'homme et l'univers; qu'il récompensoit les hommes bons, et punissoit les hommes méchans, etc.; car c'est là le fond des croyances religieuses de tous les peuples. Leurs législateurs n'ont pu leur rien dire de plus intelligible; et certes nous avons connu des *législateurs* moins clairs dans leurs raisonnemens, et surtout moins heureux dans leurs inventions.

Mais il eût été entièrement égal de tenir aux hommes le discours qu'on vient de lire, ou de leur débiter, comme des bouffons de comédies, des mots forgés à plaisir, si les auditeurs n'eussent eu dans l'esprit, antérieurement aux paroles de l'orateur, les idées d'*être*, de *bonté*, de *puissance*, de *comparaison*, de *relation*, de *temps*, d'*action universelle*, de *devoir*, d'*amour* et de *crainte*, de *bien* et de *mal*, d'*action sociale*, ou *châtiment et récompense*; idées qu'ils attachoient dans le même ordre à chacun de ces mots, à mesure qu'ils étoient prononcés, *être*, *bon*, *puissant*, *plus que*, *qui*, *a*, *tout fait*, *il falloit*, *aimer*, *craindre*, *récompense les bons*, *punit les méchans*, *etc.*

Sans ces idées, nécessairement antérieures aux mots, puisque les mots n'en sont que l'expression, l'orateur n'auroit produit sur ses auditeurs d'autre effet que celui que produiroit sur le peuple de Paris un *Talapoin* qui viendroit le prêcher en langue des *Mantcheoux;* et bien loin que de ce discours il eût résulté quelque changement dans les volontés des hommes en société, et une meilleure direction de leurs actions, ils n'auroient pas même conservé l'impression des sons qu'ils auroient entendus, et ne se seroient rappelés cet orateur que comme on se rappelle un fou ou un bouffon.

Ainsi, à quelque époque que l'on remonte dans la vie de l'homme et dans l'âge des sociétés, ces mêmes mots *être bon et puissant, qui a tout fait, qui récompense le bien et punit le mal,* n'entreroient jamais dans la pensée des hommes pour prendre place dans leurs discours, ne correspondroient à aucune pensée, et ne produiroient aucune action, si ces mots ne trouvoient dans leur esprit des pensées correspondantes, qui n'attendoient pour se produire à l'esprit que le signe qui vînt la distinguer, comme une pièce d'or attend, dans l'atelier, l'empreinte qui doit désigner sa valeur et

lui donner cours, ou, encore mieux, comme le corps attend dans le lieu obscur la lumière qui doit le colorer et le produire.

Cette idée d'*être*, plus ou moins développée dans ses rapports de bonté, de puissance, de volonté, d'action (car tous ces rapports découlent de l'idée d'être), n'est autre chose que l'idée de la Divinité, idée peu développée et incomplète, si, par exemple, le rapport de la *pluralité* des attributs se développe sans celui de l'*unité* d'essence, ce qui a produit le polythéïsme (1); incomplète, si le rapport de *puissance* se développe sans celui de *bonté*, ce qui a produit la croyance des divinités malfaisantes adorées chez certains peuples; incomplète, si le rapport de *volonté* créatrice se développe sans celui d'*action* conservatrice, ce qui produit le déisme asiatique ou européen, c'est-à-dire l'*islamisme* et le *philosophisme*, qui,

(1) Le polythéisme paroît n'avoir été qu'une idée confuse de la *pluralité* des personnes divines, ou bien des attributs divins. Leibnitz remarque avec raison que *Jupiter* n'est que *Jou* pater, ou *Jehovah* père, dont les racines se retrouvent à découvert dans les cas suivans: *Jovis, Jovi, Jovem,* etc. L'*unité* dans la *pluralité* semble exprimée dans cette locution étonnante, qui commence la *Genèse*: « Les dieux, *Elohim* créa; » et M. Bossuet la trouve encore dans le mot: « Faisons l'homme. »

tous les deux, croient au Dieu créateur ou souverain, et rejettent le Dieu conservateur, pouvoir ou législateur, puisqu'ils obéissent à des lois, ou suivent des opinions qui leur ont été données par des hommes.

Mais l'idée générale, primitive, l'idée sociale ou fondamentale de la Divinité, fait toujours le fond de toutes les croyances particulières, et elle se retrouve, cette idée, au sein de ce paganisme absurde qui prostituoit l'adoration à des corps célestes ou terrestres, ou dans ces opinions vagues et foibles qui font de la Divinité une vaine théorie sans application à l'homme ni à la société, comme dans la religion chrétienne, véritable société constituée, qui adore l'Être suprême en *esprit et en verité,* et qui développe à la fois tous les rapports de l'intelligence infinie avec l'ordre de l'univers et les lois de la société.

Cette idée générale d'*être* et de ses rapports est sans doute la première qui luit à la raison de l'homme naissant, et qui *éclaire tout homme venant en ce monde,* lorsque la parole qui l'exprime vient porter la lumière dans le *lieu obscur,* et je soutiens que l'enfant, oui l'enfant, qui bégaye *je suis sage*, a une idée aussi vraie

du moi, de l'être et de bonté, et d'un rapport avec le *pouvoir,* que le philosophe lui-même; et la preuve en est évidente, puisqu'ils *expriment* l'un et l'autre leur pensée par la même *action,* et que l'enfant demande à son père, seul pouvoir qu'il connoisse encore, le prix qu'il a promis à sa sagesse, comme le philosophe, s'humiliant devant l'Etre suprême, pouvoir universel du genre humain, lui demande la récompense réservée aux efforts que l'homme fait pour la mériter.

L'enfant, à mesure qu'il cultivera sa raison, ne fera que développer cette idée sans prendre une *autre* idée d'être et de bonté; il la « déve- » loppera, parce que toutes les vérités morales » sont enveloppées les unes dans les autres; » et de même que le forgeron et l'horloger tirent de la même matière, l'un l'essieu d'un char, l'autre les rouages d'une horloge, l'enfant et l'homme instruit puisent dans la même idée, l'un le petit nombre de rapports dont la connoissance suffit à ses premiers besoins, l'autre la théorie entière des devoirs de l'homme et des lois de la société.

La facilité avec laquelle les sauvages sont convertis à la religion chrétienne vient uniquement

de ce qu'elle est la plus naturelle de toutes les religions, c'est-à-dire celle qui développe les rapports les plus naturels des êtres entr'eux dans la société; car il est bien plus *naturel* à l'homme d'avoir une femme que d'en avoir *plusieurs;* d'adorer *un* Dieu que d'en adorer *plusieurs* (1); d'être humain, enfin, que d'être sauvage; et l'on peut dire, en général, que tout ce qu'elle *prescrit* de plus sévère est ce qu'il y a de plus naturel. Et qu'on ne dise pas que cette adhésion des sauvages aux vérités sociales n'est ni motivée ni éclairée; car, je le demande, quelle *expression* plus forte d'une *pensée* distincte, d'une conviction profonde que la civilisation, la plus importante, la plus générale de toutes les *actions* sociales, l'action sociale par excellence, la civilisation, qu'on peut définir l'*application des lois de l'ordre à la société humaine?* Les peuples du Paraguay se sont civilisés en devenant chrétiens, et ils sont devenus chrétiens en se civilisant; et ils étoient à l'opposite de la civilisation, ces peuples dont les faits exagérés sont le premier aliment de

(1) *Sed tunc quidem ignorantes* Deum, *iis qui* naturâ non sunt Dii *serviebatis*. Ep. ad Galat.

notre curiosité, et l'éternel objet d'une admiration puérile, ces peuples de sophistes et de statuaires qui, *cherchant la sagesse* (1) hors des voies de la nature, ont voulu faire à force d'art, jusqu'à la société que la nature ne produit qu'avec le temps, peuples insensés qui opprimèrent, qui corrompirent avec leur législation purement humaine l'homme que protègent, que perfectionnent les lois naturelles des sociétés !

Je croirai, si l'on veut, que l'imagination, plus mobile chez les enfans et les peuples naissans, vient mêler ses images fantastiques aux idées pures de l'intelligence. Qu'importe, après tout, aux conceptions de la raison cet *anthropomorphisme* involontaire, cette illusion de nos sens dont l'homme même le plus sévèrement méditatif ne sauroit entièrement se défendre, et auquel la religion chrétienne, plus *humaine* que le philosophisme, se prête elle-même, lorsqu'elle nous enseigne un Dieu-homme, et lorsqu'elle nous permet de la figurer ? Le sauvage, qui se *figure* peut-être la Divinité sous les traits du vieillard vénérable qui la lui a annoncée, ne

(1) *Græci sapientiam quærunt.* Saint Paul.

l'appelle pas moins le *grand esprit*, et ce qui est bien autrement décisif, n'en renonce pas moins à sa barbarie héréditaire et nationale, et prouve assez l'idée qu'il se forme de la sagesse et de la puissance de l'être qu'on lui révèle en en prenant les leçons pour loi de ses volontés, et les exemples pour loi de ses actions.

« Les sauvages, dit Condorcet, sont distin-
» gués seulement des animaux par quelques
» idées morales plus étendues et un foible com-
» mencement d'ordre social. » *Ces idées morales, ce commencement d'ordre social,* sont des traces à demi effacées des lois primitives des sociétés, et des semences de christianisme et de civilisation moins altérées par les législateurs grossiers de qui ces peuples simples ont reçu leurs opinions incohérentes, qu'elles ne l'avoient été chez les Grecs par des législateurs polis qui composèrent de si beaux systèmes. *Ces idées morales,* germes précieux des vérités morales ou sociales, l'instruction vient les *développer,* « parce que toutes les vérités morales « sont *enveloppées* les unes dans les autres, » et les conduire à une heureuse maturité. L'expression *seulement,* dont Condorcet se sert en parlant de la distinction que mettent entre

l'homme sauvage et la brute des *idées morales et un commencement d'ordre social*, est bien peu philosophique ; car la distinction des *idées morales* et de l'*ordre social* est la distinction du néant à l'être, même pour si peu *étendues* que soient ces *idées morales*, et pour si *foible* que soit ce *commencement d'ordre social;* et certes, il est aussi absurde de remarquer qu'un peuple naissant à la société n'a qu'un *foible commencement d'ordre social*, qu'il le seroit d'observer qu'un enfant qui commence ses études n'a pas encore fait toutes ses classes.

Quant aux idées morales plus étendues chez le sauvage que chez la brute, on juge que l'homme le plus sauvage a quelques *idées morales*, parce qu'il fait quelques *actions morales;* mais où est la *moralité* des mouvemens de la brute pour pouvoir en inférer quelque *moralité* dans ses idées ?

Au reste, on doit savoir gré à Condorcet d'assigner pour différence, entre l'homme en état sauvage et la brute, *quelques idées morales et un commencement d'ordre social*, lorsque les physiologistes modernes enseignent, dans leurs cours publics, les seuls qui soient suivis aujourd'hui, que l'*unique caractère qui distin-*

gue, d'une manière absolue, l'homme de l'animal, est la station bipède directe et l'ouverture de l'angle facial. Il faut apprendre au grand nombre de nos lecteurs que deux lignes, dont l'une tombe du front, l'autre venant de l'*occiput*, passe par l'extrémité inférieure de l'oreille, forment, par leur rencontre à la lèvre supérieure, un angle appelé *angle facial*, dont le plus ou le moins d'*acuité* sert à mesurer les divers degrés d'intelligence entre les êtres, depuis un être huître jusqu'à un être homme. Car, entre ces diverses espèces, il n'y a que du plus et du moins; en sorte qu'on peut mesurer géométriquement l'étendue de l'esprit comme on mesure l'élévation du pôle. Ces facéties, débitées gravement et en beaux termes pour l'instruction, ou plutôt pour l'amusement d'une jeunesse sans connoissances et dans l'âge des passions, ne font pas même des médecins, et l'art de guérir périra comme l'art de vivre ou la morale, étouffé par ces rêveries soidisant métaphysiques de gens qui croient que disséquer un cadavre, c'est étudier l'homme, et qu'ils connoissent l'ensemble, parce qu'ils nomment des parties. « L'homme, dit la divine sagesse, » n'a pas compris la dignité à laquelle il a été

» élevé, et en se comparant aux animaux sans » raison, il est devenu semblable à eux (1). »

Mais si l'homme n'invente pas les êtres, que fait-il lorsqu'il se trompe? Il les déplace et en intervertit les rapports. Ainsi, la nourrice qui suppose un monstre pour effrayer son enfant, Epicure qui supposoit que les corpuscules avoient formé l'univers, celui qui suppose qu'Orléans est à cent lieues de Paris, n'invente rien, comme je l'ai dit, et ne fait que *déplacer* des objets qui existent, et intervertir les rapports qu'ils ont entr'eux; et celui même qui supposeroit à dix lieues de Paris une ville qui n'y seroit pas, que feroit-il autre chose que de placer dans un lieu une chose qui est dans mille autres lieux?

Il en est des êtres moraux de même que pour les êtres physiques. Ainsi, quand je dis que le *peuple est pouvoir suprême*, je n'invente ni le *peuple* ni le *pouvoir*, et je ne fais que les déplacer, et intervertir les rapports qu'ils ont entr'eux.

Et remarquez ici que non-seulement l'homme

(1) *Homo, cum in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus et factus est similis illis.* Psal.

qui affirme la Divinité ne l'invente pas, mais que l'homme même qui la méconnoît ne la nie pas, et ne fait que la déplacer pour lui substituer un autre être.

En effet, comme l'intelligence infinie est cause du monde physique et cause du monde moral ou social, deux rapports généraux d'où dérivent absolument tous les rapports des hommes avec la Divinité, l'athée qui, subjugué par la présence de l'effet, avoue, à son propre insu, la nécessité de la cause, suppose la matière comme *cause* du monde physique, et le peuple ou l'homme comme *cause* du monde social. C'est ce que veulent dire ces deux axiomes : *La matière est éternelle, et le peuple est le pouvoir souverain.* Car si la matière est éternelle, elle est cause d'elle-même, et n'a pas reçu l'être d'autre que d'elle-même ; et si le peuple est pouvoir, il est cause de lui-même, puisqu'il ne peut exister de peuple sans *pouvoir* qui le conserve. Mais la matière ne nous est connue que comme une *succession* de formes *ordonnées* pour une *fin* de reproduction, et la société comme une *disposition* d'hommes *ordonnés* pour une *fin* de conservation. *Disposition* pour une fin ou *ordonnance*, est *action*

et n'est pas *volonté*, mais la suppose, est *effet* et non pas *cause*, et la suppose. Aussi les mathématiques (1) démontrent l'impossibilité d'une succession *infinie* ou éternelle de formes matérielles, et l'histoire établit avec la même évidence l'impossibilité de la souveraineté du peuple; et c'est avec raison qu'on bannit aujourd'hui des mathématiques le terme d'*infini*, et qu'on effacera bientôt des titres des peuples celui de *souverain*.

Je sais qu'on oppose des *arguties* aux principes, comme on jette des pierres contre une montagne; mais elles ne peuvent ébranler que ceux qui prennent tout syllogisme pour une objection.

Les partisans de *l'éternité de la matière* et de *la souveraineté du peuple* sont des hommes à *imagination*, qui ne se *figurent* dans l'univers que des *images* de mers, de terres, de volcans, d'astres, de feu, d'air, de végétaux, d'animaux, et dans la société que des images d'assemblées, d'orateurs, de législateurs, de députés, etc.,

(1) Essai d'une démonstration mathématique *contre l'existence éternelle de la matière et du mouvement, déduite de l'impossibilité démontrée d'une suite actuellement infinie de termes, soit permanens, soit successifs*. A Paris, 1760; par le P. Gerdil.

foibles esprits qui ne peuvent penser que des *images*, qui ne penseroient plus si ces représentations intérieures leur manquoient; incapables, sans doute, de s'élever jusqu'aux idées générales qui ne se peignent que par la parole, et de voir, dans la Divinité, *région éternelle des essences*, comme l'appelle Leibnitz, une *volonté* générale, infinie, toute-puissante, qui, agissant par les lois générale de l'ordre physique, produit cette *action* universelle qu'on appelle *univers*, et agissant par les lois générales de l'ordre moral, produit cette action générale qu'on appelle *société*.

On peut donc conclure que l'erreur est *imaginable*, mais qu'elle n'est pas *idéale* ou compréhensible. « Le faux, dit Malebranche, est » incompréhensible. » Et j'ai toujours admiré le bon sens de ce roi de l'Inde dont parle Voltaire, qui ne put jamais comprendre ce qu'un Hollandais lui racontoit du gouvernement démocratique de son pays, tout aussi étonné que nous le serions si l'on nous parloit de quelque contrée éloignée où les familles sont gouvernées par les enfans.

Et pour mettre dans un plus grand jour la nécessité de ces idées générales de l'être et de

ses rapports essentiels, et même de la présence de ces idées à l'esprit de tout homme qui n'a pas accoutumé son esprit à les nier et son cœur à les craindre, je suppose que lorsqu'un maître enseigne à son élève, comme une vérité générale, cette proposition, *que la ligne droite est la plus courte entre deux points*, l'élève lui répondit : « Vous me donnez cette proposition » comme une maxime générale, et je ne puis » en constater la vérité que par une application » ou expérience particulière. Je tire des lignes » entre deux points, et je remarque que la plus » droite est toujours la plus courte. Vous faites » la même chose, et vous obtenez le même ré- » sultat. Je dois en conclure que la ligne droite « est *quelquefois* la plus courte entre deux » points; et vous voulez, vous, en conclure que » la ligne droite est non-seulement *toutes les* » *fois* ou toujours la plus courte, mais que » cela même ne peut jamais être autrement. » Ici la *conclusion* ne me paroît pas renfermée » dans les *prémisses ;* car que sont au fond » toutes les lignes, que tous les hommes, si » vous voulez, peuvent vérifier, en comparai- » son de l'universalité même des lignes? et con- » noissons-nous assez la nature pour affirmer

» une *nécessité* où nous ne voyons que des cir-
« constances, et étendre à l'ensemble ce que nous
» ne connoissons que du partiel; car enfin la
» ligne droite est un objet physique que je sou-
» mets à mes sens, et la propriété générale que
» vous lui supposez est un rapport intellectuel
» qui est du ressort de l'esprit seul. »

A cela le maître auroit deux réponses à faire, toutes deux prises des considérations sur l'ordre général et social, mais dont l'une auroit plus de rapport aux pensées, et l'autre aux actions. Il pourroit dire à son élève : 1° que *ligne droite* et *ligne plus courte* sont identiques, et que l'identité est le fondement de nos jugemens ou de la justesse de nos raisonnemens ; qu'ainsi dire *deux et deux font quatre*, c'est dire que *deux et deux font deux et deux;* et de même soutenir que la ligne droite peut n'être pas toujours la plus courte, c'est soutenir que la ligne la plus droite peut n'être pas toujours la plus droite, ce qui implique *contradiction.*

2° Il lui diroit que si les hommes ne pouvoient pas s'assurer, par une suite d'observations particulières et toutes conformes, de la vérité d'un principe général, il ne pourroit y avoir de société entre les hommes; que l'homme

ne pourroit exister, puisque tout l'ordre de la vie et de la société roule sur une conclusion semblable ; qu'on sème du blé et qu'on en fait du pain, parce qu'on a observé que le blé croît et que le pain se mange ; qu'on expose les coupables et qu'on lève des armées, parce qu'on a remarqué que l'exemple du châtiment rend le crime plus rare, et que les armées défendent l'Etat ; et que s'il falloit attendre d'ailleurs que de l'expérience la certitude des vérités mêmes sociales, il y auroit *désordre*. Or, l'écolier entendroit très-bien ces deux mots *contradiction* et *désordre*, qui réveilleroient en lui l'idée de *sagesse* et d'*ordre* dont ils sont la privation ; et si, insistant de bonne foi, il soutenoit que ce qui peut paroître aux uns *contradiction* et *désordre* peut paroître aux autres *ordre* et *sagesse*, il faudroit renoncer à apprendre les mathématiques à cet esprit faux, parce qu'il seroit borné, incapable de généraliser ses idées ou d'en saisir les rapports, et la vie entière ne suffiroit pas ; que dis-je ? il seroit impossible de le mener jusqu'à la seconde proposition de la géométrie, et de le faire convenir même de la définition de l'angle.

Ainsi, l'élève qui entend cette proposition,

la ligne droite est la plus courte entre deux points, a non-seulement l'*image* d'une ligne entre deux points, mais encore l'idée ou la connoissance des rapports de *comparaisons* exprimées par *plus*, de *relation* exprimée par *entre*, de *nombre* exprimée par *deux*, et encore l'idée fondamentale d'*ordre* général, qui lui apprend que cela ne peut être autrement, et qui est la seule raison de la certitude générale que nous tirons d'expériences nécessairement particulières et individuelles.

Aussi, il est à remarquer qu'on ne trouve point d'*athées* parmi les géomètres métaphysiciens, ou parmi ceux qui ont fait d'importantes découvertes dans ce monde des rapports, tels que Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Euler, puissans génies qui se sont élevés jusqu'à la contemplation des *principes* même de cette science, qui, pour le plus grand nombre, ne commence qu'aux *élémens*, et qui n'offre à la plupart de ceux qui la cultivent que des images aisées à saisir et à combiner, au moyen de signes (lignes, chiffres ou lettres) qui en figurent les rapports ; art facile sous cet aspect, qui convient aux imaginations sans chaleur et aux esprits sans étendue, et qui, arrêtant la pensée

de l'homme sur les rapports des êtres matériels, devoit, dans ce siècle matérialiste, hâter la chute des autres études, et survivre aux connoissances qui règlent la société, et même aux arts de l'esprit qui l'embellissent.

Mais cette idée générale de l'être et de ses rapports, quand a-t-elle luit sur la société, sinon lorsque l'être par excellence, l'Être suprême, l'être nécessaire, s'élevant lui-même) qu'on me permette d'emprunter des mathématiques cette locution qui convient si bien à mon sujet), *s'élevant* lui-même à une *puissance infinie* d'être, par cette expression sublime, *je suis celui qui suis*, a révélé à l'homme l'idée de l'*être?* Car il n'y a proprement d'*être* que celui qui en a l'*idée* et qui en a l'*expression, je suis;* et elles ne *sont* pas, ou elles ne sont que comme le néant devant l'être, *tanquam nihilum ante te*, ces formes matérielles, vaines figures qui paroissent, qui disparoissent, et n'ont de constant que leur succession, *præterit figura hujus mundi.*

L'homme donc qui enseigne, même un enfant, ne fait que développer les conséquences ou les rapports de l'idée fondamentale d'*être* qu'il trouve dans son esprit, point commun

d'intelligence entre le maître et l'élève, sans lequel ils ne pourroient s'entendre. Le maître *développe* ces rapports « *enveloppés* les uns dans » les autres, et que la méditation parvient tôt » ou tard à extraire, » en donnant à l'élève le signe qui les exprime, et qu'il lui explique par des signes d'autres rapports antérieurement connus; en sorte que, dans l'instruction, même la plus élémentaire, il arrive nécessairement un moment où l'esprit du maître est devancé par celui de son élève. « Les hommes, dit Malebranche, ne peuvent pas nous instruire en » nous donnant des idées des choses, mais seu- » lement en nous faisant penser à celles que » nous avons *naturellement*. Un sourd-muet, » dit le P. Gerdil, dans son *Traité des caractères distinctifs de l'homme et des brutes*, » n'a, dit-on, aucune idée de Dieu et de l'ame, » ni du bien et du mal moral. Soit. Je crois » qu'il ne sait pas non plus que les trois angles » d'un triangle sont égaux à deux droits. Que » conclure de là, sinon que son attention ne » s'est pas encore portée à ces objets, et qu'il » n'a pas fait usage *des idées qu'il* a réellement, » et qui, par de justes applications et quelques » conséquences déduites l'une de l'autre, au-

» roient pu s'élever jusqu'à la connoissance de
» la vérité (1)? Ce n'est pas la voix du maître
» qui imprime dans l'esprit du disciple l'intel-
» ligence des vérités qu'il enseigne. Un géo-
» mètre qui donne des leçons ne fait que pré-
» senter à son élève les objets sur lesquels il
» doit fixer son attention ; il l'aide à les démê-
» ler, pour qu'il ne prenne pas l'un pour l'au-
» tre ; mais c'est au disciple à voir de lui-même
» ce qu'on lui met sous les yeux. En vain le
» maître prêcheroit-il le contraire de ce que
» l'écolier a conçu démonstrativement, celui-ci
» ne l'en croiroit pas sur parole : c'est que la
» connoissance du vrai n'est pas uniquement
» l'ouvrage de l'instruction. L'homme a le plus
» souvent besoin d'aide pour y parvenir ; mais
» il n'y parvient que par son intelligence, et
» c'est par elle qu'il est réellement instruit et
» convaincu. Un géomètre n'auroit point dû
» être étonné de ne pas trouver dans le sourd-
» muet la moindre teinture des élémens de géo-
» métrie, et pourtant l'ignorance de ce sourd-
» muet ne lui auroit jamais fait soupçonner
» que les connoissances géométriques dont les

(1) C'est ce que fit Pascal pour les élémens de la géométrie.

» hommes s'applaudissent à si juste titre ne sont » fondées que sur l'éducation et le préjugé. » De ces dernières paroles, l'auteur tire la conséquence naturelle qu'on ne peut pas conclure qu'il n'y a ni Dieu dans l'univers, ni ame dans l'homme, de l'ignorance où l'on trouve le sourd-muet sur l'existence de Dieu et sur celle de l'ame ; et j'ajoute que les idées *naturelles* du sourd-muet sur les rapports des êtres moraux entr'eux, ou vérités morales et sociales, comme sur le rapport des êtres physiques, ou vérités physiques et géométriques, ne peuvent, faute de signes qui les expriment, se rendre *présentes* à son esprit, pour être *présentées* à l'esprit des autres, et faire ainsi l'objet de sa réflexion et le sujet de sa conversation, jusqu'à ce que l'instruction l'introduise dans la société, dépositaire, en quelque sorte, de toutes les idées, puisqu'elle en conserve, par la parole et l'écriture, toutes les expressions ; et il y a de quoi s'étonner des questions que firent des savans, théologiens et autres, à ce sourd-muet de Chartres, qui recouvra tout à coup l'ouïe à l'âge de vingt ans, et bientôt la parole, dont Condillac parle, d'après le *Journal des Savans de* 1714, et que M. le cardinal Gerdil a pris pour sujet des ré-

flexions qu'on vient de lire. Ces savans lui demandèrent quelles avoient été ses *idées* sur Dieu et sur l'ame jusqu'à cette époque. C'étoit demander à quelqu'un qui n'auroit jamais vu son visage, de quelle couleur sont ses yeux ; et il étoit étrange assurément qu'on voulût que cet enfant connût ses idées, lorsque ces idées ne se peignoient à son esprit par aucun signe, et qu'il *exprimât* pour les autres ce qui n'étoit pas alors *exprimé* pour lui-même.

Tout ce qui a été dit jusqu'à présent nous a conduit insensiblement à la fameuse question des *idées innées*, et nous peut servir à la résoudre.

Ecartons d'abord l'expression vague et peu définie d'*idées innées*, signe de contradiction et de scandale pour les philosophes modernes, quoique J.-J. Rousseau lui-même l'ait employée, et dans l'acception la plus scolastique, lorsqu'il dit que l'homme est *né* bon, est *né* libre ; et disons que les idées sont en nous à la fois *naturelles* et *acquises* par les sens ; car il n'y a rien de plus naturel pour l'homme que d'acquérir, de plus naturel à l'*être* que d'*avoir*. Les idées sont *naturelles* en elles-mêmes, *acquises* dans leur expression ; *naturelles*, car

elles sont en nous, puisqu'elles s'attachent *naturellement* aux mots qui les expriment, et *naturelles* encore, puisque dans l'homme l'action qui lui est naturelle est coordonnée et subordonnée à la faculté d'*idéer; acquises,* parce que l'expression qui nous est transmise par les sens nous vient du dehors et de la société. Cette expression revêt, pour ainsi dire, nos idées, en fait un son par la parole et une image par l'écriture; ainsi exprimées, elle les présente à notre propre esprit, et notre esprit voit sa pensée dans l'expression, c'est-à-dire se voit lui-même (car l'esprit n'est que la pensée), comme les yeux se voient eux-mêmes dans un miroir. Et de même que, sans la lumière, notre propre corps demeureroit éternellement caché à nos yeux, nos pensées, sans expression, resteroient à jamais ignorées de notre esprit.

Les vérités, même les plus intellectuelles, ont besoin d'expression pour devenir l'objet de notre croyance. *Fides ex auditu*, dit saint Paul: » la foi vient de l'ouïe, et comment entendront-» ils si on ne leur parle? » parce que l'ouïe est dans l'homme le sens propre des idées, comme la vue est le sens propre des images.

Les deux opinions des idées *naturelles* et des

idées *acquises* par les sens sont donc vraies toutes les deux si on les réunit, fausses si on les sépare ; nouvelles preuves de ce que nous avons dit ailleurs, *que la vérité n'est pas dans le milieu comme la vertu,* parce que la vertu consiste à éviter tous les extrêmes, et la vérité à embrasser tous les rapports.

Concluons donc que les hommes ont *naturellement* l'idée de l'être cause universelle, créatrice et conservatrice, non que cette idée soit *innée* dans l'homme moral de la même manière que le besoin de manger et de boire est *inné* ou *natif* dans l'homme physique, mais parce qu'elle est *naturelle* à notre esprit, je veux dire qu'elle entre *naturellement* dans notre entendement, dès que l'expression qui lui est propre, transmise par les sens, vient la *représenter* ou la rendre *présente*, et qu'une fois reçue, elle se coordonne naturellement aux perceptions les plus élevées de notre raison, et dirige nos actions vers le but le plus utile; en sorte que de toutes les vérités, la plus naturelle est la *nécessité* d'une cause qui fait et qui conserve, idée aussi nécessaire à la perfection de l'homme social que les alimens sont nécessaires au soutien de l'homme physique; idée enfin

qu'on ne retrouveroit pas chez tous les peuples, si elle n'étoit pas naturelle à tous les hommes.

Cette cause universelle, présente à l'entendement de l'homme par la parole qui en exprime l'idée, présente à son imagination par les sensations qui résultent des effets qu'elle a produits, présente à son cœur par l'amour ou même par la haine, présente au monde physique par les lois du mouvement, et au monde moral par les lois de l'ordre; cette cause, développée pour l'intelligence humaine dans tous ses rapports de volonté et de sagesse, d'amour et de bonté, d'action et de puissance, est l'unique raison de tous les rapports qui existent entre les êtres physiques, et qui sont l'univers sensible, et des rapports qui unissent les être moraux et forment la société.

Mais, et c'est à dessein que j'insiste sur cette vérité, cette idée, toute *naturelle* qu'elle est, attend, pour luire à l'esprit de l'homme, l'expression qui doit la produire, et elle reste inconnue à l'homme lui-même, jusqu'à ce qu'il ait reçu de sa société avec l'être semblable à lui, cette expression qu'une tradition ou parole héréditaire conserve dans les familles, et qu'une

écriture impérissable conserve dans les nations.

Il est donc physiquement et métaphysiquement impossible que les hommes aient inventé l'idée de la Divinité ou de la cause générale de tout ce qui est; car, ou l'inventeur ne se seroit jamais entendu lui-même, s'il avoit inventé le mot avant d'avoir l'idée, ou il n'auroit jamais été entendu des autres, s'il leur avoit adressé des mots auxquels ils n'eussent pu attacher aucune idée. En un mot, une idée sans expression n'est pas une idée et n'est pas, puisqu'une idée n'est connue, pensée, qu'autant qu'elle est *exprimée* par une parole. Une parole sans idée n'est pas une expression et n'est qu'un son, puisqu'une parole n'est entendue qu'autant qu'elle exprime une idée.

Je finirai par une observation dont je laisse au lecteur à peser l'importance. Les métaphysiciens, et surtout Condillac, appellent du nom commun d'*idées abstraites* les idées *collectives* représentatives de certaines modifications ou propriétés des corps, telles que *blancheur, acidité, fluidité,* etc., et les idées générales représentatives des attributs de l'intelligence infinie, *sagesse, justice, ordre,* etc., c'est-à-dire qu'ils confondent, sous une même dénomination,

des êtres sans *réalité*, des *êtres de raison*, avec la réalité même de l'être et la raison de tous les êtres. Cependant ces deux opérations de l'esprit ne sont pas du même genre, si même elles ne sont pas opposées comme le simple et le composé. En effet, dans l'une, l'esprit considère les objets physiques d'une manière *collective* et composée en elle-même, quoiqu'elle paroisse simple dans son expression, et *blancheur* n'est évidemment que la *collection* de tous corps *blancs*, considérés sous la modification de leur couleur; dans l'autre, l'esprit considère, dans leur simplicité et leur généralité, leur infinité, les attributs de l'être intelligence *ordre*, *sagesse*, *puissance*, etc., raison de toute société ou de tous les rapports des êtres entr'eux. *Blancheur* est une *abstraction*, et les corps eux-mêmes ne sont que *contingens*, pouvant être ou n'être pas : *ordre*, *sagesse*, *puissance*, etc., sont des vérités *réalisées* dans l'univers et la société, attributs nécessaires, simples, généraux, infinis de l'être nécessaire, simple, infini, de l'être général, c'est-à-dire qui comprend tous les être existans ou possibles dans sa volonté et sous son action; attributs qui ne seroient pas moins des vérités, même quand il n'existeroit

rien au dehors de l'Etre suprême, et que ses attributs ne seroient *ordonnés* que relativement à lui.

Condillac va plus loin. Cette faculté de l'esprit, de considérer les objets physiques dans leur *collection*, et l'être simple dans son *unité* ou dans sa *généralité*, a été regardée avec raison comme l'apanage exclusif de l'esprit humain, sa plus belle prérogative, et la raison de ses progrès. « L'homme, dit M. le cardinal Gerdil, » a seul entre les animaux le pouvoir de former » des idées abstraites, ainsi que M. Locke en » convient. » Condillac donne dans une opinion diamétralement opposée. « Ce qui rend, » dit-il, les idées générales si nécessaires, c'est » la limitation de notre esprit; » et conséquent à ce principe, il accorde cette faculté aux brutes. « Les bêtes, dit-il, ont des idées » abstraites. » On ne concevroit pas une pareille contradition aux idées reçues, et même à celles de Locke son maître, si Condillac ne nous l'expliquoit lui-même, en nous apprenant ce qu'il entend par idées générales. « Ce » qui rend les idées générales si nécessaires, » c'est la limitation de notre esprit. Dieu n'en » a nullement besoin; sa connoissance com-

» prend tous les individus, et il ne lui est pas
» plus difficile de penser en même temps à tous
« qu'à un seul. »

Condillac entend donc par *généralité* la collection des *individualités*, au lieu d'entendre la simplicité et l'unité de l'être (1). Mais quoi! cette faculté de considérer le simple ou le général, ces vastes et sublimes notions de l'ordre, de raison, de justice, fondement de toutes ces théories générales qui rapprochent de l'intelligence divine les intelligences humaines qui les conçoivent, ne seroient qu'une preuve de la foiblesse de notre entendement, et le point par où l'esprit de l'homme se rapprocheroit de l'instinct de la brute, l'esprit de l'homme, « qui
» ne peut, dit Bossuet parlant à l'Académie
» française, *égaler ses propres idées*, tant celui
» qui nous a formés a pris soin de marquer son
» infinité! » Et l'infini lui-même ne connoîtroit l'ensemble de son ouvrage que dans les détails,

(1) Je prie le lecteur de réfléchir sur la raison du mot *général*, en parlant du chef d'une *armée*; il y verra distinctement la différence du *général* au *collectif*, puisque l'armée est un corps *collectif*, et que l'*unité* de l'homme qui la commande s'appelle le *général*. Ce mot, sous cette acception, ne vient d'aucune langue connue, et il est reçu chez toutes les nations chrétiennes; il renferme un sens profond.

et l'ordre général ne seroit présent à ses yeux que par nos actions individuelles, si souvent opposées à tout ordre! Je sais que dans les écrits de Condillac, comme dans le plus grand nombre des écrits philosophiques de ce siècle, les conclusions de l'auteur sont très-différentes des conséquences de ses principes; mais si l'auteur peut s'excuser sur ses conclusions, les principes doivent être jugés par leurs conséquences.

Ainsi, distinguons nettement les idées *collectives*, représentatives des modifications *contingentes* de l'être *étendu*, des idées *générales* représentatives des attributs *nécessaires* de l'être *simple*. Appelons les unes, si l'on veut, *idées abstraites*, et les autres idées simples ou générales; et c'est à voir en Dieu ces idées générales, ou plutôt à voir Dieu même dans ces idées générales, qu'auroit dû se borner Malebranche, dont le système, poussé jusqu'à voir en Dieu même l'*étendue intelligible*, a pris une fausse couleur de *spinosisme*, et a prêté à la censure, et même au ridicule (1).

(1) Spinosa voit Dieu dans l'étendue, Malebranche voit l'étendue en Dieu. La nuance est délicate. Il est vrai que Malebranche *spiritualise* l'étendue pour ne pas *matérialiser* Dieu; mais cette

Malebranche considère surtout dans ses ouvrages la volonté générale de l'auteur de la nature, les lois immuables de l'ordre, la raison essentielle qui éclaire les hommes, et il va jusqu'à dire : « La volonté qui fait l'ordre de la » grâce est ajoutée à la volonté qui fait l'ordre » de la nature : *Il n'y a en Dieu que ces deux » volontés générales; et tout ce qu'il y a sur » la terre de réglé dépend de l'une ou de l'autre » de ces volontés.* » Idée vaste, mais incomplète, et qui ne rend pas l'étendue et la profon-

explication ne lève pas la difficulté. Le fonds du système de ce beau génie, qui honore l'espèce humaine, et donne une si haute idée de l'intelligence divine, accueilli d'abord avec enthousiasme en France, où on lisoit alors, et chez l'étranger, fut combattu par un parti qui ne lui pardonnoit pas de ne pas partager ses opinions fausses et étroites. Il ne faut pas croire que ce soit un mérite pour un métaphysicien d'être, comme Locke et Condillac, sec, froid et triste, ni un tort d'avoir une imagination vive et brillante comme Platon, Descartes, Malebranche, Fénelon et Leibnitz. Malebranche lui-même a eu la foiblesse de le croire. Il n'a pas vu que les opinions métaphysiques, théistes et spiritualistes, vivifient toutes les facultés de l'esprit tandis que les opinions qui mènent à l'athéisme et au matérialisme les matérialisent toutes; semblables à ces eaux froides qui pétrifient tout ce qu'on y jette. Au reste, il faut régler sans doute l'esprit de système, mais il ne faut pas le condamner. Un système est un voyage au pays de la vérité : tous les voyageurs s'égarent, et tous découvrent quelque chose; et la société, un moment abusée par les erreurs, profite tôt ou tard des découvertes.

deur de ce passage de saint Paul, l'abrégé et comme la devise du christianisme : *Instaurare omnia in Christo quæ in cœlis et quæ in terrâ sunt.*

Malebranche n'entendit donc par l'ordre de la nature, et par l'ordre de la grâce, que l'ordre physique, ou les lois des corps et celles des esprits considérés dans la religion seulement; *et il ne vit que cela de réglé sur la terre,* comme si, sous l'empire de l'être, ordre et règle essentielles, il pouvoit y avoir quelque chose *qui ne fût pas réglé.* Quelle vaste carrière eût été ouverte à son génie, s'il eût généralisé cette idée, embrassé la nature morale comme la nature physique, et porté ses regards, non sur l'ordre particulier de la religion, mais sur l'ordre général de la société, qui comprend les rapports de Dieu et de l'homme appelés *religion,* et les rapports des hommes entr'eux appelés *gouvernemens, réglés,* les uns comme les autres, par les lois de l'être, pouvoir suprême de tous les êtres? Que de progrès eût fait ce profond méditatif dans la *recherche de la vérité,* si au lieu de consumer ses forces, comme le voyageur égaré dans des sables arides, à pénétrer le *comment,* et la manière d'objets ou d'opé-

rations dont il suffit à l'homme d'idéer la raison, c'est-à-dire, de comprendre *la nécessité;* il eût fait à l'état extérieur de la société religieuse et politique une application *réelle,* historique de la vérité de ses principes ; car la *vérité* devient sensible dans la *réalité,* et la *réalité* est, pour ainsi dire, le corps et l'expression même de la *vérité* (1).

Mais, le dirai-je? le genre humain à peine échappé à cette philosophie de mots dont Aristote avoit bercé son enfance, ne faisoit que de naître à la philosophie des idées, et de s'élancer sur les pas de Descartes, dans les routes de l'intelligence; époque des idées qui, par la correspondance nécessaire de la pensée et de la parole, concourut dans le même siècle et chez le même peuple, avec l'époque de la fixation du langage. « Lorsque la langue française, » dit Bossuet dans le discours que j'ai cité tout » à l'heure, sortie des jeux de l'enfance, et de » l'ardeur d'une jeunesse emportée, formée » par l'expérience, et réglée par le bon sens,

(1) La vérité doit être même dans la fiction, comme elle doit être partout. *Rien n'est beau que le vrai.* La réalité est dans l'histoire. La vérité peut être sans réalité, mais la réalité ne peut pas exister sans vérité.

» sembla avoir atteint *la perfection que donne* » *la consistance.* » Mais l'esprit humain suivit une marche naturelle; il étudia les êtres avant d'observer leurs rapports; aussi, Descartes prouva Dieu, expliqua l'homme, et ne considéra pas la société. La nécessité des lois générales, expression de la volonté de l'être créateur et conservateur, fut aperçue; Descartes en fit l'application au mouvement, et Malebranche à la pensée : Newton généralisa les lois du mouvement en calculant le système universel du monde physique. Osons, il est temps, généraliser aussi les lois du monde moral, et dans cette RAISON ESSENTIELLE, qui, selon Malebranche, se fait entendre à toute intelligence qui la consulte; considérons plutôt le POUVOIR SUPRÊME, qui, pour régler tous les hommes, a parlé aux sociétés.

Il a manqué à ces génies immortels d'avoir assisté, comme nous, à cette commotion universelle, à ce renversement du monde social, qui, mettant à découvert le fond même de la société, leur auroit permis d'en observer la constitution originaire, et les lois fondamentales, semblables à ces tempêtes violentes qui soulèvent l'Océan jusque dans ses plus profonds

abîmes, et laissent voir les bancs énormes de roches qui en supportent et en contiennent les eaux; et de même qu'ils retrouvoient la loi générale du mouvement en ligne droite naturel à tous les corps mûs, dans l'invincible tendance à s'échapper par la tengente que conserve tout corps forcé au mouvement ciculaire, ils auroient vu la loi générale de l'unité fixe de pouvoir distinctement exprimée dans les efforts que fait pour y revenir une société, que des événemens désastreux, ou des systèmes plus désastreux encore, ont jetée hors des voies de la nature dans les sentiers inextricables de la variation *du pouvoir.*

Mais il ne faut pas croire que ces puissans esprits eussent établi une *théorie du pouvoir religieux et politique* de la société aussi paisiblement qu'ils ont établi la théorie des lois du mouvement. Descartes ne combattit que des préjugés scolastiques, et Newton n'eut à dissiper que des tourbillons imaginaires; une *théorie du pouvoir social* attaqueroit des préjugés religieux et politiques, et elle auroit à lutter contre les tourbillons des passions humaines, bien autrement entraînans que ceux de Descartes : les ouvrages de ces grands hommes,

contredits par des savans, furent accueillis par les rois, et *la théorie du pouvoir* placée avec son auteur sous l'anathème d'une proscription politique, et étouffée par la violence, ne pourroit obtenir tout au plus que l'honorable suffrage d'un petit nombre d'hommes vraiment éclairés, qui, forcés au silence, ne pourroient même pas, par une critique judicieuse, épurer la vérité au creuset de la contradiction. Et quel eût été, par exemple, le sort d'un ouvrage de ce genre, s'il eût paru en France au temps, déjà loin de nous, de cette variation infinie, de ce combat interminable de *pouvoirs*, détruits aussitôt qu'élevés, de *comités*, de *conventions*, de *législateurs*, de *directeurs?* et auroit-il resté à son auteur, contre l'injustice ou la foiblesse des hommes, d'autre appui que cette conviction impérieuse, je dirois presque tyrannique de la vérité, que rien n'égale en puissance sur les facultés de l'homme, pas même le fanatisme de l'erreur, ni d'autre consolation que de souffrir pour la vérité, après avoir vécu pour elle?

Ces considérations sublimes sur l'ordre social, objet d'une semblable *théorie du pouvoir*,

et dont cet *Essai* indique les principaux points, seront l'entretien du siècle qui va s'ouvrir, comme les considérations sur l'ordre physique et les recherches sur la nature des corps ont été l'objet principal des études dans le siècle qui finit; et l'application des lois générales de la société aux réglemens particuliers de l'administration publique fera la force réelle des sociétés, et le véritable bonheur de l'homme. On prie ceux qui pourroient s'étonner du point de vue nouveau sous lequel cet *Essai* présente des objets qu'ils n'ont accoutumé de voir que sous une certaine face, ou même qu'ils n'ont jamais considérés, de se tenir en garde contre cette prévention trop ordinaire, qui nous fait penser que ceux qui nous ont précédés ne nous ont rien laissé à découvrir sur certains objets, comme si le temps, qui découvre tout, le temps, qui a marché pour eux, n'avoit pas volé pour nous, et amoncelé dans un point de l'espace et de la durée, plus de matériaux propres à fonder une *théorie* de la société, que les siècles n'en avoient amassé peut-être depuis l'origine des temps et des hommes. « On s'imagine sans raison, » dit Malebranche, que nos pères étoient plus

» éclairés que nous. C'est la vieillesse du monde
» et l'expérience qui font découvrir la vérité ;
» *Veritas*, dit saint Augustin, *filia temporis*,
» *non autoritatis*.»

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours préliminaire. *Page* 5
Chapitre premier. Considérations générales sur l'état présent et futur de la société. 31
Chap. II. Du pouvoir suprême, ou de la souveraineté. 45
Chap. III. Du pouvoir subordonné, appelé proprement *pouvoir*. 67
Chap. IV. Des lois. 115
Chap. V. Des ministres et de leurs fonctions. 181
Chap. VI. De l'état variable de société, ou du système des individus, système de l'homme; et de l'état fixe ou du système des familles, système de la nature. 196
Dissertation. 255

FIN DE LA TABLE.